florilège consacré au vocabulaire) ; *conciliationes* traitant les contradictions de la doxographie (p. 86-87) ; recours fréquent aux genres issus de la philosophie latine, les *quaestiones* (liées aux *scholae*) et *disputationes* (p. 87 s.). Notons encore la survie du genre des *Problemata-Quaestiones naturales*, issus d'une tradition « pseudo-aristotélicienne » (p. 90 s.). Seule la « littérature d'introduction » des corpus médicaux (p. 94 s.) paraît une création originale : encore faut-il ne pas méconnaître la part biographique des *compendia* philosophiques issus de Diogène-Laërce. Dans le vocabulaire médical du Moyen Age, l'auteur a relevé une « tecnificacion » de la langue (p. 111 s.) qui trahit les difficultés des traducteurs confrontés à l'opposition entre la terminologie grecque et les « arabismes » inassimilables.

La dernière partie de l'ouvrage (p. 122 s.) est consacrée à la médecine de la Renaissance. Ce que la scolastique avait fait, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, est réalisé désormais par l'humanisme. Les « genres littéraires » de la médecine (p. 128 s.), aux titres traditionnels, *artes* et divers types d'*encyclopediae*, font une place à la forme des *quaestiones-problemata*, et au « dialogue », tel celui d'Aristippus et de Sophronius (p. 134-135). Les grands noms de l'humanisme scientifique ont inspiré une prosopographie minutieuse (6. *« Principales médicos humanistas »*) qui aboutit à l'illustre Vésale (p. 166 s.) singularisé par sa rupture critique avec le galénisme. Ses prédécesseurs, les Paul d'Egine, les Leoniceno, les Linacre, les Fracastoro, traducteurs latins de Galien, se réfèrent aux valeurs esthétiques et oratoires du cicéronianisme, dans leur quête des « modèles ». Ils apprécient en Celse le *Cicero medicorum*, et ils redécouvrent, après des siècles, les difficultés de transcription de la terminologie médicale grecque (voir notre *Médecine à Rome*, Paris, 2006, p. 140 s. et surtout p. 199 s. : la nosologie grécoromaine). Même la poésie didactique latine laisse son empreinte chez un Fracastoro. Aucune étude ne révèle avec la même acribie le rayonnement de l' « humanisme médical espagnol » du XVI^e^ siècle, dans ses foyers universitaires majeurs que sont Valence, Alcala et Salamanque. Il est apparu nettement que l'humanisme médical de la Renaissance, en Espagne, espace privilégié d'investigation de l'ouvrage, conjugue le respect d'une tradition littéraire latine et l'esprit critique, fruit d'un nouvel esprit scientifique : il n'hésite pas à remettre en cause la « science » d'un Pline ou d'un Galien.

Jean-Marie ANDRÉ.

Sciences historiques

La comunicazione nella storia antica — Fantasie e realtà, a cura di Maria Angela ANGELI BERTINELLI & Angela DONATI : Rome, Giorgio Bretschneider editore (Serta antiqua et medieaevalia XI), 2008, 270 pages & XXI tables.

Ce livre rassemble treize contributions et sept brèves communications délivrées lors de la 3^ème^ rencontre internationale tenue à l'Université de Gênes fin 2006. L'idée était de mesurer la part de « fantaisie » — propagande politique, exaltation du pouvoir, autoreprésentation... — qui peut apparaître dans l'Antiquité gréco-latine, définie justement comme « civilisation de l'épigraphie », sans s'interdire d'aller voir du côté d'autres formes de « communication », notamment la représentation figurée. Nous mettons des guillemets à « communication », car nous sommes très loin de la définition qu'en donnait G. ACHARD dans son excellent petit livre *La*

communication à Rome, Paris, Belles-Lettres, 1991 : il n'est pas question ici de rhétorique ni de genre épistolaire, mais essentiellement de l'écriture dont le support — pierre, terre cuite, monnaie — relève de l'archéologie, ou, plus rarement, de l'écriture de l'Histoire, toutes deux examinées en tant que messages délivrés vers l'extérieur. Les deux éditrices se sont partagées, la première la présentation, la seconde la conclusion de l'ouvrage. Celui-ci est divisé en quatre parties : histoire et épigraphie grecque (trois contributions), romaine (sept) et de l'Antiquité tardive (trois) ; une dernière partie rassemble les communications plus brèves, dont quatre concernent la Grèce et trois Rome. Plutôt que de respecter cette démarche chronologique, nous préférons classer nos remarques par thème et privilégier, *R.E.L.* oblige, ce qui est romain.

Dans le premier thème, celui de l'invention, A. Sartori livre des considérations générales, justes, mais peu originales, sur « réalité et fantaisie dans la communication épigraphique » ; M. Mayer, qui en profite pour faire le point de la recherche sur l'*Histoire Auguste*, se penche sur un certain nombre de « fantaisies » de cet ouvrage ; et M. Ferrero souligne le souci iconographique, en soi assez banal, de rappeler leurs origines chez trois monétaires de l'époque augustéenne. Plus intéressant est le traitement de l'utilisation du mythe en histoire, thème qui fait l'objet de deux contributions touchant « par la bande » le monde romain : celle de M. Šašel Kos, habile à déceler les traces de communications interculturelles dans les légendes des *nostoi* en Adriatique ; et celle de F. Chiocci sur la fondation de Marseille, où elle discerne avec finesse la coexistence de deux traditions opposées ; les autres travaux sur ce thème (de C. Bestonso, de E. Franchi et de F. Neri) portent sur la Grèce classique (la Béotie) et archaïque (le héros et son culte). Message oral, message écrit sont examinés dans le monde grec par P. Angeli Bernardini (le messager) et par A. Brugnone (la tombe d'Alcmène), tandis que St. Mitchell souligne l'importance, la diversité et la popularité des messages délivrés par les cultes oraculaires (notamment les *Asklépiéia*) dans le monde gréco-romain unifié par l'Empire. L'épigraphie funéraire, d'une grande richesse, est le sujet de plusieurs études de grande qualité : G.L. Gregori classe avec une minutie rigoureuse les différentes formes d'adresses du mort au passant, et M. Tramunto se penche sur l'iconographie symbolique des *portae Ditis*. Plus avant dans le temps, C. Carletti s'intéresse à un point très original : le passage du paganisme au christianisme dans « l'écriture de la mort », tandis qu'A.E. Felle montre, à l'aide de tableaux statistiques fort éclairants, comment, à partir du III^e^ siècle, la communication épigraphique chrétienne sert, en Orient surtout, mais aussi en Occident, à diffuser la connaissance des textes sacrés. Une série de travaux est enfin consacrée à la communication, officielle ou privée, dans les espaces publics : pouvoir des *imagines* dressées dans les forums (M. Conventi), plus précisément de magistrats municipaux à Aesernia (M. Buonocore) ; étonnante retenue de l'*elogium* de l'affranchi Pallas (M. Chelotti) ; thèmes de propagande impériale sur la *Tabula Siarensis* en Bétique (J. González) ; restes d'idéologie dans les textes normatifs tardifs (Constitution antonienne, édit de Milan, *Codex Theodosianus)* (M. Amelotti).

L'ensemble forme un volume divers, voire quelque peu disparate, et inégal, où voisinent des travaux très solides et approfondis et d'autres plus légers ou d'un intérêt limité. C'est souvent le cas des Actes de colloques. Mais, à condition de savoir ce qu'il veut y trouver, le chercheur, surtout historien ou archéologue, aura de quoi faire son miel dans l'une ou l'autre de ces contributions.

Paul M. Martin.

Makers of Ancient Strategy from the Persian Wars to the Fall of Rome, édit. Victor Davis Hanson : Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2010, 265 pages.

Victor Davis Hanson s'est fait connaître en France par un ouvrage important traduit dans notre langue, *Le modèle occidental de la guerre* : Paris, 1990, 298 pages. Les universitaires et les journalistes se sont disputés sur les composantes de ce modèle occidental et même sur son existence. Chez nous, il a attiré l'attention sur l'histoire militaire, longtemps négligée en France en raison des attaques dont elle avait été l'objet de la part de « l'École des Annales ». Cette discipline reprend peu à peu sa place dans nos universités, c'est-à-dire qu'elle ne prétend pas tout expliquer, mais qu'il reste qu'on ne peut rien expliquer sans elle. Pour écrire cet ouvrage, Victor Davis Hanson a réuni neuf auteurs pour onze textes (il en a écrit deux) et il se proposait d'étudier quels étaient les personnages qui ont élaboré la stratégie des États de l'Antiquité classique. Sa formation le poussant davantage vers la Grèce, il a privilégié cette partie de l'histoire avec six articles et demi contre trois et demi pour Rome (l'un d'eux étudie à la fois la Grèce et Rome). On nous pardonnera de regretter ce déséquilibre, la défense de l'empire n'étant pas sans intérêt.

Le même titre, *Makers of Ancient Strategy*, a déjà été utilisé, mais pour les époques moderne et contemporaine, par Edward M. Earle (1943) et par Peter Paret (1986). Il était donc regrettable que l'Antiquité ait été négligée, car elle apporte bien des éléments susceptibles d'éclairer les siècles suivants. Pourtant, ce livre, s'il est bien fait et utile, déçoit un peu le lecteur qui, à côté de monographies consacrées à des stratèges (Périclès, Épaminondas, Alexandre, César, ...), attendrait aussi des études sur plusieurs institutions (ecclésia d'Athènes, Sénat de Rome, ...). Il y trouvera une série d'articles non dénués d'intérêt, mais qui ne répondent pas directement au sujet annoncé par le titre (propagande, architecture militaire, bataille en milieu urbain, contre-guérilla, guerres serviles). Pour les grands stratèges, c'est par Périclès que nous devons commencer (D. Kagan, p. 31-57). Ce grand homme ne devait pas penser à la sécurité de la seule Athènes, car la défense de la cité dépendait de la sécurité de l'empire qu'elle avait créé. Dans ses discours, tels que les rapporte Thucydide, il s'efforçait de justifier la politique d'alliances qu'il avait conclues avec d'autres cités grecques pour faire face aux Perses. Il lui fallait aussi faire admettre aux alliés qu'ils tiraient quelques profits de ces accords. Il fallait aussi encourager les Athéniens à tenir quand la guerre fût installée. Épaminondas arrive après Périclès (V. D. Hanson, p. 93-117). Le Thébain, admiré par Montaigne, est replacé dans son cadre, la Béotie du IV^e^ siècle et les guerres contre Sparte. Un de ses grands mérites fut d'avoir su recourir avec sagesse à la guerre préventive dès 370-369. L'article pèse les avantages et les inconvénients de cette pratique et aboutit à des réflexions sur l'invasion de l'Irak par les Américains. À Épaminondas succède Alexandre le Grand (I. Worthington, p. 118-137). Il était difficile d'apporter du neuf sur un sujet pareil, surtout en vingt pages. L'auteur a eu le mérite de montrer que, pour le Macédonien, la guerre était un moyen pour bâtir une nation et pour maintenir un empire. Il était tout aussi difficile de ne pas répéter des banalités sur César (A. Goldsworthy, p. 206-226). Une description des liens qui unissaient la politique et la guerre, surtout civile, aboutit à une conclusion peu banale, à un portrait de César « General as State ». À côté des grands stratèges, l'ouvrage propose des thèmes variés. La recherche d'une « propagande » (mot qui nous paraît excessif pour l'Antiquité) dans le conflit entre Grecs et Perses (T. Holland, p. 11-30) conduit son auteur à faire surtout un petit historique des guerres menées par la Perse contre Babylone, l'Ionie et la Grèce, jusqu'à la bataille

de Marathon. Pourquoi les fortifications duraient-elles, c'est ce que s'est demandé D. L. Berkey (p. 58-92) en prenant l'exemple des murs d'Athènes durant la période classique. La réponse est assez évidente : c'est que, malgré les discours sur la primauté de la flotte, ils étaient eux aussi plus qu'utiles, indispensables même ; les Spartiates le savaient mieux que quiconque. C'est ce qui explique que, quand les remparts étaient détruits, ils étaient tout aussitôt reconstruits. On arrive ensuite à des études d'histoire proprement militaire, à deux aspects de la bataille, le combat en milieu urbain et la contre-insurrection. Quoi de plus moderne ? Le combat en milieu urbain (J. W. I. Lee, p. 138-162) est examiné dans l'histoire grecque de l'époque classique. Moins célèbre que la bataille en rase campagne, il n'en présente pas moins de l'intérêt. Il peut entrer dans deux catégories, l'assaut contre une ville ennemie et la répression d'une révolte, d'une *stasis*. Le terrain est plus varié qu'on ne pourrait le croire : luttes sur le rempart, dans les rues, dans les places, dans la ville et sur l'acropole. Les hoplites ne pouvaient pas se battre comme en plaine et la cavalerie y jouait aussi un rôle difficile. Les penseurs qui se sont intéressés à ce type de conflit lui ont accordé peu d'estime, mais ils ont bien été obligés de réfléchir sur les conditions qui présidaient à son déroulement. La contre-insurrection, c'est encore un autre problème (S. P. Mattern, p. 163-184) et l'auteur a eu bien du mérite de tenter de le résoudre. L'insurrection est déjà un phénomène peu étudié, alors que dire de la contre-insurrection ! Et pourtant, on ne compte pas moins de cent vingt révoltes entre l'époque d'Auguste et l'année 190, explicables surtout par les excès du fisc ou par le patriotisme ou par ces deux facteurs à la fois. Du point de vue militaire, les actions des combattants ressemblaient assez à ce que nous appellerions le « terrorisme ». L'exemple de la guerre de Judée (66-70) est analysé. On voit comment réagissait l'État romain : en envoyant une grande armée, en utilisant les roitelets locaux et en accordant des avantages susceptibles de désamorcer les tensions. Les guerres serviles, de même, ne présentaient *a priori* pas de grandes difficultés (B. Strauss, p. 185-205). Elles furent limitées dans le temps aux années 140-70 avant J.-C. ; les révoltés n'avaient que peu ou pas d'armes et d'expérience des combats ; seul le mouvement de Spartacus atteignit un vrai niveau de « dangerosité ». Terminons par le Bas-Empire (P. J. Heather, p. 227-246). Pour assurer la sécurité de l'empire, la diplomatie jouait un rôle important, souvent négligé par les historiens actuels. Elle dut s'adapter aux peuples barbares qui arrivaient les uns après les autres.

Au total, cet ouvrage présente un grand intérêt parce qu'il aborde un domaine relativement peu exploré, surtout en France, celui des études militaires. De plus, il a été écrit par des auteurs compétents sur des sujets parfois très originaux. On notera toutefois que les articles qui le composent ne sont pas tous très bien centrés sur le sujet annoncé par le titre.

Yann Le Bohec.

Efrem Zambon, *Tradition and Innovation. Sicily between Hellenism and Rome* (Historia Einzelschriften 205) : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2008, 326 pages.

La période envisagée par l'auteur dans ce livre est plutôt courte : elle couvre les années 289 à 241 av. J.-C. Cependant, comme le remarque l'auteur dans sa préface, ces décennies, depuis l'assassinat d'Agathocle jusqu'à la victoire de Rome aux îles Égates, sont en Sicile extrêmement riches d'événements souvent violents, de changements profonds dans la situation politique, sociale et culturelle de l'île, comme

elles le sont d'ailleurs dans l'ensemble du monde hellénistique : la Sicile, marquée alors par la venue de Pyrrhus et l'expérience de Hiéron, passe finalement sous le contrôle de Rome en devenant une *prouincia* et échappe aux convoitises des Carthaginois. L'ouvrage adopte une perspective chronologique — pertinente eu égard à la densité des faits historiques — pour analyser ces bouleversements qui voient, en particulier, l'effondrement d'un royaume hellénistique brillant, celui d'Agathocle à Syracuse, et la mainmise progressive des Romains sur l'île, depuis la lutte brève contre Hiéron jusqu'à l'issue de la première guerre punique. Avec finesse, E. Zambon apporte de précieuses nuances à la vision d'une romanisation agressive mettant à bas les institutions grecques existantes.

La première partie examine la décennie qui sépare la mort d'Agathocle de l'arrivée de Pyrrhus en Sicile ; l'auteur pouvait s'appuyer sur une bibliographie foisonnante — en particulier les travaux de S. Consolo Langher, qui a repris l'ensemble des sources relatives à cette période — qu'il maîtrise parfaitement et ordonne de manière claire et synthétique. Le problème de l'utilisation des sources hellénistiques par les historiens qui documentent pour nous ces événements fait l'objet de mises au point en notes, mais pouvait être repris de manière plus détaillée — c'est le cas à propos du témoignage de Justin : l'auteur prend acte de la réhabilitation dont les *Histoires philippiques* ont justement fait l'objet dans les dernières décennies. Le dossier complexe, au moins sur le plan ethnographique, des Mamertins est présenté de manière ordonnée, en tenant compte des témoignages archéologiques et numismatiques. Peut-être pouvait-on mettre plus nettement en relation la notice de Festus tant commentée avec les documents qui attestent les rapports entre Messine et l'aire bruttienne de Taurianum, puisque les traditions relatives au *uer sacrum* concernent aussi la dérivation du rameau bruttien. Parmi les autres questions traitées, il faut mentionner celle du renouvellement du traité romano-carthaginois à l'époque de Pyrrhus, qu'E. Zambon n'estime pas hostile au roi (mais, parmi l'ample bibliographie, il aurait fallu mentionner les pages pénétrantes de J. Heurgon, *Rome et la Méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques*, Paris [1969] 1993, dont E. Zambon méconnaît l'édition revue).

La section centrale du livre reprend de manière très minutieuse les étapes des relations entre Pyrrhus et la Sicile ; rassemblées dans l'ouvrage pionnier de P. Leveque, les sources sont ici réexaminées de manière convaincante (en particulier dans le cas des massacres de Rhégion dus à la légion de Décius). Il manque toutefois, dans la présentation des débuts de Pyrrhus en Grande Grèce, dont l'auteur a raison de souligner l'importance pour le volet sicilien de l'expédition, la prise en compte des précédents constitués par les premiers « condottieri » (Alexandre le Molosse et Cléonymos surtout). De même, dans l'étude, fort riche, du monnayage de l'Épirote en Sicile, la propagande de Pyrrhus pouvait être éclairée à la lumière de ces expériences qui utilisent les ascendances mythiques, en particulier éacides (cf. sur ce point les travaux de C. Pouzadoux). En revanche, l'analyse de l'ambition de refondation d'un royaume hellénistique propre à Pyrrhus manifeste une remarquable compréhension des enjeux politiques de son expédition.

La dernière partie aborde une question difficile, et pour laquelle la documentation bibliographique, malgré l'importance, pour le début de la période, des témoignages des historiens et épitomateurs, est plus faible : la pénétration de Rome en Sicile au cours de la première guerre punique, ainsi que les formes de son implantation et les phénomènes d'acculturation que l'on peut constater. Prenant la suite (parfois de manière critique) de G. De Sensi Sestito, E. Zambon examine d'abord l'habileté de Hiéron II qui parvient, en particulier grâce à l'utilisation des mercenaires, à asseoir sa position à Syracuse et à lutter contre les Mamertins. Il réévalue

les éléments diplomatiques du déclenchement de la première guerre punique, les relations entre Rome et Hiéron et la nature du traité de 263 entre Rome et Syracuse, qui relève pour E. Zambon de la φιλία et non d'un *foedus aequum* : la rareté des sources pour cet épisode autorise l'incertitude. L'interprétation de l'auteur est cohérente avec la suite de son propos, puisqu'il s'attache à montrer, témoignages archéologiques et épigraphiques à l'appui, la liberté conservée par les Romains aux Grecs de Sicile, enjeu de leur « *Realpolitik* » : on peut remarquer que la réaction de Rome, qui a alors affaibli Carthage, sera tout autre en Italie du Sud, lors des défections de la deuxième guerre punique.

Une très ample bibliographie et un index des noms et des passages cités complètent cette synthèse remarquable par sa richesse, par la diversité des documents analysés, mais aussi par sa clarté ; elle vient éclairer une période dont on mesure de plus en plus nettement (le numéro 79 de la revue *Pallas* était consacré à Pyrrhus) l'importance pour l'histoire des colonies grecques d'Italie du Sud et de Sicile, marquées par les expériences politique de l'époque hellénistique et conquises finalement par Rome. L'ouvrage met de plus en évidence la spécificité, dans cette histoire, du cas de la Sicile, qui n'appartient pas, pour Rome, à l'Italie.

Mathilde Simon-Mahé.

Jean Trinquier & Christophe Vendries (dir.), *Chasses antiques. Pratiques et représentations dans le monde gréco-romain (III^e siècle av. - IV^e siècle apr. J.-C.)* : Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 278 pages, illustrations.

Cet ouvrage, réalisé dans le cadre d'un colloque, réunit une série d'interventions sur les pratiques et les représentations de la chasse dans l'Antiquité. L'avant-propos de J. Trinquier et Ch. Vendries revient sur les recherches antérieures et pose la problématique de l'ouvrage, centrée sur la place sociale de la chasse à travers plusieurs aspects : le rapport à la chasse du pouvoir et des élites romaines, la place des différentes espèces de gibier selon l'époque, l'aire géographique et la catégorie sociale des chasseurs, enfin la manière dont l'activité cynégétique apparaît dans la littérature, l'iconographie et la religion.

La première contribution, par P. Le Roux, étudie les rapports entre les empereurs et la chasse pour confirmer, malgré quelques nuances, le cas particulier que représente Hadrien dans ce domaine. Il met ensuite très justement en évidence le rôle que les *uenationes* d'amphithéâtre, avec leur puissante symbolique, ont pu jouer dans la faible exploitation par la mystique impériale des éventuels loisirs cynégétiques du Prince. L'article de Ch. Badel fait ensuite apparaître avec clarté l'absence d'un rôle identitaire de la chasse pour l'aristocratie romaine, que ce soit à l'époque classique ou dans l'Antiquité tardive, malgré l'importance prise à cette époque par les grands domaines ruraux : composante de l'*otium*, la chasse est avant tout liée à une classe d'âge, la jeunesse. Dans la contribution suivante, F. Baratte évoque les nombreuses variations du thème de la chasse dans l'iconographie funéraire, en liaison avec l'ambiguïté et le caractère mouvant de sa symbolique. L'iconographie, et ce qu'elle reflète des rapports entre chasse et pouvoir, est encore au centre de la communication de R. Hanoune, consacrée au riche corpus de mosaïques cynégétiques de Bulla Regia, qui clôt la première partie de l'ouvrage.

Un article de Ch. Chandezon, ouvre la seconde partie de l'ouvrage, intitulée « De l'animal au gibier ». Sur la base d'un inventaire des espèces consommées, issu des sources littéraires et d'une étude archéozoologique, l'auteur constate que la

chasse, dans le monde grec, ne fournit qu'un complément pour l'alimentation carnée de cette société agropastorale. Pour autant, l'importance du gibier dans le cadre des codes sociaux, voire des rites religieux, ainsi que sa place dans les circuits économiques urbains apparaissent clairement, permettant une mise en évidence des plus convaincantes de l'importance de la consommation du gibier comme symbole d'une maîtrise de l'univers sauvage. Une étude de J. Trinquier est ensuite consacrée à l'examen des sources sur les chasses serviles, qui révèle l'existence d'une chasse à but économique, pratiquée par des esclaves attachés au fonds rural. Mais le plus souvent les esclaves chasseurs, auxiliaires des plaisirs du maître, sont rattachés à la *familia urbana*. J. Trinquier rejoint ainsi Ch. Chambon pour constater l'importance sociale d'une consommation de gibier qui sera pour le maître une source de prestige, s'il s'agit du produit d'une chasse effectuée sur son domaine, et le signe de sa maîtrise sur ce dernier. La contribution de Ch. Vendries s'intéresse ensuite à une technique qui suscite rarement l'attention des chercheurs : l'oisellerie. Après un exposé très éclairant sur les techniques employées, notamment l'*aucupium*, Ch. Vendries s'interroge sur les raisons d'une telle présence du sujet dans l'iconographie, dont il présente d'abondants exemples. Un bilan, par S. Lepetz, des espèces chassées dans la Gaule romaine, sur la base de l'archéozoologie, révèle d'intéressantes similitudes avec les conclusions de Ch. Chandezon et J. Trinquier quant à la symbolique de la chasse pour les élites du Haut-Empire, tandis que l'empire tardif présente une évolution plus nette vers les caractéristiques de la cynégétiques médiévales.

La troisième partie de l'ouvrage, intitulée « Chasse et culture », s'ouvre par une étude du catalogue des chiens gardant les troupeaux de Diomède, dans l'*Epyllion Diomedis*. S. Barbara constate qu'il s'agit là d'une production littéraire, peut-être inspirée par les Géorgiques de Nicandre, où les notations légendaires et géographiques sont peu susceptibles de permettre une véritable taxinomie canine. E. Prioux étudie ensuite une série d'épigrammes du livre IV de l'Anthologie grecque, sur le motif de la dédicace de trois frères, l'un chasseur, le second oiseleur et le troisième pêcheur. Elle note en particulier les analogies entre les paysages de ces épigrammes et les peintures de la Maison des Epigrammes à Pompéi, où apparaissent précisément les trois frères. Suit une mise en évidence des liens de ces fresques, et des épigrammes qui les ont inspirées, avec le peinture de Studius et plus généralement les paysages sacro-idylliques de l'époque augustéenne. Dans une communication consacrée à la place du thème de la chasse dans les différentes œuvres de Virgile, M. Simon constate qu'on n'y trouve aucune véritable description cynégétique. Quant aux commentaires de Servius sur ces passages, il s'agit plus souvent de remarques grammaticales ou stylistiques que d'une glose des termes techniques. S. Estienne étudie ensuite la place des rituels religieux dans la chasse d'époque romaine. Faisant d'abord observer le caractère divers et fragmentaire de la documentation sur la question, l'auteur démontre avec efficacité qu'il est possible d'en dégager, non une sphère religieuse spécifique, mais un ensemble de rituels inscrits dans une conception cosmologique de la religion romaine. Dans « La chasse des Pygmées dans l'iconographie impériale », V. Dasen étudie enfin les décors nilotiques où paraissent des Pygmées affrontant la faune du Nil, en s'intéressant plus particulièrement au contrepoint parodique qu'ils représentent par rapport à l'imagerie traditionnelle de la chasse.

La conclusion de ce recueil a été confiée à un médiéviste, B. Van Den Abeele, en accord avec la comparaison entre chasse antique et médiévale qui apparaît dans plusieurs aspects de cet ouvrage. L'auteur revient sur les différences importantes entre les chasses antique et médiévale, aussi bien pour leur forme que pour leur fonction, en relevant toutefois quelques constantes, notamment dans le domaine de

la représentation, iconographique ou littéraire. Cette conclusion est suivie en annexe par une traduction de l'*Ixeutique* de Denys par B. Sudan, P. Schuwey et Ch. Pernet. Cet ouvrage offre des aperçus riches et variés sur de nombreux aspects de la chasse dans le monde antique. Les deux premières parties, tout particulièrement, au-delà de la diversité des sujets traités, permettent de dégager un certain nombre de conclusions communes et de constantes très éclairantes pour dégager les spécificités des pratiques cynégétiques antiques et leur signification.

Anne Bajard.

Yves Liébert, *Regards sur la* truphè *étrusque* : Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2006, 354 pages.

Le livre propose une synthèse commode sur l'une des images des Etrusques dans l'Antiquité, celle de débauchés avides d'un luxe et d'une luxure que les auteurs anciens résumaient par le mot de *truphè*. Tout l'intérêt du livre est de retracer le contexte historique dans lequel la notion est apparue et s'est transformée en une valeur négative. Après avoir fourni une liste des textes gréco-latins qui évoquent la *truphè* des Etrusques, l'auteur revient sur les textes les plus importants, ceux de Théopompe et de Posidonius, et sur le témoignage de Plaute. Chez Théopompe, Y. Liébert distingue le schéma ethnographique hérodotéen de ce que l'on peut savoir des réalités de la société étrusque ; il offre ainsi un développement intéressant sur la valeur symbolique du manteau. Chez Posidonius, l'auteur décèle l'imbrication de deux types de discours, un discours grec peu favorable sur la *truphè* tyrrhénienne et un discours romain neutre ou positif sur le voisin étrusque et il montre bien combien cette double image est ancrée dans le sol toscan. Puis Y. Liébert étudie une attaque plautinienne contre la prostitution étrusque : il fait la part de tradition romaine de la tradition grecque, mais il lui paraît impossible de déterminer dans quelle mesure la référence à l'origine lydienne des Etrusques a pu jouer. Enfin, dans une dernière partie, l'auteur étudie certains motifs, comme la flûte étrusque et l'obésité, puis les figures emblématiques de l'histoire de Rome marquées du sceau de la *luxuria* étrusque.

Marie-Laurence Haack.

Jean Andreau, *L'économie du monde romain* : Paris, Ellipses, 2010, 281 pages.

Dans la collection « Le monde : une histoire », dirigée par Y. Roman, et dans la section « Mondes anciens », le volume consacré à l'économie du monde romain a été confié à Jean Andreau, ce qui n'étonnera aucun de ceux qui connaissent un tant soit peu la bibliographie de ce savant. Conformément à l'esprit de la collection, qui semble s'adresser essentiellement à un public étudiant, J. Andreau a écrit un livre alerte, presque toujours facile à lire, sans notes infrapaginales et avec peu de termes techniques (quand il y en a, ils sont en général soigneusement expliqués).

Le chapitre 1, « Historiographie et structures de l'économie romaine », est de contenu essentiellement méthodologique. La question centrale est de savoir s'il existe, entre l'économie antique (et pas seulement romaine) et celle de notre époque, une différence insurmontable ou non, tant en termes de production que de circulation et de consommation des biens matériels. La réponse de J. Andreau ne pouvait être que nuancée, comme il est naturel dans une controverse (Bücher

contre Meyer, ou M. I. Finley contre ses détracteurs) où chacun a eu tendance à camper sur des positions extrêmes. Le reste du chapitre est consacré à d'autres questions d'ordre général : peut-on dire que les Anciens ont eu (parfois) une politique économique (ce problème sera repris plus en détail au chapitre 6) ? ou que l'Antiquité a été victime d'un blocage technique ? Peut-on esquisser, pour l'Antiquité, une histoire économique quantifiée, ou chiffrée ? Etc. Les réponses de J. Andreau sont toujours prudentes et raisonnables.

À partir du chapitre 2, l'auteur envisage les principaux secteurs de l'économie dans la période de la plus grande stabilité du monde romain, en gros entre le début du III^e^ siècle av. J.-C. et le début du III^e^ siècle apr. J.-C. (ces dates sont évidemment à prendre avec beaucoup de souplesse). Sont ainsi traités : l'agriculture et l'élevage (chap. 2), l'artisanat et l'industrie (chap. 3), la banque et la vie financière (chap. 4), le commerce (chap. 5). Toutes les fois que l'occasion s'en présente — et cela est vrai surtout pour les deux premiers de ces chapitres —, l'auteur souligne l'importance des apports de l'archéologie, qu'il s'agisse des données de fouille (terrestre ou subaquatique) ou de prospection (au sol ou aérienne). Mais, on s'en doute, ces données archéologiques sont à manier avec prudence ; J. Andreau rappelle, par exemple, que le remplacement progressif de l'amphore par le tonneau risque de fausser nos conclusions sur l'évolution de la production et du commerce du vin, pour la simple raison que les tonneaux n'ont en général pas laissé de traces archéologiques. À propos d'amphores, on regrette aussi que l'auteur ait dû se contenter d'en mentionner verbalement les différentes variétés (Dressel, Lamboglia, etc., avec leurs numéros respectifs) : un bon dessin vaudrait mieux qu'un long discours, mais il faut sans doute incriminer sur ce point les contraintes imposées par l'éditeur. À l'inverse, on saluera, p. 139-140, la belle démonstration sur l'importance de la céramique comme indicateur, non seulement de la chronologie, mais aussi des circuits commerciaux. Les chapitres sur la banque et le commerce nous ont paru un peu moins faciles à lire, peut-être parce que l'auteur se sent particulièrement à l'aise dans ces matières ; certains termes auraient gagné à être mieux expliqués (« société en commandite », par exemple). Mais J. Andreau montre, de façon très claire et très juste, que l'empire romain n'a pas constitué, comme certains chercheurs l'on pensé, une économie de marché unifiée : toutes les fois qu'une étude chiffrée est possible, et c'est le cas du blé par exemple, on rencontre plutôt une juxtaposition d'économies régionales, voire locales.

Au terme de ces études sectorielles, le chapitre 6 pose la question globale de savoir si Rome avait une politique économique. La réponse est négative ; dans l'*imperium Romanum*, les autorités ont eu souci, avant tout, d'assurer l'ordre public et la libre circulation des biens et des personnes. J. Andreau souligne d'ailleurs avec raison que l'Antiquité ne semble pas avoir eu de conscience économique au sens moderne du terme, et que le mot même d'économie n'y a pas le sens qu'il a de nos jours. Le dernier chapitre du livre contient des « Remarques sur l'évolution de l'économie romaine ». C'est le seul qui nous ait quelque peu déçu. On y trouve d'abord sept pages sur la Rome archaïque, puis une quinzaine de pages sur la période comprise entre le III^e^ et le IV^e^, voire le V^e^ siècles. L'auteur cherche surtout à y montrer ce qui a changé par rapport à la période du Haut-Empire. Nous aurions préféré, pour notre part, que le présent volume se limite à l'économie du monde romain classique, et que l'éditeur envisage un autre volume consacré à l'économie du Bas-Empire. Le livre de J. Andreau se termine par une conclusion de ton parfois assez polémique, et par une bibliographie abondante, certes, mais mal classée : l'ordre alphabétique n'est pas un classement ! Ajoutons, pour être complet, que chaque chapitre est suivi d'un ou de deux textes d'auteurs antiques, donnés en traduction, qui sont censés l'illustrer : on aurait aimé en trouver un peu plus.

Nous terminerons ce compte rendu par un regret suivi d'un éloge. Le regret, c'est que ce livre a été visiblement écrit un peu vite. Peut-être faut-il, là aussi, incriminer la maison d'édition : les éditeurs n'ont pas toujours conscience de la longueur de temps qu'il faut pour écrire un livre. Toujours est-il qu'à partir d'une centaine de pages les énoncés fautifs ou obscurs se multiplient (p. 128, « la concentration » repris par « il » ; p. 182 (« le nombre ... est souvent plus nombreux » ; p. 190, « elle » paraît reprendre « schéma », mais renvoie en réalité au mot « réponse », présent, mais au pluriel, dans le paragraphe précédent ; p. 218, « me semble », suivi de « nous avons décidé » ; etc.). Les références sont parfois données de façon approximative (la CUF est désignée p. 100 de son nom complet, mais p. 102 de la seule mention de l'éditeur, appelé ici « Belles Lettres ») ou verbeuse (p. 157), quand un simple « cf. » aurait suffi. Mais ces petits défauts de forme, auxquels nos étudiants ne seront peut-être pas sensibles, ne doivent pas masquer les très grandes qualités de cet ouvrage, qui constitue une introduction magistrale à la connaissance de l'économie romaine, et même antique en général. Sous des apparences souriantes, la méthode de J. Andreau est rigoureuse et efficace, son érudition est considérable, et son courage intellectuel force le respect. La lecture de *L'économie du monde romain* est à conseiller à tous ceux qui ont, de l'Antiquité, une vision trop exclusivement linguistique ou littéraire.

Hubert Zehnacker.

Mario Pani, *Il costituzionalismo di Roma antica* : Bari, GLF Editori Laterza, 2010, 198 pages.

Peut-il y avoir un constitutionalisme avant les Constitutions ? À cette question provocatrice, M. Pani répond prudemment qu'il y a quelque chose, à Rome, qui y ressemble fort et qui annonce le constitutionalisme des États modernes. L'Introduction rappelle ce que recouvre la notion de constitution, à partir du milieu du XVII^e^ siècle : la réglementation et l'organisation du pouvoir. Le constitutionalisme, lui, en tant que théorisation doctrinale de cette notion, n'apparaît pas avant le XX^e^, avec l'inscription des principes fondamentaux, issus du droit naturel, dans les Constitutions des États européens modernes. On peut cependant en suivre le cheminement, à travers les deux conceptions de Hobbes (absolutisme de l'État) et de Locke (État libéral), auxquelles s'ajoute la ligne rousseauiste (démocratie radicale). Le propos de l'A. est de voir si les expressions et les formes constitutionnelles qui ont précédé l'époque des constitutions ont une histoire avant le monde moderne : y avait-il dès l'Antiquité un équilibre des pouvoirs ? des garanties individuelles ? un « esprit constitutionaliste » au sein des ces formes « débiles » de l'État.

L'enquête commence avec la Grèce. Mise à part Antigone, l'idée de lois non écrites se trouve d'abord dans les *Mémorables* de Xénophon, puis chez Thucydide (discours de Périclès). La formule pindarique du *nomos basileus* laïcise la loi à partir d'Aristote, mais ignore qu'il peut y avoir conflit entre les lois et des valeurs qui leur seraient supérieures. L'A. poursuit l'investigation à travers Platon, les sophistes et les philosophies hellénistiques, stoïcisme et épicurisme. Le centralisme législatif de la Grèce classique, proche de notre conception de l'état de droit, s'il promeut les principes de liberté et de participation, demeure immature du point de vue de l'éthique du constitutionalisme, n'envisageant pas la protection du citoyen contre l'État. Ce n'est qu'à l'époque hellénistique, qu'apparaissent des éléments qu'on peut dire de nature « constitutionalistique », avec la distinction de l'individu, de l'homme « cosmopolite », et avec l'idée de loi de nature, de loi « positive ».

Pour nous, héritiers de Montesquieu, c'est la séparation des pouvoirs qui pose les bases du constitutionalisme moderne. Dans la Rome républicaine, c'est l'équilibre des pouvoirs, interdépendants les uns des autres et enserrés dans un réseau de jurisprudence, qui aboutit en gros au même résultat : la limitation des pouvoirs — exigence née du souci historique d'éviter le *regnum* ; c'est ce que Polybe appelle la « constitution mixte » — notion empruntée à Dicéarque. À sa suite, Cicéron développe l'idée que la constitution mixte vise en premier à sauvegarder la *libertas*, bien suprême des citoyens, à travers toute une suite de dispositions légales — *prouocatio ad populum*, *intercessio*, *leges Porciae*, *lex Villia*... - mais aussi de notions éthiques et religieuses, de vertus — *mos maiorum*, *pietas*, *religio*, *fides*... Protection juridique et droits politiques garantissent théoriquement à la fois l'égalité devant la loi et l'organisation hiérarchique de la société. On peut parler aussi de droits de la personne, hors du contexte civique : « droit à la vie », déjà présent dans la Loi des XII Tables, protection contre l'*iniuria*, garantie de la propriété, de la liberté de parole et de pensée, de culte, d'association, de mouvement, et enfin la *pax*, sans laquelle il n'y a pas de liberté. L'*actio popularis*, où tout citoyen peut se porter défenseur d'un bien d'intérêt collectif, est même une sorte de *class action* romaine.

Mais existait-il un contrôle institutionnel à Rome ? Par institutions, il faut entendre, dans cet État de droit certes, mais faible, la nébuleuse constituée par les XII Tables, les *leges regiae*, les lois comitiales, les *tabulae censoriae*, les *commentarii consules*, etc., mais surtout les *mores* et les *exempla maiorum* et toute la jurisprudence y afférente. Il faut attendre Varron et César pour voir un peu d'ordre mis dans ce maquis juridique où prospéraient les avocats, mais où les magistrats se perdaient par ignorance. Le contrôle institutionnel appartenait aux tribuns de la plèbe (*intercessio*, *ius auxilii*), au Sénat (*solutio legibus*, *abrogatio*, *derogatio*, *obrogatio*), aux collèges sacerdotaux *(auspicia)*. Peut-on pour autant parler de constitutionalisme ? Autrement dit, existait-il des instances de régulation entre l'État et l'individu ? Le concept de « droits de l'homme » existait-il à Rome ? Constatons d'abord, dit l'A. : 1. l'absence de distinction, à Rome, entre État et société : *res publica* = *res populi* ; 2. le caractère hiérarchique de cette société, où la loi définit non des droits, mais des statuts ; 3. que l'inscription des droits de l'homme dans la Constitution américaine n'empêchait pas l'esclavagisme des États du Sud — et, ajouterons-nous, la ségrégation jusqu'au milieu du xx^{e} siècle. Il faut donc tenir compte de l'évolution et, pour l'Antiquité, distinguer quatre phases : l'âge classique grec (exclusivisme de la *polis* sur l'homme « animal politique ») ; l'époque hellénistique, cosmopolite et découvreuse de l'individu ; 3. la République romaine, où *mores*, *iura* et concepts hellénistiques influent sur la participation du citoyen à la vie de la cité ; 4. l'Empire, où le *ciuis* est à la fois sujet de l'Empereur et citoyen du monde. Si l'on prend l'âge cicéronien, *uoluntas*, compétitivité « au mérite », pouvoirs du *pater familias* (capable de l'exorbitant privilège de donner la *ciuitas*), solidarités sociales, coutumes ostentatoires (rendant vain tout effort pour réprimer le luxe), responsabilité personnelle, intimité du moi dessinent les contours d'un monde où public et privé s'interpénètrent, où l'État a autant besoin de l'individu que l'individu de l'État, où l'équilibre institutionnel est fondé sur le consensus politique, où la *ciuitas* est un concept purement juridique, détaché de toute contingence géographique ou ethnique. Enfin, le pouvoir « constituant » du peuple comme créateur des lois génère en même temps la fragilité de celles-ci, qu'il peut modifier, abroger, remplacer par d'autres ; la République finissante a ainsi vu d'un côté les lois révolutionnaires des Gracques, de l'autre l'adage cicéronien *salus populi suprema lex esto* ; tous deux soumettaient les lois existantes à un principe supérieur : l'intérêt suprême du peuple. Nous ne sommes plus loin de Siéyès.

Né d'une double violence — la chute de la royauté, le conflit patricio-plébéien — le consensus républicain, pour respectueux du *status quo* qu'il ait voulu être, n'en comportait pas moins un élément fondamentalement révolutionnaire, resté présent dans la mémoire collective, qui autorisait tout citoyen à se faire le défenseur de la *libertas* s'il la jugeait menacée : de Ti. Gracchus destituant son collègue à la lutte contre Antoine, en passant par Scipion Nasica et par le meurtre de César, l'idéal de résistance et de rébellion est aussi présent chez les tribuns *populares* que dans le Cicéron des *Philippiques* ou la revendication césarienne, puis augustéenne, à libérer le peuple opprimé par une faction. Surtout, le *uinculum iuris*, pour la première fois, pose l'exigence, non seulement de protéger l'homme, mais de lui permettre d'accéder au bonheur, à travers la justice. La nouveauté, introduite par Cicéron, est celle d'une convention consensuelle passée entre le peuple et les dirigeants ; si elle est rompue, le peuple a le droit de les chasser. Incontestablement, nous sommes là sur la base des principes du droit naturel : la loi naturelle précède toute forme d'État. Il manque toutefois, pour être en pleine optique constitutionaliste, l'indication d'un organisme chargé, comme dans les États modernes, de vérifier la conformité de la loi au pacte constitutionnel ; le droit à la résistance, à l'insurrection en tient lieu, de manière imparfaite. Mais Locke n'est pas loin.

En guise d'épilogue, M. Pani examine la formule *iura diuina humanaque* comme expression par le droit romain du droit naturel et, pour finir, des droits de l'homme. Si, sous l'Empire, l'absence de liberté politique interdit de parler de constitutionalisme, la législation impériale ne s'en fondera pas moins sur la formule susdite, comme en témoignent Gaius, Ulpien, Justinien, avant que le christianisme n'hérite de cette notion. Une bibliographie bien ciblée clôt l'ouvrage où l'on aurait aimé consulter un *index notionum*. Mais, tel quel, il offre au lecteur une mine de réflexions et il n'intéressera pas que les juristes et autres historiens du droit, loin de là.

Paul M. Martin.

Enrico Montanari, Fumosae imagines — *Identità e memoria nell' aristocrazia repubblicana* (*Mos maiorum* — Studi sulla tradizione romana n° 2) : Bulzoni editore, Roma, 2009, 259 pages.

Dans la collection qu'il dirige, E. Montanari propose une réflexion sur la « représentation » que la *nobilitas* romaine entendait donner d'elle-même à l'époque républicaine.

Un 1er chapitre — *Imagines maiorum* — part de la fameuse description du *funus gentilicium* par Polybe (6, 53 sq), comparée à celle de Pline (*NH* 35, 2). Au-delà des différences, les deux textes témoignent du consensus civique réalisé entre le IVe et le IIIe av. J.C. : *pompa* et *laudatio funebris*, complétées par les *fabulae praetextae* et par les *ludi funebres*, avaient pour fonction d'informer le peuple sur l'histoire de la cité, avant qu'avec Sylla n'apparaissent les premières funérailles officielles. Pour celles de César, l'A. développe l'idée originale, fort bien argumentée, qu'en réalité rien n'y fut improvisé. Il reviendra à Auguste d'incorporer tout le passé républicain, avec les *elogia* des *summi uiri* sur son Forum, en une histoire prosopographique aboutissant à l'ère nouvelle inaugurée par lui. Les funérailles impériales constituent la dernière étape de l'évolution.

Le chap. 2 traite des représentations symboliques de la *nobilitas* républicaine. Les exemples du *flamen Dialis* et du triomphateur montrent à quel point la notion de mythe vivant était active à Rome ; de même, la *pompa funebris*, avec son cortège

de *maiores* — *di parentes* supérieurs aux vivants — faisait défiler la biographie collective des ancêtres vertueux — acte civique autant que gentilice. Car le premier discours funèbre, selon la tradition, fut prononcé par Valerius Publicola pour L. Junius Brutus : l'homme dont le *cognomen* évoque le *populus* vante la vertu du fondateur de la liberté républicaine ! Les familles nobles de la République se rattachaient, autant que possible, aux « grands ancêtres » des premiers temps de l'ère républicaine, voire royale ; en retour, ceux-ci constituaient des « prototypes » qui dictaient à leurs « descendants », non seulement des ressemblances, mais des comportements : ainsi de M. Junius Brutus le « tyrannicide », « conditionné » par son « ancêtre », ou des Scipions, dont un représentant de la *gens* était requis en Afrique pour y obtenir la victoire.

Quelles sont les origines du *ius imaginum* ? La question (chap. 3) est rendue irritante par la pauvreté de la documentation. Aucune certitude avant les lois liciniennes-sextiennes. Contre l'idée d'une prérogative patricienne destinée à créer une noblesse héréditaire fondée sur le sang, E. Montanari constate que la plus ancienne mention certaine d'un discours funèbre, en 221, concerne un noble plébéien, et que la statue de L. Brutus se dressait à côté de celles des rois dès 325. Il est difficile dès lors de ne pas considérer que les Junii Bruti n'aient pas revendiqué dès leur accession à la *nobilitas* à la fois leur *cognomen* et leur ancêtre commun. De même pour d'autres familles plébéiennes nobles : les Marcii Reges, les Decii Mures... Les plébéiens n'avaient pas de *gens* ? Peut-être (encore qu'on en doute depuis les travaux de J.C. Richard) ; mais les familles nobles plébéiennes avaient une *stirps*, qu'elles revendiquaient, dès le IV^e^ siècle au moins. Et une *gens* patricienne, la *Fabia*, joua un rôle notoire dans l'évolution vers une *nobilitas* patricio-plébéienne unitaire, au milieu du IV^e^ siècle, et, par suite, vers une élaboration unitaire de l'histoire de la cité.

Le chap. 4 — *Persona* et les origines du théâtre romain — souligne la connexion des problèmes qui lient *persona* et *imago*. L'A. note que le seul genre où les « acteurs », des *iuuenes* appelés *personati*, ne quittaient jamais leur masque est l'atellane — genre populaire d'origine osque — contrairement aux professionnels appelés *histriones*. Et seuls ces « mobilisables », avaient le droit, conforme au *mos maiorum*, de lancer des lazzi dans les *exodia* qu'ils interprétaient, un peu comme les soldats au passage du général triomphant.

Cette forte imprégnation de la cité se retrouve dans la réception du dionysisme à Rome (chap. 5). Quels que soient les liens originels entre triomphe et cortège dionysiaque, c'est Jupiter, non Dionysos, qu'incarne le triomphateur, et Liber est lui aussi lié à Jupiter, non à Dionysos. Naevius, antérieur à l'affaire des Bacchanales, a certes pu tenter d'acclimater à Rome certains aspects du dionysisme, mais à partir de Plaute, le dionysisme est marqué d'un signe dépréciatif et c'est Marsyas qui endosse l'image positive de liberté politique en Italie, tandis que Dionysos, en milieu grec, se fait anti-romain. En réaction, Apollon, bien avant Actium, se fait champion de la romanité, jusque dans l'univers théâtral.

Le rapport *imagines*-théatre est exprimé par le lien *fabula praetexta-nobilitas* (chap. 6). La Grèce n'ignorait pas les tragédies « historiques », mais leur fonction culturelle était tout autre : le barbare s'y substituait au héros mythique, dans la même vision tragique. À Rome, au contraire, la *praetexta* donne des exemples de *uirtus* civique qui, des origines à la contemporanéité, affirment la continuité historique et « génétique » de cette *uirtus*. On peut descendre des rois, mais c'est la République qui est reine — et ses valeurs. La tragédie historique romaine « glisse » naturellement vers l'historiographie tragique, qui exalte la *mors triumphalis* (les Decii, Regulus...) comme victoire civique, reliant d'une chaîne ininterrompue les Romains à leurs plus lointains ancêtres communs : Romulus, Énée. Florissante au

temps de l'oligarchie sénatoriale, qui coïncida avec le consensus civique, la *praetexta* ne se renouvelle plus à partir des guerres civiles, même si les représentations continuent et deviennent caisses de résonance de l'actualité politique. Sous l'Empire, la *praetexta* ne sert plus que d'exutoire à l'idéologie antimonarchique de la vieille aristocratie, comme le montre l'*Octavie*.

L'interaction *cognomen-imago* fait l'objet du chap. 7. L'usage du *cognomen* remonterait aux débuts de la République, comme l'attestent les *cognomina* archaïques au v^e^ siècle, même si on n'a de certitudes qu'à partir du III^e^ siècle. Trait distinctif individuel, comme l'*imago*, le *cognomen*, comme l'*imago*, est devenu transmissible pour fixer une sorte d'identité collective du lignage. Les premiers *cognomina* étaient ethniques ou géographiques ; puis, à partir du IV^e^ siècle, le *cognomen* résulte de l'*adsentatio familiaris* ; à ce stade, il n'a pas encore de fonction dérisoire (même quand il désigne une particularité physique), mais seulement réaliste, comme le masque du défunt. Il peut aussi exprimer une réminiscence ou une ascendance mythique. Avec la crise de la République, cette dernière tendance s'accentuera, jusqu'à la perversion ultime des *tria nomina* de *Imperator Caesar Augustus*.

En guise de conclusion, le dernier chap. s'intitule « Introduction historico-religieuse sur *persona* ». Ce clin d'œil dissimule une position vigoureuse, reprise de travaux antérieurs, contre l'idée commune que la notion juridique de *persona* dériverait de la *persona* théâtrale. En fait, l'utilisation juridique du terme semble antérieure à l'utilisation théâtrale. Certes, *persona* dérive bien du sens de « masque », mais dans un sens rituel avant d'être juridique ou théâtral : il faut pour le comprendre remonter au *phersu* étrusque, officiant d'un rite sacerdotal certainement connu des Romains, avec un suffixe *-na* qui indiquerait son attribut : le masque. D'où la signification juridique, à Rome, de *persona* comme « rôle tenu dans la cité », qui se développa parallèlement à celle de « rôle sur la scène de théâtre ».

Telle est, en quelques lignes trop sommaires, la teneur de ce riche ouvrage, où la densité de la pensée le dispute à la légèreté du style et à la finesse des analyses. L'impression d'errance circulaire, de démarche primesautière masque — c'est le cas de le dire — élégamment une grande cohérence de pensée et une grande sûreté de ligne directrice. À coup sûr, cet ouvrage d'E. Montanari, qui, comme les précédents, se situe à l'interface de l'histoire, de la religion, de la littérature et de l'ethnosociologie, s'avère fécond et novateur, comme seront fécondes les réactions qu'il ne manquera pas de susciter, et nouvelles les réflexions qu'il inspirera.

Paul M. Martin.

Praeda. *Butin de guerre et société dans la Rome républicaine*, édité par Marianne Coudry et Michel Humm, Collegium Beatus Rhenanus 1 : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2009, 294 pages.

L'ouvrage compte neuf contributions précédées d'une « Introduction générale » et suivies de neuf pages de résumés (en français, allemand et anglais pour chaque article). L'Introduction rappelle la conséquence fondamentale de la victoire de Paul-Émile sur Persée : suppression du tribut pour les citoyens romains. La redistribution des bénéfices de la guerre avantage la collectivité des citoyens. Le paysage urbain de Rome est devenu un véritable musée des victoires romaines (hellénisation de l'architecture publique). Détaillons.

Marianne Coudry, « Partage et gestion du butin dans la Rome républicaine : procédure et enjeux » : importance à Rome de la répartition des prises de guerre lors des victoires sur le champ de bataille ou après la prise d'une ville. Une partie des dépouilles est détruite ou brûlée sur place, le reste envoyé à Rome. Les captifs sont distingués du butin matériel ; ils sont en général vendus comme esclaves et le questeur envoie l'argent vers l'*aerarium* à Rome. Les métaux précieux, or et argent, sont destinés au trésor public. Le traitement du butin relève de l'*imperium* du général : distribution d'argent monnayé aux soldats lors du triomphe ; le reste est versé au trésor (indications chiffrées et précises). Souvent il y a des tensions : cf. pour le partage du butin entre les soldats et le trésor. La solde (*stipendium*) était maigre : elle avait été instituée en 406 (prise d'Anxur). Examen du rapport entre la solde et le tribut (et aussi avec le butin). Remboursement du tribut dans certains cas. Parfois la charge de la solde est reportée sur les vaincus. Au retour de son expédition contre les Galates Manlius Vulso envoie une partie de l'argent au trésor puis donne une double solde aux soldats et rembourse le tribut avec l'argent acquis.Protestations des soldats lors du triomphe de Paul-Émile. En revanche, le tribut est supprimé — jusqu'en 43. Après cette date, la guerre nourrit la guerre. Problèmes suscités par la « part du général » : Salluste condamne l'accaparement du butin par l'oligarchie : cf. Glabrio lors du pillage du camp d'Antiochus et déjà Camille à propos du butin de Véies. En fait, la répartition du butin est soumise à des règles (p. 47) : cf. les fragments des discours de Caton (p. 46, notes 112 à 114). Toute soustraction à la *praeda*, propriété du peuple romain, est condamnée comme *peculatus*, ainsi pour M. Livius Salinator en 219 (butin conquis sur les Illyriens). Avant l'époque de Sylla est établie une *quaestio perpetua peculatus*. L'installation de citoyens sur les terres publiques a lieu sur la part versée au trésor. Le général, en vertu de son *imperium*, a droit à une part importante du butin. Problème de la comptabilité du butin. Elle est faite par le questeur militaire, dont la tâche est très lourde. Il y a, bien entendu, des différences entre les chiffres donnés par les documents publics et ceux fournis par les textes historiographiques. Les pages 65 à 79, qui contiennent les tableaux récapitulatifs de la gestion du butin sur le champ de bataille, puis à Rome, puis lors des procès pour appropriation abusive, sont révélatrices et donnent le vertige : les Romains à l'époque républicaine ont vraiment pillé tous les peuples de la Méditerranée, en commençant par ceux de l'Italie. La réglementation officielle, tout au long des siècles de la République romaine, concernant la gestion des profits des pillages opérés chez les peuples vaincus justifie pleinement, aux yeux du recenseur, le jugement de Mithridate, dans sa lettre à Arsace (Salluste, *Hist*. IV, 69, 17 M) : *Romanos... neque quicquam a principio nisi raptum habere*, et le qualificatif de *latrones gentium* attribué aux Romains.

Michel Turpin, « Les *manubiae* dans la procédure d'appropriation du butin » : les chercheurs ont eu beaucoup de mal à définir les *manubiae*, que l'on s'accorde à considérer comme « la part du général ». Il n'y a pas de terme grec correspondant. Aulu-Gelle consacre un chapitre entier (XIII, 25) à la question, à propos de « représentations dorées de chevaux et d'enseignes militaires », sous lesquelles sont inscrits les mots « *ex manubiis* ». Favorinus, qui se promenait sur le forum de Trajan, demande à quelqu'un qui l'accompagnait ce que signifiait *manubiae*. Réponse : « ce qui a été pris à la main ». Favorinus nie pour sa part que *manubiae* puisse avoir le même sens que *praeda*. Pour lui, *manubiae* (§ 26) est l'argent retiré par le censeur de la vente du butin. Donc *manubiae* est une somme d'argent et n'a rien à voir avec le butin lui-même puisque Trajan a *fait faire* ces statues. Pour Asconius, *manubiae* est la part du butin qui revient à l'*imperator*. Pour d'autres, les *manubiae* sont les dépouilles opimes (prises à la main par l'*imperator* à un ennemi de

haut rang tué par lui). — Mais cela ne convient pas pour des bâtiments ! En fait, dans les textes, il n'est jamais question de « prendre des *manubiae* » ; le mot est employé pour les fondations de temples : cf. celui de *Fors Fortuna* (*de manubiis*). Les *manubiae* restent dans la demeure du général. Il n'y a pas d'archives et donc pas d'enregistrement par le questeur ; il peut y avoir des objets issus des *manubiae* et qui n'ont été ni vendus ni transférés (p. 101). Elles peuvent permettre le financement de temples. Les *manubiae* ont pris une importance considérable à la fin de la République (une partie pouvait en être déposée à l'*aerarium*). Une étude très détaillée et très intéressante, fondée sur des chiffres précis.

Anne Jacquemin, « La vente du butin dans le monde grec à l'époque hellénistique » : le lien entre guerre et argent est plus affirmé que jamais à l'époque hellénistique en raison du recours au mercenariat. Le butin est un des moyens de financer la guerre (hommes, bétail, tout ce qu'il était possible de prendre). Le mot ὠφέλειαι désigne les profits de guerre. Les sources écrites donnent peu d'information sur la vente du butin. Présence de nombreux marchands dans les bagages des armées. Les Étoliens, célèbres par leur goût du pillage ont une réputation de brigands. Tel ouvrage moderne consacré au κοινόν des Étoliens est intitulé *The Politics of Plunder*. L'auteur de l'article donne de nombreux exemples de ces pillages opérés parfois aux dépens d'alliés. Très nombreux saccages dans toute la Grèce : Philippe V se demandait s'il fallait considérer les Étoliens comme des Grecs. Comme leurs contemporains, les Étoliens utilisaient des forteresses comme bases de leurs raids. Parfois le butin était si abondant qu'il encombrait l'armée : donc il y avait intérêt à le vendre au plus tôt. Il fallait éviter les désordres lors des pillages : cf. le règlement militaire élaboré à ce sujet par Philippe V. Cet article est court, mais suffisamment riche pour montrer l'importance de la vente du butin dans le monde grec.

Michel Humm, « Exhibition et " monumentalisation " du butin dans la Rome médio-républicaine » : les sources antiques décrivent parfois la ville de Rome ornée des dépouilles des nombreux ennemis que Rome eut à vaincre dans son histoire. M. Humm cite à ce propos la dizaine de vers (1, 617-629) où Silius Italicus montre l'aspect de Rome telle qu'elle apparut à l'ambassade sagontine venue en 218 demander le secours des Romains : « Devant les portes sacrées et sur le parvis même du temple [où est réuni le sénat] on voit exposés des chars de guerre, glorieux butin des combats, des armes arrachées aux chefs ennemis, des haches, si meurtrières dans la mêlée, des boucliers percés de coups, des traits gardant encore des traces de sang (...) » (trad. CUF Miniconi-Devallet). Quantité d'armes étaient accrochées en guise de trophées aux temples et aux portiques à travers la ville, parfois même aux murs des particuliers : le plus ancien monument ainsi décoré était les Rostres (navires d'Antium détruits en 338 av. J.-C.). Les rostres étaient fixés à la maçonnerie. Pourquoi cette exhibition à l'occasion d'une victoire navale, alors que Rome avait remporté surtout des victoires terrestres ? En fait, c'était une tradition grecque. — Autre exemple de la « monumentalisation » du butin : celui donné par L. Papirius Cursor qui a fait accrocher les boucliers en or des troupes d'élite samnites aux *tabernae argentoriae* du Forum : cette longue rangée de boucliers était suspendue au-dessus de la *Via sacra* empruntée par tous les cortèges triomphaux. On peut citer aussi les boucliers des Cimbres accrochés aux *tabernae nouae* et la colonne rostrale de C. Duilius ou la statue colossale d'Hercule sur le Capitole, statue offerte aux dieux en remerciement de la victoire sur les Samnites : exhibition triomphale des œuvres d'art comme la statue de Jupiter élevée sur le Capitole par Sp. Carvilius Maximus en 293 av. J.-C. à partir des *spolia* pris aux Samnites et aux Étrusques ; ou la statue colossale d'Héraclès de Lysippe installée elle aussi sur le Capitole par Q. Fabius Maximus après la prise de Tarente en 209. Traduction de l'idéologie de la classe dirigeante romaine, l'exhibition des dépouilles pouvait avoir lieu à domicile,

dans les demeures aristocratiques ; parfois il s'agit de dépouilles opimes : cf. celles d'A. Cornelius Cossus avec une statue équestre triomphale. C'est ce qu'on a appelé plus tard l'idéologie de la victoire, empruntée au monde hellénistique. Un article remarquable dont les quatre pages de bibliographie sont très utiles.

Marianne COUDRY, « Les origines républicaines de l'or coronaire » : est-ce une contribution exigée des cités (par exemple, à l'occasion des victoires de l'Empereur), donc un élément de la fiscalité impériale ? L'expression *aurum coronarium* apparaît à la fin de la République : c'est l'une des preuves de l'hellénisation de la Rome républicaine. Dès le v^e^ siècle à Athènes, des couronnes sont offertes comme prix dans les concours panhelléniques. On utilise aussi les couronnes dans le cadre des relations entre cités au IV^e^ siècle. Ces couronnes sont parfois consacrées dans les sanctuaires. À partir de la conquête d'Alexandre, l'usage des couronnes d'or se multiplie : offres des cités en hommage à Alexandre ; parfois l'offre de couronnes prouve l'interruption des opérations guerrières et l'ouverture de négociations. Désormais les couronnes font partie des honneurs que les cités décernent aux souverains. Lors des inventaires, le poids (très variable) est mentionné. Peu à peu, on est amené à se demander s'il s'agit d'un don spontané ou d'un don sollicité. Les couronnes d'or deviennent une forme de contribution : ainsi dans la fiscalité ptolémaïque (intervention de l'administration fiscale). À Rome, c'est à partir de la 2^e^ guerre de Macédoine que l'usage des couronnes d'or devient habituel (en fait, déjà les Carthaginois en avaient offert à Rome au IV^e^ siècle). Le don à Rome (comme en Grèce) de couronnes est une preuve de φιλία . Il doit être autorisé par le sénat (des ambassades se rendent alors au Capitole pour y déposer leurs offrandes à Jupiter Capitolin). Les couronnes d'or sont exhibées par les généraux vainqueurs lors de leur triomphe (elles sont distinguées du butin) : elles prouvent au public romain la puissance et la gloire des vainqueurs. Certains gouverneurs, à partir du II^e^ siècle, exigent de l'or pour les couronnes (cf. Pison). Octave refuse, lors de ses triomphes de 29, l'or destiné aux couronnes provenant des cités d'Italie, mais L. Antonius, lors de son consulat de 41, se vante d'avoir reçu, comme Marius, beaucoup de couronnes. C'est à l'occasion de la salutation comme *imperator* des généraux que ceux-ci prennent l'habitude de recevoir (ou de demander) des couronnes. Celles-ci deviennent peu à peu des contributions imposées et exigées (en fait, statut ambigu). Chaque nouvel Empereur se voit offrir de l'or coronaire. Des discours sont alors prononcés : forme de dialogues entre le prince et les provinciaux. C'est une sorte d'impôt, mais qui n'est pas versé de façon régulière. Un article très riche, très solide.

Suzanne HOLZ, « *Praeda* und Prestige — Kriegsbeute und Beutekunst im (spät-)republikanischen Rom » : par la force des choses, cet article répète en partie celui de M. COUDRY puisque les « œuvres d'art » figurent dans le cortège triomphal où prend place le butin (la *Beutekunst* est une part de la *Kriegsbeute*). De bonnes remarques dès le début : le « prestige de l'aristocratie » et l'« histoire de la culture » sont des enjeux fondamentaux aux yeux des grands personnages qui triomphent. En même temps, la vue des œuvres d'art grecques entièrement nouvelles pour le public romain a pour résultat, lors des triomphes, d'éduquer celui-ci et de lui rappeler l'estime dans laquelle étaient tenus ces œuvres par les grands hommes du passé. Être mis en contact avec l'art grec était important. La présence d'Ennius aux côtés de M. Fabius Nobilior, le vainqueur d'Ambracie, allait provoquer non seulement la publication des *Annales* mais la fondation du temple d'*Hercules Musarum* voué en 179 et la construction d'un portique resté célèbre. Déjà en 209 Fabius Maximus, le vainqueur de Tarente, avait fait transporter à Rome la statue de l'Héraklès de Lysippe, le célèbre sculpteur d'Alexandre. La présence d'une statue équestre de Fabius Maximus près de celle d'Hercule sur le Capitole renforçait le lien entre l'aristocratie romaine et l'art grec. Dans le temple lui-même se trouvait une copie des *Fasti*, un calendrier installé là par le même Fabius Nobilior ; c'était

aussi, aux yeux du recenseur, une manifestation de la force romaine (anniversaires et célébrations des grandes victoires). Le pillage de Delphes par Sylla et le transfert à Rome des colonnes du temple de Zeus Olympien sont révélateurs. Pline énumère les œuvres d'art prises lors de sa lutte contre Mithridate que Pompée fit figurer dans son dernier triomphe et lors de la construction de son théâtre. Rome était ainsi passionnée de monuments et d'œuvres d'art rappelant ses conquêtes. Une contribution intéressante, mais un peu sèche et scolaire. On attendait des développements plus « vivants ».

Éliane Stoffel, « Fallait-il piller Syracuse ? Un débat passionné » : l'auteur examine les réactions des historiens grecs et romains à la suite du pillage de Syracuse, lors de la prise de cette ville par Marcellus en 212 et du transfert à Rome de la plupart des œuvres d'art contenues dans la cité. Polybe condamne l'opération consistant à « rassembler chez soi les richesses des autres peuples », ce qui a pour but, selon lui, de provoquer la colère des spectateurs contre « les favoris du sort ». « Les malheurs des autres peuples ne peuvent pas être, pour les Romains, une parure pour leur patrie ». Les objets pris par Marcellus n'ont pas, en effet, de valeur économique, mais une valeur symbolique. — Cicéron, dans le *De signis*, critique lui aussi le procédé consistant à prendre l'*ornatus* d'une ville, alors que celui-ci ne représentait aucun danger ; quant à la valeur religieuse des prises, Cicéron reconnaît que Marcellus ne s'est emparé d'aucune statue du culte, contrairement à Verrès qui n'a pas hésité à enlever la Déméter d'Henna : geste qui a plongé les Siciliens dans l'affliction et fait de Verrès un impie. Tite-Live n'évoque l'affaire que brièvement : il note que Marcellus a, en enlevant les œuvres d'art de Syracuse, augmenté la *maiestas* du peuple romain, mais l'historien condamne à ce propos le pillage des temples tel qu'il avait lieu de son temps, c'est-à-dire celui des guerres civiles. Pour Plutarque, grâce à Marcellus, Rome a été embellie, le peuple romain a été mis en contact avec les richesses de l'art grec, richesse qui l'ont « éduqué ». Ces dix pages laissent une impression assez confuse, l'auteur ne dégageant pas de façon claire sa propre opinion sur les attitudes respectives des historiens qu'il cite.

Emmanuelle Collas-Heddeland, « Faut-il libérer les prisonniers de guerre ? Pratiques grecques et pratiques romaines » : les prisonniers de guerre font partie du butin ; même s'ils sont traités séparément, le vainqueur a tous les droits : exécuter les captifs, les réduire en esclavage, les libérer contre rançon ou non. Les captifs pouvaient même espérer être remis en liberté. La libération spontanée par le vainqueur pouvait être un calcul politique : ainsi Philippe II après sa victoire de Chéronée gagne par sa clémence la confiance des Grecs, qui acceptent alors de se soumettre à son autorité. De même Scipion libère les Ibères après la prise de Carthagène. On mentionne ici de nombreux exemples analogues de la φιλανθρωπία grecque et de la clémence romaine : ce sont des bénéfices pour le vainqueur (rôle de la propagande). Parfois c'est le sénat lui-même qui « corrige » l'avidité du général vainqueur en annulant les mesures brutales prises par celui-ci. Dans d'autres occasions, la libération de prisonniers fait l'objet de négociations ; il peut aussi arriver que les prisonniers soient rendus par suite d'une restitution plutôt que d'une libération proprement dite. C'est le cas lors des traités conclus entre Rome et les Grecs, traités qui ne sont nullement négociés sur un pied d'égalité, mais imposés. Parfois, la libération a lieu contre remboursement. Les dernières pages de cette contribution sont consacrées à l'attitude de Rome dans certaines conditions, par exemple vis-à-vis des prisonniers grecs d'Égine et, déjà, vis-à-vis de Pyrrhus et puis d'Hannibal : Rome s'écarte des pratiques grecques en refusant de racheter les prisonniers romains (après Cannes). Un bon travail très détaillé qui, par l'examen systématique des cas étudiés, révèle la complexité du sujet traité et, par là, son intérêt.

Jürgen von Ungern-Sternberg, « Kriegsentschädigungen — eine vertraglich geregelte Form der Beute ? » D'après Grotius (cf. son ouvrage *De iure belli ac*

pacis — 1625), les indemnités de guerre en guise de dédommagement payables par le vaincu devaient correspondre en théorie aux sommes effectivement déboursées pour la guerre par le vainqueur ; l'auteur cite l'excellent exemple des indemnités de guerre réclamées par la Prusse en 1871 et par la France lors du traité de Versailles (1918). Il examine ensuite dans le détail les indemnités de guerre qui furent réclamées dans l'Antiquité lors des traités signés dans le monde grec (8 exemples) et dans ceux signés plus tard avec Rome (17 exemples), avec, à chaque fois, l'indication des sommes exigées par Rome : depuis le traité avec les Falisques (en 394) jusqu'à celui signé avec la Macédoine en 167. À quoi il faudrait ajouter les sommes considérables payées par les vaincus jusqu'à l'époque de César. En fait, peu à peu les « indemnités de guerre » devinrent une énorme source de profit. Très détaillée, cette contribution mérite les mêmes éloges que la précédente. Le grand nombre d'exemples cités aide le lecteur à mesurer l'énormité des sommes d'argent ainsi reçues par Rome, et cela, alors même qu'on se limite à l'époque républicaine. L'ouvrage est, dans son ensemble, d'une grande richesse.

Paul JAL.

Catherine WOLFF, *Déserteurs et transfuges dans l'armée romaine à l'époque républicaine* : Jovene editore, Naples, 2009, xxx-453 pages.

Deux parties dans ce gros ouvrage : 1) les conflits « classiques » (guerres extérieures) ; 2) les guerres civiles du I^er^ siècle.

Dans la première partie, l'auteur, qui se réfère à l'histoire militaire de Rome depuis l'époque royale (Tullus Hostilius, p. 135, jusqu'à la Guerre Sociale), examine successivement qui sont les déserteurs (définitifs et temporaires), puis qui sont les transfuges (les vrais et les faux). Elle recherche ensuite les raisons qui ont pu entraîner les soldats à déserter ou a passer à l'ennemi. Comment ont-ils procédé ? Seuls ou à plusieurs ? Quels étaient les châtiments prévus à Rome pour les uns et pour les autres ? Quel accueil ont reçu les deux catégories de soldats chez l'ennemi ?

Dans la seconde partie, l'auteur se demande de même qui déserte (définitivement ou temporairement), qui passe dans le camp adverse (parfois sans le vouloir au départ) ; comment se déroule le passage ? pour quelles raisons psychologiques ? appel aux sentiments et à la personnalité du commandant ? quelle est l'attitude de ce dernier face aux déserteurs et aux transfuges ? de quelle façon il cherche à éviter ces passages : recours au serment ? aux supplications ? punir ou non ?

9 « annexes », très précieuses, où l'auteur énumère les effectifs de César et Pompée en Espagne (en 49), en Orient, en Afrique (en 47-46), en Espagne (en 46-45) ; répartition des légions début 43, en Occident, fin avril (43), à l'automne 43 ; les légions de Brutus et Cassius avant Philippes ; les légions de Lépide après Nauloque.

Une étude importante et vaste : l'auteur utilise toute l'histoire militaire de la Rome royale (depuis Tullus Hostilius) et républicaine (jusqu'à la Guerre Sociale) ; une étude écrite dans un style simple et clair (un grand mérite aujourd'hui) ; un travail marqué au coin du bon sens : lorsque — le cas est fréquent — les historiens anciens sont silencieux, il faut rechercher les motivations possibles des déserteurs et transfuges. L'auteur distingue soigneusement, à juste titre, les conflits « classiques », c'est-à-dire les guerres extérieures, des guerres civiles, où les cas étudiés sont beaucoup plus nombreux et plus frappants. Chaque chapitre contient un certain nombre de « conclusions » provisoires qui présentent l'avantage de faire le point et

de provoquer des réflexions presque toujours de grande qualité : cf. page 259, où l'auteur note que « les déserteurs et les transfuges se trouvent tous dans le parti qui est sur le point de perdre ». Très bonne distinction (*passim*) entre recrues et vétérans dont la conduite est souvent différente ; entre soldats et officiers, entre *socii* et Romains. Rôle de la peur, de la faim, du désir de paix, lorsque les hommes fatigués de la lutte obligent leurs chefs à arrêter le combat ; rôle de la démoralisation, des fraternisations entre adversaires, rôle des récompenses promises ou accordées, de la quantité du butin envisagé, promis ou acquis. Les soldats des guerres civiles se considèrent souvent comme « appartenant » à tel ou tel chef. Renversement des valeurs traditionnelles : respect de la discipline, amour de la patrie, etc.

L'auteur évoque dans le détail chaque guerre civile à partir de la Guerre Sociale — qu'elle considère, p. 359, à juste titre, comme l'équivalent d'une guerre civile —, quelle qu'en soit la longueur ou l'ampleur : marche sur Rome de Sylla en 88, prise du pouvoir par Cinna et Marius, lutte de Sylla contre Fimbria, retour de Sylla en Italie (défaite des marianistes), guerre contre Sertorius, guerre entre César et Pompée, en Espagne, à Marseille, en Épire (Dyrrachium), à Pharsale, guerre de Modène (contre D. Brutus), guerre de Pérouse (contre L. Antonius), guerre d'Afrique (Thapsus) et d'Espagne, contre les fils de Pompée (Munda), guerre de Sicile contre Sex. Pompée (Nauloque) et guerre d'Octave contre Antoine (Actium).

Les transfuges « malgré eux » désignent les soldats qui, après la défaite de leur parti, sont en général intégrés dans l'armée adverse (souvent, ils passent en masse de l'autre côté — p. 225). De toute façon, ils sont, dans les guerres civiles, beaucoup plus nombreux que les déserteurs. Le plus célèbre transfuge est T. Labiénus, le lieutenant de César dans la guerre des Gaules ; le transfuge Ménodore (Ménas : un ancien esclave ou un pirate ?) sert, sur mer, tantôt Sex. Pompée, tantôt Octave ; il changeait de camp en amenant avec lui des navires et des hommes : c'est un « spécialiste du passage à l'ennemi » (p. 256), puisqu'il le fit trois fois (sans être puni d'ailleurs). Quant aux troupes auxiliaires, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, elles se montrent fidèles en général (p. 257).

Les pages consacrées par l'auteur aux châtiments, aussi bien lors des guerres extérieures que des guerres civiles (p. 103 sq.), aussi bien pour les déserteurs que pour les transfuges : décimation — assez rare —, verges, privation de tentes, de blé (remplacé par de l'orge), bastonnade, sont très détaillées dans l'ouvrage. La plupart du temps, lors des traités de paix, les restitutions des déserteurs et des transfuges sont exigées au même titre que celles des prisonniers, ce qui montre leur importance aux yeux du vainqueur. C. Wolff note d'ailleurs (p. 200) qu' « on faisait peu de prisonniers au cours des guerres civiles ».

En conclusion, le recenseur tient à signaler qu'il s'agit ici d'un travail remarquable, qui a requis des recherches approfondies et qui restera dans son domaine un ouvrage de référence. Quelques coquilles : p. ix, 9 tableaux, et non 8 ; p. 191, l. 14 : lire « voit » ; p. 256, lire « c'était la troisième fois » ; Bibliographie et notes : « Mundubelitz » ou « Mundubeltz » ? p. 443 (titre), lire « propres ».

Paul Jal.

D. S. Levene, *Livy, on the Hannibalic War* : Oxford, Oxford University Press, 2010, 472 pages.

Cinq chapitres : 1) Organisation du récit ; 2) Sources et intertextes ; 3) Personnes et peuples ; 4) Gagnants et perdants ; 5) *Causation*.

Dans sa *Préface*, Levene note que les livres 21-30 de Tite-Live figurent moins que les autres dans les programmes universitaires. 21-30 représentent une suite sans fin de batailles. Il y avait déjà eu un grand historien avant Tite-Live pour traiter le même sujet. Dans toute l'œuvre, il y a des complexités, des subtilités et des anomalies ; le chapitre 5 vise à en expliquer certaines. La première tâche de l'historien latin consistait à organiser son récit. Il choisit la méthode du récit année par année, comme le font la plupart des historiens antiques (sauf Hérodote). Mais il y a un large espace géographique sur lequel sont répartis les événements : en 218, les Romains avaient déjà combattu dans plusieurs pays ; il fallait prendre en compte aussi les affaires domestiques. Certains événements se déroulent sur plusieurs années ; donc force est de fragmenter l'exposé. En fait, il y avait déjà eu des « histoires universelles ». Thucydide lui-même, qui n'a qu'un seul sujet, est obligé de se déployer sur plusieurs fronts. Polybe, pour sa part, choisit un point central à partir duquel il développe son récit : « les conquêtes romaines » à partir de telle année. Tite-Live soutient, dès le livre 21, qu'il va raconter la guerre la plus importante de toutes : il ne va traiter, dit-il, qu'une seule guerre.

Dans le premier chapitre, l'auteur note le souci de tous les historiens de l'Antiquité : créer des « schèmes architecturaux » (on en trouve aussi dans les œuvres poétiques contemporaines). Dans l'ensemble de la décade, Tite-Live se préoccupe de chercher le « point essentiel » : au livre 26, se situe le « tournant » de la guerre. On peut noter aussi l'établissement de parallèles : ainsi entre la chute de Carthagène et celle de Carthage. Dans chaque livre, se pose le problème de la structure : où sont les événements importants ? Au début ? au milieu ? À noter la façon dont Tite-Live raconte la mort de Marcellus sans en faire un « moment » déterminant. La division traditionnelle en années pose des problèmes : quel est le rôle des élections de nouveaux magistrats ? La fin d'une année ne coïncide pas forcément avec celle d'un récit : Tite-Live peut reporter celle-ci au livre suivant. Quant aux prodiges, Tite-Live joue avec le schème annalistique pour les placer là où il veut : par exemple pour l'année 218, où il les situe seulement à la fin du livre. Pour 202, la liste en est reportée après la bataille de Zama. Donc Tite-Live *manipule*. Quant aux deux consuls désignés pour 217, Tite-Live répartit leur action entre les livres 21 (année 218) et 22 (217).

Du point de vue de la chronologie, Tite-Live fixe la datation d'après la corrélation entre deux événements (cf. *per eosdem dies*). Il n'y a donc pas de « dates absolues ». Pour lier deux épisodes de son récit, il crée artificiellement une simultanéité entre deux événements ; c'est le cas en 26,24,1 à propos de l'activité de Laevinus en Grèce et à Rome (p. 46) : *per idem tempus*, écrit Tite-live (année 211 ?) ; or d'après 26,27,10-17, Laevinus (en 210) introduit au sénat les délégués de Capoue et de Syracuse qui se plaignaient de la façon dont ils avaient été traités [Laevinus a été élu consul pour 210 en son absence (26,26,4)]. Tite-Live a des difficultés pour fixer la chronologie des événements en Grèce : j'ai signalé moi-même le problème dans mon édition (Budé), p. 98, n. *a*, à propos de l'alliance de Rome avec l'Étolie. Naturellement, on rencontre des erreurs : parfois il fait mourir tous les prêtres à la fin d'une année ou fait dédier plusieurs temples au même moment. Parfois, son récit comporte plus de saisons qu'en réalité : c'est qu'il doit combiner des sources différentes (de même que Polybe pour les olympiades et les années consulaires). D'autres fois il y a des doublets : en 21,15,3-6, par exemple, Tite-Live revient sur la date de la prise de Sagonte évoquée précédemment. Les mois intercalaires sont aussi une source d'erreurs. Le temps du texte livien peut être différent du temps réel.

Au début de chaque livre, en principe, Tite-Live rappelle la situation ; quelquefois il signale qu'il a déjà dit cela (*sicut ante dictum est*) ; parfois il renvoie à

quelque chose de très antérieur (un livre ou deux avant). Ou bien ce qui n'avait été dit qu'en passant est repris plus développé : cf. pour Sosis et Moericus 26,21,9 et 30, 6 ; 31, 4. Ailleurs, on est en droit de se demander si le Capouan Vibellius Taurea, tantôt lâche (en 215 : 23, 46), tantôt héros (en 211 : 26, 15 et 16) est bien le même homme. Levene donne comme exemple de probable confusion chronologique trois événements de l'année 215 (Tite-Live présente comme simultanés des événements successifs) : 1) la prise des messagers envoyés par Philippe V à Hannibal (23,34,5 sq.) ; 2) le siège de Cumes par Hannibal (23,36,7) ; 3) les événements de Sardaigne, où la population semble acquise aux Carthaginois (23,34,10 sq.). Le procédé consiste à créer des « juxtapositions narratives ».

Le deuxième chapitre est intitulé « Sources et intertextes ». Procédé de l'imitation d'imitations (sources) : ainsi. à propos de 30,34,1 : à Zama, les Romains heurtent leurs bouclier avec leur épée en criant à l'unisson, à la différence des mercenaires carthaginois, qui crient chacun dans leur langue. Imitation probable de Polybe 15,12,8-9, qui imite lui-même l'*Iliade* (2, 804) : les « Troyens » sont en effet composés de divers peuples qui ont chacun leur langue. Autre exemple : les préparatifs et exercices militaires ordonnés par Scipion après la prise de Carthagène rappellent Xénophon, *Hell.* 3,4,16-18 : préparatifs faits par Agésilas, roi de Sparte, pour attaquer la Perse. Tite-Live ne cite que très rarement la source dont il s'inspire : d'où la difficulté qu'il y a aujourd'hui à reconnaître ses sources, d'autant plus que beaucoup de textes ont disparu. Les portraits de Jugurtha chez Salluste et d'Hannibal chez Tite-Live ont beaucoup de points communs ; de même pour le portrait de Pacuvius Calavius chez Tite-Live et celui de Catilina chez Salluste : tous deux savent comment amener la masse à désirer la révolution (*res nouae*). Capoue joue un grand rôle dans le récit livien, parce que c'est là que la corruption commence à se manifester. Tite-Live cite quelques sources utilisées par lui : Valérius Antias, Cœlius Antipater, et Polybe est cité en 30,45,5 (*haudquaquam spernendus auctor*) : il ne faut donc pas croire ceux qui jugent que c'est seulement à partir de tel ou tel livre de la 4e décade que Tite-Live se sert de Polybe ; critique de Tränkle notamment, pour qui Tite-Live n'utiliserait Polybe qu'à partir du livre 30. Pour Levene, c'est dès le début de la 3e décade que Tite-Live s'inspire de Polybe. Dans les pages 136-140, il montre les nombreux rapprochements que l'on peut faire entre Polybe 3,54,4 et 56,4 d'une part, Tite-Live 21,35,10 et 38,2 de l'autre (il s'agit du passage des Alpes ; il est possible que, pour tel détail, comme l'épisode du vinaigre, Tite-Live utilise Coelius ou Silénus).

Dans le 3e chapitre, l'étude de certains caractères est intéressante parce qu'elle montre que ceux-ci peuvent varier. Celui de Livius Salinator révèle que, en dépit de son tempérament brutal et agressif et de sa rancune tenace contre le Sénat, il finit par s'entendre avec son collègue, Claudius Nero, grâce à l'intervention de Fabius (que d'ailleurs Livius n'aime pas). Longue analyse de la conduite de Livius avant le Métaure. De même Minicius, après s'être moqué de lui, se soumet définitivement à Fabius. Le vainqueur du Métaure, qui passe pour un héros, avait précédemment été à la fois vaincu et dupé par Hannibal en Italie (24,17,3-7) et Hasdrubal en Espagne (26, 17) ; il était alors apparu comme incompétent et naïf. Le caractère de Marcellus est à la fois agressif et prudent : cf. en Sicile, après le massacre d'Henna. Levene donne aussi plusieurs exemples de la variété des attitudes de nombreux acteurs de la lutte : souvent, si ceux-ci sont étrangers, Tite-Live les dépeint comme « trompeurs » (non seulement les Carthaginois [*Punica fides*], mais aussi les Ligures, les Campaniens, les Numides ou les Celtibères — dont la trahison aura pour conséquence la mort des deux Scipions en Espagne). Tite-Live fait ressortir au contraire le mérite d'Hannibal qui sait garder la discipline et la bonne entente de troupes pourtant composites ; il souligne les passages dans le camp adverse de Mutinès et

Masinissa. À l'occasion, Levene note que Tite-Live étant Padouan, n'avait pas, à sa naissance, la citoyenneté romaine, ce qui ne l'a pas empêché d'adhérer pleinement à la politique augustéenne.

Au début du chapitre IV (« Gagnants et perdants »), Levene note que la guerre est le sujet essentiel des historiens antiques. C'est que l'histoire hérite de l'épopée, où tous les faits d'armes étaient particulièrement appréciés du public. Aussi Tite-Live s'attache-t-il — sans pouvoir toujours y parvenir — à expliquer le pourquoi et le comment de la victoire ou de la défaite. Levene établit une comparaison entre le récit de Polybe et celui de Tite-Live pour la bataille de la Trébie : tous deux louent le courage dans l'infortune des Romains, tous deux montrent que ce sont les alliés gaulois qui furent mis en fuite par les éléphants. À Trasimène, Tite-Live montre que les Romains, dans leur ténacité et leur acharnement au combat, en dépit du brouillard et de la mort de Flaminius, ne se sont même pas aperçus du tremblement de terre. D'ailleurs l'historien ne donne pas la raison de la défaite romaine. Tite-Live abrège, stylise, mais n'explique pas. Il donne à la fortune moins d'importance que Polybe, car il la considère comme capricieuse. Il attribue un rôle plus grand au courage et à l'entrain des soldats (cf. les volontaires esclaves de Gracchus : 24, 14-16) que Polybe chez qui le chef, qui a une vue d'ensemble de la bataille, l'emporte par le choix de la décision. Tite-Live note aussi à l'occasion (par exemple, en 25,18,3, le combat acharné entre le Romain Crispinus et le Campanien Badius, autrefois amis, mais maintenant ennemis) qu'« à la guerre, il n'y a pas d'événement, si peu important soit-il, qui ne puisse produire un grand effet ». En tout cas, Levene (p. 299 bas) remarque que, chez Tite-Live, les batailles se terminent quelquefois de telle ou telle façon sans raison. Quant aux chefs, il arrive à Tite-Live de les présenter comme incompétents : c'est le cas de Flaminius et de Varron, qui n'ont pas le contrôle des événements. Levene donne de nombreux exemples de batailles où, qu'il s'agisse de victoires ou de défaites, l'historien ne nous donne pas de véritable explication ; parfois même c'est le contraire de ce qui était prévu qui se produit : ainsi à Arpi (24,47,2-7) où les habitants fraternisent finalement avec les Romains et permettent à ceux-ci de reprendre la ville. Plusieurs exemples sont donnés aussi du retournement inattendu des éléphants contre leurs propres lignes. D'autres fois, c'est à un manque de prévision du chef qu'est due la victoire : cf. 24,35,9 à 36, 1 où Marcellus, qui l'emporte, ne s'attendait pas à rencontrer une armée carthaginoise à cet endroit — ce qui n'empêche pas son succès.

Le dernier chapitre étudie le rapport entre causes et effets dans le récit livien. Parfois, l'effet paraît antérieur à la cause : le pillage de Feronia par Hannibal, revenu dépité de sa marche sur Rome, est interprété, alors qu'il est postérieur à l'échec d'Hannibal, comme la cause de cet échec. Ailleurs, on ne comprend pas bien pourquoi l'assassinat du tyran Hiéronyme, pourtant favorable à la cause carthaginoise, n'entraîne pas un ralliement de Syracuse à Rome, mais au contraire renforce la défection. En ce qui concerne Capoue, c'est d'abord Pacuvius Calavius qui est présenté par Tite-Live comme le *defectionis auctor* en 216 (23,9,11) ; puis c'est Vibius Virrius qui fait figure de chef de la défection en 211, cf. 26,13,2 ; 14, 1 et 9. Il n'est alors plus question de Pacuvius Calavius : Tite-Live n'explique pas ce changement. En outre, lors du châtiment des sénateurs capouans, il n'est question que de la dureté de Fabius, l'autre consul (Appius Claudius) — est-il mort ? — a disparu de la scène. Levene souligne que le récit livien ne répond pas toujours à notre conception de la « cause normale » (p. 374). Il y a alors deux versions incompatibles d'événements (*ibid.*). D'après Chrysippe aussi (p. 379) certaines causes, il est vrai, demeurent opaques. La version livienne des événements précédant Zama n'est pas claire non plus, pas davantage que l'attitude de Scipion à ce moment-là. Levene en conclut que la « causalité historique » chez Tite-Live peut paraître

« bizarre » (p. 382) ; il rappelle à cet égard l'attitude déconcertante de l'historien en 21,14,3 sq., à propos de la date du début de la deuxième guerre punique (« chronologie scandaleuse », ont écrit certains « scholars » d'aujourd'hui) ; le recenseur se permet de renvoyer à ce sujet à ce qu'il a dit dans l'*Introduction* de son édition (Budé) du livre 21 (p. XLIII). Pour Levene, qui passe trop rapidement sur ce point, c'est à l'aspect surtout rhétorique et moral de l'histoire, pour Tite-Live, que plusieurs de ces anomalies sont dues.

En conclusion, un ouvrage d'une grande richesse qui révèle une connaissance très approfondie de la troisième décade. Il y a lieu de louer l'argumentation toujours très serrée : l'auteur n'hésite pas à entrer dans les détails les plus minutieux pour asseoir son raisonnement, au risque de lasser le lecteur par la longueur — et la lenteur — de son exposé qui donne alors l'impression de piétiner. Il a le mérite aussi de poser de nombreuses questions embarrassantes et d'essayer d'y répondre : pas toujours avec clarté (cf. les dernières pages, où les allusions au « stoïcisme » de Tite-Live n'expliquent pas grand-chose). La bibliographie, particulièrement abondante, montre l'ampleur des recherches auxquelles l'auteur a procédé. Un seul exemple : la mention, avec éloge, à plusieurs reprises, de l'excellent ouvrage presque oublié aujourd'hui en France, *En lisant Tite-Live* (Paris, Belles Lettres, 1944), de L. Catin. Bref, un travail de grande qualité qui mérite d'être un « classique ».

Paul Jal.

Silvia Marastoni, *Servio Tullio e l'ideologia sillana*, « Pubblicazioni dell'Università di Verona, Serie storico-archeologica, vol. I » : Roma, Giorgio Bretschneider editore, 2009, 293 pages.

Issu d'un doctorat soutenu en 2007 sous la direction d'A. Mastrocinque, ce livre étudie les rapports entre Sylla et ses réformes d'une part et ce que disent d'autre part les traditions sur Servius Tullius et son action législative. L'entreprise n'était pas dénuée de risques : non seulement parce que les traditions relatives au sixième roi de Rome sont diverses, stratifiées et divergentes jusqu'à la contradiction, au point que R. Thomsen, il y a quelque trente ans, pouvait parler de l'*enigma of Servius Tullius* ; mais aussi parce que sur la nature des réformes syllaniennes et sur leur portée, positive ou négative, tant les auteurs anciens que les historiens modernes portent des jugements différents, voire, là aussi, contradictoires, du fait qu'elles furent plus ou moins — là aussi les opinions divergent — démantelées après son abdication. L'auteur était donc condamnée — et elle en a bien conscience — à travailler sur le vraisemblable et contrainte d'avancer avec une extrême prudence.

Son fil rouge est constitué par l'ouvrage bien connu qu'E. Gabba a consacré en 1961 au récit par Denys d' Halicarnasse du règne de Servius Tullius, dans lequel il reconnaissait la marque de l'idéologie syllanienne, tout comme il la percevait, en 1960, dans la « Constitution de Romulus » chez ce même auteur. Il est intéressant de noter que, presque en même temps, les deux dossiers ont été repris, l'un donc par S. Marastoni (S.M.), l'autre par M. Ver Eecke, *La République et le roi — Le mythe de Romulus à la fin de la République romaine*, Paris, 2008 (voir notre recension dans la *R.E.L.* 87, 2009, p. 435-437). S.M. n'a pas eu la possibilité de connaître le travail de M. Ver Eecke, non plus que celle-ci n'a pu profiter de celui de la chercheuse italienne. Et c'est bien dommage, car leur dialogue eût été fécond, même si, pour l'essentiel, elles sont « sur la même longueur d'onde ». La différence entre elles est que S.M., bien qu'elle n'ignore pas le débat qui suivit les propositions

d'E. Gabba, demeure fermement attachée à la thèse de celui-ci. Nous pensons que, sur le fond, elle n'a pas tort ; encore eût-il fallu discuter les positions des autres chercheurs, et notamment celle d'A. Delcourt, étrangement absente de sa bibliographie : la savante belge, dans sa *Lecture des* Antiquités romaines *de Denys d'Halicarnasse,* Bruxelles, 2005 (voir notre compte-rendu dans *Latomus* 66, 2007, p. 223-226), insiste, quant à elle, sur la cohérence générale de la pensée dionysienne, qu'il s'agisse de la Constitution de Romulus ou de l'image de Servius Tullius. Les deux positions, au demeurant, ne sont pas incompatibles : il est loisible de penser que Denys, tout en étant influencé par des sources pro-syllaniennes, ou plus généralement « philo-sénatoriales », a « digéré » leurs informations en les intégrant dans sa vision politique générale de Rome et dans le cadre de l'idéologie du Principat, à laquelle il adhère. Encore eût-il fallu poser le problème.

C'est — reconnaissons-le — la seule faiblesse de cet ouvrage au demeurant extrêmement intelligent et bien mené, et dont la bibliographie, généralement bien à jour, ne souffre d'aucune lacune criante, même si, de-ci de-là, on peut relever l'absence de quelques travaux récents, de D. Briquel, V. Fromentin, F. Hinard, J. Poucet, A. Simonelli, l'absence aussi de R. Morstein-Marx, *Mass Oratory and Political Propaganda in the Late Roman Republic,* Cambridge, 2004, et des ouvrages collectifs édités l'un par M. Citroni, *Memoria e identità...*, Florence, 2003, l'autre par M. Coudry & T. Späth, *L'invention des grands hommes...*, Paris, 2001 — tous travaux où il y avait des choses à glaner sur le sujet traité. Mais soyons justes : qui peut se vanter de maîtriser parfaitement la double bibliographie sur Sylla et sur Servius Tullius, quand la recherche est si active sur l'un comme sur l'autre ?

L'enquête de S.M. est menée en six chapitres. L'auteur, après avoir rappelé en Introduction les principaux travaux sur Servius Tullius depuis E. Gabba, commence par souligner dans un premier chapitre l'ambiguïté de la figure du sixième roi en tant que porteur de *libertas* selon qu'il est vu par l'idéologie *popularis* ou optimate — ambiguïté qui reflète celle du concept même de *libertas* selon l'un ou l'autre courant politique ; de ce fait, l'utilisation de sa figure par Sylla, comme celle de Romulus, a pu donner naissance à des traditions dépréciatives du sixième roi, de la part aussi bien des *optimates* (roi démagogue) que des *populares* (roi favorable aux patriciens), reproduisant ainsi sur lui la double appréciation contradictoire de l'action syllanienne (en faveur des *humiles*, en faveur de la classe sénatoriale). Le deuxième chapitre part d'App. *BC* 1, 59 — seul témoignage, probablement fondé sur les *Mémoires* de Sylla, que l'action de celui-ci prétendait s'appuyer sur les *Commentarii Serui Tulli* — pour montrer que dès ses réformes consulaires de 88, anti-tribuniciennes, Sylla jouait de la tradition servienne, revue en fonction des principes « modérés » de Solon, en passant sous silence le *ius prouocationis* et en privilégiant l'*auctoritas patrum*. Le troisième chapitre examine l'action de Sylla, surtout à partir de 81, sur le sénat, sous-tendue par la volonté de garantir le rétablissement de la *concordia*, après les troubles des décennies précédentes ; là encore, la tradition d'un Servius pro-sénatorial, mais ouvert au peuple, a servi à justifier à la fois l'accroissement des pouvoirs sénatoriaux et la préférence donnée aux comices centuriates sur les curiates, mais aussi la *lex Ovinia*, qui pratiquait l'ouverture du sénat, grâce au doublement du nombre des sénateurs ; mais S.M. montre que Sylla n'a pas non plus dédaigné d'user des figures de Publicola et de Brutus, prétendus auteurs de *lectiones senatus*. À ce renforcement des pouvoirs du sénat participaient aussi les attributions judiciaires — objet du chapitre IV — que lui confia Sylla, vu de ce fait comme un nouveau Tarquin par les *populares* ; là encore, le dictateur mettait en avant le « précédent » de Servius Tullius, prétendu auteur du premier corpus de lois qu'ait connu Rome et créateur des premiers juges ; une fine analyse du discours défensif prononcé devant le sénat selon D.H. 4,

36 montre tout ce qu'il doit aux réalités des réformes judiciaires syllaniennes ; S.M. souligne aussi la continuité entre la version dionysienne des réformes serviennes et la « Constitution de Romulus », comme, du coup, entre la stigmatisation *popularis* des deux rois comme tyrans. À ces deux rois encore se référa Sylla pour justifier l'exercice inouï par lui du *ius pomerii proferendi*, mais à Servius seul pour trouver un précédent juridique à la *lex de imperio* qui l'intronisa dictateur ; mais ce que fait apparaître d'original S.M. dans ce cinquième chapitre, c'est le lien entre les deux : que la *lex Valeria* contenait, latent, le droit d'étendre le *pomerium*. Comme on pouvait s'y attendre, l'abdication de Sylla a lorgné, si elle n'en est pas à l'origine, vers la tradition qui crédite le sixième roi de l'intention de se défaire du pouvoir et d'instaurer la République — tradition réutilisée par Octave-Auguste. Enfin le chapitre VI met en rapport les prérogatives censoriales attribuées à Servius Tullius dans les domaines de la *cura morum*, du *census* et des *noui ciues* avec, en amont, la législation de Solon, dont elles seraient imitées selon la tradition, et, en aval, les initiatives syllaniennes en matière de *cura morum* et d'intégration de nouveaux citoyens, Italiens et *Cornelii*. En Appendice, S.M. revient sur un point jadis soulevé par nous : les rapports, réels ou établis après coup, entre les vies de Servius et de Sylla ; les coïncidences nombreuses entre les deux ont facilité, probablement dès les *Mémoires* de Sylla, les rapprochements établis tant par les annalistes tardifs que par les biographes sur l'un et sur l'autre. En conclusion, l'auteur propose, de manière vraisemblable, de distinguer les différentes traditions serviennes, ce qui lui permet de mettre en évidence l'apport syllanien, ou post-syllanien, à celles-ci. Auparavant, à maintes reprises, elle avait souligné, de manière pertinente et assez nouvelle, l'importance de l'influence grecque dans la constitution des traditions serviennes, l'estimant aussi importante que les influences latine et étrusque, qui nous sont plus familières.

On voit la richesse de ce livre, à peine déparé par quelques rares bizarreries dans les notes (par ex. p. 6, n. 11 ; p. 187, n. 181) et par l'absence regrettable de tout index. Certes, on peut ne pas suivre l'auteur dans toutes ses conclusions ; en particulier, il est parfois difficile de faire la part dans la tradition servienne de ce qui provient de l'idéologie syllanienne et du terreau sur lequel celle-ci s'est implantée : traditions et polémiques, *optimates* ou *populares*, sur ce roi avant les réformes syllaniennes. Et il faut souligner — ce que n'ignore d'ailleurs pas S.M. — que l'idéal servio-syllanien d'une « Constitution modérée » se retrouve chez Cicéron, avant d'être repris par le Principat augustéen. Mais c'est un bon signe que les analyses de S.M. et celles de M. Ver Eecke se rejoignent sur plusieurs points majeurs ; c'est un indice sûr qu'elles ont toutes deux touché la cible en plein centre. La seconde met certes plus en valeur l'apport de Cicéron dans la tradition, encore que S.M. soit bien consciente de celui-ci et en fasse état à plusieurs reprises. L'une est plus « grecque », l'autre plus « romaine ». Ce qui est sûr, c'est que la lecture croisée des deux ouvrages s'avère un exercice très excitant et fécond. Pour les mêmes raisons que nous recommandions le premier, nous recommandons aussi celui-ci à l'attention autant des spécialistes de la Rome royale que de ceux du dernier siècle de la République.

Paul M. Martin.

L'Africa Romana, XVII, édit. J. González et alii ; XVIII, édit. M. Milanese et aliae : Rome, Carocci, 2008 et 2010, 4 et 3 volumes, 2882 et 2339 pages.

Tous les deux ans, l'*Africa Romana* revient avec son cortège d'amitiés et de science ; c'est un lieu de rencontre entre Africains et Européens, autour de l'érudi-

tion, et peu de nos collègues peuvent dire qu'ils n'y sont jamais allés. Ce titre recouvre de plus en plus d'études consacrées à des pays autres que l'Afrique mais situés autour de la Méditerranée occidentale, en particulier la Sardaigne et l'Andalousie, sans que les concepteurs (au premier rang desquels se trouve Attilio Mastino, père de l'entreprise) aient écarté d'autres périodes que les temps romains. Chaque parution s'ouvre sur une série de présentations, consacrées à de livres qui abordent cette vaste problématique ; elle se ferme sur d'utiles index. Chaque parution est également centrée sur un thème, souvent oublié dans des articles divers ou consacrés à des sources, textes littéraires, épigraphie, numismatique ou archéologie, évidemment fort intéressantes. Dans tous les cas, les institutions, l'économie, la société, la religion sont abordées. *L'Africa Romana*, XVII, était consacrée à la richesse de l'Afrique, aux ressources, aux productions, aux échanges. Comme on sait, l'Afrique produisait beaucoup de blé ; au I^er^ siècle de notre ère, elle vivait même de cette monoproduction. Dès le début du II^e^ siècle, les habitants développèrent l'oléiculture ; ils accompagnèrent ce progrès avec le développement de la céramique sous ses trois formes majeures, amphores en premier lieu, puis vaisselle (ou sigillée) et lampes. La sauce de poisson, la saumure appelée *garum*, fut même exportée. Ces dernières années, les archéologues ont découvert la viticulture africaine, mais, semble-t-il, ses produits n'atteignirent jamais une grande qualité. En raison de la nature des sources, le blé est mal connu, tout comme le commerce. Hélas, il est impossible de rendre compte ici de quelque trois cents textes. Nous ne pourrons guère faire plus pour *L'Africa Romana*, XVIII, qui traite surtout des lieux où, dans les provinces africaines, ont été pratiqués des métiers et de leur variété. Dans le volume XVII, il est possible de relever quelques noms connus, J. M. Blázquez Martínez,S. Ferdi, C. Dobias-Lalou, V. Beltrami, P. Bartoloni, R. Rebuffat, N. Kallala, J. Reynolds, S. Perea Yébenes, W. Kuhoff et M. Mayer. Pour le volume XVIII, on citera, avec le sentiment d'une grande injustice, L.-M. Günther, le regretté P. Salama et J.-P. Laporte, L. Gasperini, N. Benbseddik, I. Di Stefano Manzella, S. Aounallah, et de nouveau J. M. Blázquez Martínez et R. Rebuffat, ainsi que P. Bartoloni. Ils ont abordé plusieurs thèmes, comme on pouvait s'y attendre, la production de la pourpre, l'hydraulique, le travail du marbre, du textile, l'élevage et les huileries, l'artisanat sous toutes ses formes, les ateliers monétaires, la mosaïque et les différents métiers qui œuvrent pour la construction des maisons. Les deux volumes, XVII et XVIII, se complètent donc et se recoupent. Le lecteur y trouvera aussi des articles consacrés à l'Andalousie et à la Sardaigne. Il aura sans doute quelque mal à retrouver son chemin dans une masse aussi énorme et touffue, avec des notices par définition très inégales ; mais l'*Africa Romana* fournit une grande quantité de textes à tous les africanistes, et elle constitue une occasion de rencontres unique.

Yann Le Bohec.

Stéphanie Guédon, *Le voyage dans l'Afrique romaine* : Bordeaux, *Ausonius* (Coll. *Scripta antiqua*, 25), 2010, 527 pages.

Voilà un livre qui aborde un sujet à la mode, de manière originale et un peu déroutante parfois, notamment dans le plan suivi qui n'est pas vraiment chronologique. Passer d'Apulée à saint Augustin pour revenir à Apulée peut donner le tournis à des lecteurs fragiles, espèce à laquelle nous sommes heureusement étranger. Il n'est toutefois pas assuré que le voyage se soit déroulé dans les mêmes

conditions au Ier et au IVe siècle. Un premier problème est posé par le mot « voyage » qui a eu plusieurs sens suivant les époques. La notion de rupture avec la patrie a été privilégiée, de même que les sources littéraires ; mais, s'il est difficile de faire l'économie de l'archéologie, il est impossible de ne pas utiliser abondamment l'épigraphie. Deux choix ont été faits, qui seront jugés acceptables par les uns, contestables par d'autres, car ils sont en contradiction avec le propos annoncé : exclure les militaires (p. 16), inclure les semi-nomades (p. 17).

Le premier chapitre, « la découverte des confins » de l'Afrique au début du Principat, s'inscrit dans une perspective chronologique. Et les militaires qui avaient été chassés par la porte dans l'introduction reviennent par la fenêtre, déjà, puisque ce sont eux qui ont effectué les premières explorations (p. 23). Le déplacement officiel de Pline l'Ancien se place sans doute dans le même cadre, puisque le chapitre second, « les récits personnels », le sépare des suivants et s'ouvre sur les voyages, réels ou imaginaires, d'Apulée qui précède saint Augustin et Orose. Pour comprendre ces récits, il faut examiner « l'infrastructure », qui constitue le troisième chapitre. Elle conduit l'auteur à traiter de la navigation côtière et des routes, qui sont mieux connues par l'archéologie et par l'épigraphie, par les bornes milliaires, que par les textes. Le chapitre quatre présente « les voyageurs » qui, eux aussi, sont plus présents dans les inscriptions que dans la littérature : l'onomastique (qui devrait être maniée avec précaution), les colliers d'esclaves, les tables de patronat, l'*hospitium*... On arrive ainsi aux « tribus » africaines (p. 140), déjà et souvent bien étudiées par J. Desanges. Elles étaient contrôlées (par l'armée, évidemment), tout comme les autres voyageurs qui étaient soumis à divers péages, dont le *portorium*. Le tarif de Zraïa (p. 156) s'explique, — l'inscription le dit clairement —, par le départ de la cohorte qui stationnait dans cette agglomération ou près d'elle. Les salaires qui n'étaient plus dépensés causaient une perte de revenus pour les habitants. Pour adoucir ces difficultés, bien connues de nos jours quand un régiment est dissous ou change de garnison, l'État accordait une diminution de taxes, de péages. Le cinquième chapitre est consacré aux inconvénients du voyage : « Partir, c'est mourir un peu ? ». La route est encombrée de dangers, de risques, elle est source de fatigues. Celui qui l'emprunte doit se placer sous la protection de dieux païens d'abord, puis du Dieu des chrétiens ensuite. Le sixième et dernier chapitre, « voyages et vie de l'État », traite des voyages officiels qui ont déjà été abordés plus haut avec le déplacement de Pline l'Ancien. On revient donc sur Hadrien et Septime Sévère (p. 189), sur les gouverneurs qui voyageaient doublement, d'abord pour gagner l'Afrique et ensuite à l'intérieur de leur province (p. 206). Nous remarquerons au passage que beaucoup de soldats suivaient les mêmes routes : venus en Afrique de Palmyre, de Pannonie, de Syrie, de Gaule, ils se déplaçaient ensuite vers les postes qu'ils devaient occuper. De longues pages sont alors consacrées au « *cursus publicus* », et quelques-unes traitent de l'approvisionnement des camps et de Rome, par l'annone. Une conclusion recense les acquis de la réflexion. Les notes, ailleurs infra-paginales, sont ici post-paginales et elles occupent près de 150 pages. Elles sont suivies par des annexes, des cartes, entre lesquelles s'insèrent des tessères d'hospitalité et des tables de patronat, et aussi des photographies d'inscriptions et de documents relevant de l'archéologie. Les sources sont énumérées avant une bibliographie copieuse ; des index viennent clore l'ouvrage.

Yann Le Bohec.

Michel Christol, *Une histoire provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du II^e siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. J.-C.* Scripta varia. Travaux édités avec le concours de Maria Luisa Bonsangue et Christine Hoet-van Cauwenberghe : Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 700 pages.

Professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Michel Christol a consacré sa carrière à l'étude de l'Empire romain, particulièrement à la période du III^e siècle. Son œuvre, considérable, comprend, outre les ouvrages personnels ou collectifs, plus de 300 articles publiés. Plus d'un tiers de cette vaste production est consacré à la province de Narbonnaise, et particulièrement à la ville de Nîmes et à ses environs. Originaire lui-même du département de l'Hérault et ancien étudiant de l'université de Montpellier, Michel Christol a su transformer ses racines personnelles en un domaine de recherche particulièrement riche et fécond. Parmi les quelque 120 articles qu'il a consacrés à la Narbonnaise, les éditrices de ce recueil ont opéré une sélection très sévère, qui aboutit tout de même, compte tenu de la bibliographie générale et des *indices* de rigueur, à un total de 700 pages, ce qui est une limite supérieure admissible pour un volume qui doit rester maniable.

Les 35 articles retenus sont présentés comme autant de « chapitres », groupés en 9 « parties » munies, chacune, d'une introduction et d'une conclusion originales. Les articles, surtout les plus anciens, sont éventuellement suivis d'une note additionnelle également rédigée pour la circonstance. Le volume est pourvu à son tour d'une introduction générale, d'une bibliographie de l'auteur (relative à la Narbonnaise), d'une chronologie détaillée et, *in fine*, d'une conclusion d'ensemble, d'une bibliographie générale et d'une série d'*indices*. Bref, tout est fait pour que ce volume soit, non pas un patchwork de *scripta varia* (sur ce point le titre est un peu trompeur), mais un véritable ouvrage, systématique, cohérent et unitaire.

Nous espérons nous rendre utile en indiquant à grands traits, et en en résumant souvent les titres, le contenu de chacun des 35 chapitres. Première partie : Les premiers temps de la Transalpine. 1. L'*emporion* de Narbonne à la fin de la République et sous Auguste. 2. Aménagement et peuplement des campagnes en Gaule méridionale : les établissements italiens antérieurs à la colonisation césarienne. 3. Le cadastre B d'Orange. 4. Les Volques Arécomiques entre Marius, Pompée et César. Deuxième Partie : L'organisation des communautés : de la fin de l'époque césarienne à l'époque impériale. 5. La municipalisation de la Gaule narbonnaise. 6. Pline l'Ancien et la *formula* de la province de Narbonnaise. 7. Béziers en sa province. 8. Cités et territoires autour de Béziers. Troisième Partie : L'accompagnement de la municipalisation. Le droit latin. 9. Le droit latin en Narbonnaise : l'apport de l'épigraphie. 10. Une nouvelle inscription antique de Tresques (Gard). 11. La latinisation de l'anthroponymie dans la cité de Nîmes. Quatrième partie : Le monde des notables : le service de l'État impérial. 12. Les colonies de Narbonnaise et l'histoire sociale de la province. 13. À propos d'inscriptions de Haute-Savoie : deux chevaliers viennois. 14. Un chevalier arlésien et sa famille : P. Propertius Paterculus. 15. Provinciaux nîmois à Rome. Cinquième partie : les notables dans les cités. 16. La classe sociale dirigeante de la cité de Nîmes. 17. L'inscription funéraire de Caius Sergius Respectus. 18. La carrière d'un notable de Vienne. 19. Élites, épigraphie et mémoire en Gaule méridionale. Sixième partie : La vie religieuse : dieux de Rome et dieux locaux. 20. Mars en Narbonnaise. 21. Les débuts du culte impérial dans les colonies de vétérans de Narbonnaise. 22. Une inscription de Lattes relative à *deus Mars Augustus*. Septième partie : l'écriture et la latinisation. 23. De l'Italie à la Gaule méridionale, un transfert : l'épigraphie latine. 24. Épigraphie et réception de l'identité impériale : Auguste en Narbonnaise. Huitième partie : les sociétés urbaines et rurales. 25. Un *pagus* dans l'arrière-pays de Narbonne.

26. Le patrimoine des notables en Gaule méridionale : apports et limites de l'épigraphie. 27. Les ambitions d'un affranchi à Nîmes sous le Haut-Empire. 28. En deçà du monde des notables. 29. Les collèges dans la Gaule méridionale et la vallée du Rhône. 30. Artisanat et association, dans la même région [Cet article est inédit]. Neuvième partie : mise en valeur et échanges. 31. De la Catalogne à Narbonne : épigraphie amphorique et épigraphie lapidaire. 32. Marchands gaulois et grand commerce de l'huile de Bétique dans l'Occident romain. 33. Les naviculaires d'Arles et le grand commerce maritime sous l'Empire romain. 34. Nîmes et les marchands de vin de Lyon. 35. Du *CIL* XII au *CIL* XIII : liaisons onomastiques.

La qualité du volume qui nous est présenté résulte, nous semble-t-il, de trois caractères principaux. Le premier est que M. Christol travaille très souvent en collaboration avec les érudits régionaux, archéologues ou épigraphistes, de l'actuelle Narbonnaise. L'information circule et les découvertes nouvelles sont aussitôt mises en perspective. En second lieu, la plupart des articles, munis de leurs précieuses notes additionnelles, présentent, sur les points précis dont ils traitent, un « état de la question » particulièrement solide ; nous avons apprécié la tentative de reconstruire le libellé et l'évolution de la *formula* de la province de Narbonnaise, d'après Pline, *NH* III, 31-37, même s'il faut bien reconnaître que l'effort de rédaction de Pline et son habitude d'utiliser le plus grand nombre de sources possibles se trouve sacrifié, en la circonstance, à la volonté de l'historien moderne de reconstruire de façon hypothétique un document perdu. Enfin, pour qui regarde attentivement la succession des 35 chapitres — une succession soigneusement ménagée par les deux éditrices — il apparaît que l'ensemble du volume constitue une sorte de traité retraçant l'histoire de cette province, en même temps qu'on peut y voir le canevas d'un cycle d'enseignement au plus haut niveau. La présentation matérielle est irréprochable. Au bas de la page 131, lire sans doute « phase de rédaction » et non « phrase... ; page 10, ce n'est pas Pline le Jeune, mais son oncle, qui a dit, *NH* III, 31, que la Narbonnaise était *Italia uerius quam prouincia*.

Hubert Zehnacker.

Cristina Rosillo López, *La corruption à la fin de la République romaine (II^e^-I^er^ s. av. J.C.). Aspects politiques et financiers* (Historia Einzelschriften 200) : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010, 276 pages.

Ce livre, émanant d'une thèse soutenue en 2005 à Neuchâtel, vient opportunément combler une lacune : il n'existait jusqu'à présent aucune étude d'ensemble sur la corruption à Rome, au moment où celle-ci a le plus fleuri, dans les deux derniers siècles de la République — siècles de l'expansion romaine, avec pour corollaires la disponibilité d'énormes butins et la prorogation des magistratures, dans une société désormais bien monétarisée. L'auteur entend par corruption « toute violation des devoirs liés à une charge [...] combinée à un profit privé ». Ces pratiques, senties, chez certaines élites, puis dans l'opinion publique, comme s'écartant des normes éthiques régissant les mœurs politiques, ont fait naître le besoin de légiférer pour les prévenir, les limiter et les sanctionner. Ce sont ces pratiques, les lois émises contre elles et le degré d'efficacité de ces lois qui sont étudiées par C. Rosillo López. Celle-ci distingue trois types de corruption : électorale, politique et judiciaire, liées entre elles et accrues par l'interaction entre corruption et finances.

Une longue introduction commence par définir ce que les Romains entendaient par « corruption » : même si le terme ne recouvre pas exactement la même chose

que pour nous, le point fondamental commun est la distinction formelle entre domaine public et domaine privé. L'auteur pose ensuite le problème des sources, qui rendent difficile l'étude du phénomène : la plupart sont littéraires. Les sources juridiques sont pour la plupart tardives ; et l'épigraphie juridique, pour être précieuse, est lacunaire. Puis, après un survol des études sur le sujet en historiographie et dans les sciences politiques et sociales, on entre dans le vif avec l'évocation de la « proto-corruption » avant le IIe s. : celle-ci, dans une société où domina longtemps le don en nature, s'exerçait principalement à l'occasion des funérailles, du triomphe et des élections, par des banquets, des cadeaux, des distributions de nourriture. Ces pratiques ont perduré même après la monétarisation de la société romaine et n'ont été que progressivement règlementées ou interdites. Le chapitre 2 traite des différentes formes de corruption électorale et de l'arsenal législatif mis en place pour la combattre : vote secret ; limitation de l'escorte du candidat, des banquets, des *munera*, des distributions de nourriture, des pots-de-vin ; interdiction des *sodalitates*. L'instauration, à une date controversée, d'une *quaestio perpetua de ambitu* marque un tournant. La sanction, assortie d'une amende, allait de l'interdiction temporaire d'exercer une magistrature à l'expulsion du sénat et à l'exil. Quant aux bénéficiaires de la corruption électorale, ils constituaient une masse de gens assez considérable. Cela dit, plus il y avait de lois, plus la corruption se généralisait, au point de devenir, dans les dernières décennies de la République, un élément constitutif du système électoral romain, admis par un Cicéron et même un Caton le Jeune.

Le lien triangulaire entre corruption électorale, extorsion des provinciaux et corruption politique éclate à l'examen de la corruption politique, qui fait l'objet du chapitre suivant. Celle-ci prenait deux formes principales : le vol de l'État *(peculatus)* — portant essentiellement sur le butin de guerre — et l'extorsion des provinciaux *(res repetunda)*, dont les formes étaient beaucoup plus variées : contributions et réquisitions abusives, gratifications illégales, *aurum coronarium*, *uectura*... La prévention reposait sur le serment des magistrats, la présentation de garanties, la reddition des comptes (avec contrôle de la comptabilité) et la restriction d'itération des postes. Les failles de ces mesures préventives étaient flagrantes, à en juger par le nombre de mesures législatives qui, tant avant qu'après l'institution des *quaestiones perpetuae* à partir de 149, montrent l'ampleur de cette corruption. Les peines, allant jusqu'à l'*aquae et ignis interdictio*, frappaient magistrats et simples citoyens pour le péculat, mais seuls les magistrats recevaient une amende dans le cas *de repetundis*, ce qui limitait considérablement leur efficacité. L'État était manifestement plus soucieux de ses intérêts que de ceux des provinciaux ! Quant aux cadeaux des ambassadeurs étrangers à des sénateurs, ils n'étaient pas réglementés par la loi, même si l'éthique distinguait entre le cadeau offert par un allié et le pot-de-vin reçu de la part d'un ennemi, et prenait en compte l'importance de la somme. Un développement original est consacré aux *topoi* de la corruption politique — *luxuria*, *auaritia*, *cupiditas* — dans l'historiographie grecque et latine, et un autre à l'opposition entre la propagande anti-romaine et l'image du bon gouverneur.

Le quatrième chapitre traite de la corruption judiciaire — dernier recours du fraudeur. Après avoir rappelé l'évolution de la composition des tribunaux et de leurs modes de fonctionnement, l'auteur décrit la législation contre cette corruption, en remontant à la loi des XII Tables. En l'absence de Ministère public, il revenait aux tribuns de la plèbe et aux censeurs d'engager des poursuites ou de procéder à des expulsions contre préteurs, présidents de tribunaux et jurés. Les sources témoignent de la difficulté à faire aboutir ces actions, qui, de toutes façons, ne pouvaient être engagées contre les chevaliers. Un dernier chapitre, au contenu de plus en plus original à mesure qu'il avance, se penche sur le lien entre corruption et

finances. L'auteur rappelle que la corruption pouvait mettre à mal le patrimoine des sénateurs, contraints de s'endetter lourdement pour faire carrière, avant d'espérer se renflouer et s'enrichir grâce aux charges obtenues, notamment dans les provinces, dont la conquête et/ou la mise en coupe réglée étaient considérées comme une pratique normale. La législation sur le prêt à intérêt s'avérait impuissante à endiguer un endettement massif de la classe politique. Là encore, les *topoi* sur l'endettement témoignent de cette réalité. Plus intéressant est la mise en évidence du rapport entre corruption et disponibilité de liquidités, dont le manque pouvait aboutir à une crise financière, comme entre 67 et 62 et de nouveau en 54 ; ce lien entre corruption, pénurie de disponibilités et crise financière n'avait, à notre connaissance, jamais été démontré aussi clairement.

Ce qu'est impuissante à montrer notre recension, c'est la précision minutieuse avec laquelle est examinée la quelque soixantaine de lois recensées (date, circonstances, objet, étendue, efficacité), avec une scrupuleuse honnêteté quant aux zones d'ombre qui subsistent pour bon nombre d'entre elles. Malgré l'austérité du sujet, l'ouvrage se lit avec agrément, en dépit de quelques coquilles. La bibliographie, bien ciblée, s'arrête en 2007 et ne prend donc pas en compte quelques récents travaux, notamment dans l'édition de discours de Cicéron. L'ouvrage s'achève par deux index, général et onomastique ; on regrettera l'absence d'un index des passages cités et commentés, parce que le commentaire en est généralement très pertinent. Avec ce livre, juristes, historiens, mais aussi cicéroniens travaillant sur les discours judiciaires de l'Arpinate disposeront d'un instrument très utile.

Paul M. Martin.

Br. W. Breed, C. Damon & A. Rossi ed., *Citizens of Discord. Rome and Its Civil Wars* : Oxford, Oxford University Press, 2010, xiv-333 pages.

Le recenseur a entamé la lecture de cet ouvrage avec d'autant plus de plaisir qu'il avait publié lui-même une étude (déjà ancienne) sur la guerre civile à Rome, étude dont plusieurs idées se retrouvent, plus ou moins dispersées, dans les 18 chapitres de *Citizens of Discord*, parfois fort bien exploitées. T.P. Wiseman, « The Two-Headed State : How Romans Explained Civil War » : un article intéressant, où l'auteur examine les jugements portés, d'abord par les contemporains de la guerre civile de 49, puis par les historiens des deux premiers siècles de notre ère, sur l'origine des guerres civiles de Rome. Varron, qui écrit sans doute en 43, estime, dans son *De uita populi Romani* (dont il ne nous reste que des fragments), que les premiers responsables des guerres civiles sont les Gracques : par leur faute, la république romaine a eu désormais « deux têtes », opinion qui sera reprise plus ou moins par Cicéron (*De Or.* 1, 225-226), Velléius Paterculus 2, 3 : *Hoc initium in urbe Roma ciuilis sanguinis*, Florus 2,5,3 ([*Gracchi*] *bicipitem ex una fecerant ciuitatem*), et Appien, *B.C.* 1,1,11. Lucrèce et Salluste dénoncent la cupidité de plusieurs des *optimates*, tandis qu'Horace dans les *Épodes* évoque le meurtre de Rémus par Romulus. Il est regrettable que le chapitre manque de conclusion générale.

Suit William W. Batstone, « Word at War : The Prequel ». Même s'il est un peu long, ce chapitre est remarquable en raison de la richesse et de la finesse de ses analyses. Le titre lui-même est significatif. Batstone se réfère à juste titre à l'examen auquel se livre Thucydide : celui-ci souligne l'importance du langage qui sert souvent à camoufler la vérité en cas de *stasis* : « L'évaluation des mots en rapport avec l'action est toujours très glissante, écrit l'historien grec » (p. 47), donc toujours

contestée. Il y a dans les deux camps opposés un désir d'être maître du langage, ce qui équivaut à un désir de dominer. Caton, dans la *Conjuration de Catilina* de Salluste, se plaint de ce qu'on a depuis longtemps perdu le sens des mots (« chaos linguistique », dit Batstone) : *iam pridem equidem nos uera uocabula rerum amisimus*. Alors que la majorité du sénat accuse l'arrogance des Rhodiens, Caton remet les choses en l'ordre : *superbia* peut signifier aussi bien « courage » qu'« arrogance ». La Conjuration est considérée par l'auteur de l'article comme une guerre civile où chaque parti prétend représenter la légitimité. Le mot *gloria* peut être assimilé à la *lubido dominandi* ; chaque parti invoque la *libertas*. Les mots peuvent être violents, même s'ils ont l'apparence d'*honesta nomina* : cf. le terme *dignitas*. Batstone parle à juste titre de « tortured semantics » : même la « Roman *uirtus* » peut être une cause de guerre civile ! Le mot, à lui seul, peut être « à la guerre », il peut « faire la guerre » (« Word at War »).

Dans « Rome's First Civil War and the Fragility of Republican Political Culture », Harriet I. Flower étudie le rapport entre guerre civile et politique républicaine à Rome. La forme républicaine du gouvernement arrive à son terme sans intervention d'un ennemi étranger. Pendant longtemps, il y eut des médiations et des débats politiques, avec les « rituels publics » des votes : d'un côté les *optimates*, de l'autre, les *populares* (à l'époque de Cicéron) : donc « société civilisée ». La république (chose publique) implique un contrat social. Tout cela cesse avec la guerre civile. Celle-ci implique de véritables batailles. C'est la mort de Ti. Gracchus qui sert de « partage des eaux » (*Watershed*). Après la mort de C. Gracchus (121), c'est la première fois que des citoyens romains sont traités en ennemis, même s'ils ne sont pas encore appelés *hostes*. La construction du temple de la Concorde est le signe qu'on attend un nouveau départ de la vie politique. La guerre civile commence en 88 avec la marche de Sylla sur Rome : c'est la première fois que des soldats romains attaquent Rome ; alors Sylla déclare *hostes* ses opposants, donc peu différents d'« étrangers ». En 83, Sylla recommence et en 80 instaure les proscriptions. En fait, de 91 à 81, il y eut une extraordinaire et continuelle guerre civile. Désormais, plus aucune loi : Sylla se fait nommer *dictator reipublicae constituendae*. Dans la pratique, la fin de la période républicaine a été déplacée par les historiens à différents moments. Il y eut désormais plusieurs républiques. L'année 80 est le point de non retour : désormais est instauré un nouvel ordre politique. L'exposé est intéressant, mais parfois confus : à la page 76, l'auteur a quelque mal à définir la guerre civile. Est-ce avec Ti. ou C. Gracchus que commence la période de guerre civile ? ou avec Sylla ?

Cam Grey (« Civil War ? What Civil War ? Usurpers in the *Historia Augusta* ») a raison de se demander si l'on peut parler de guerre civile à propos des nombreux soulèvements de « tyrans » pendant le règne tumultueux de Gallien (253-258). La désorganisation de l'État est en effet générale (« Fog of confusion », écrit Grey, p. 88). Parfois l'Empereur officiel est un incapable, alors que les « usurpateurs » — vingt ou davantage ! — accomplissent des actions fort utiles. Grey étudie la période qui s'étend des Sévères à la Tétrarchie : tout y est ambigu comme dans les dernières décennies de la République. C'est l'époque de l'« Empereur-Soldat ». Partout se produisent des attaques aux frontières, notamment de la part de la dynastie Sassanide. Le sénat romain est entièrement marginalisé : seule l'armée fait un Empereur. Les guerres civiles sont incessantes. Les soldats sont soit romains soit barbares. À noter l'absence de la population civile dans l'*Histoire Auguste* ; le *civil* est soit un spectateur soit une victime. À l'époque où écrit l'auteur de cette *Histoire*, il est impossible de distinguer un soldat vraiment *romain*. Les triomphes célébrés par Gallien sont très particuliers, puisque on y voit des pantomimes, des acteurs représentant diverses nations et même des esclaves. Nombreux sont les

conflits entre les membres d'une même famille. Les contemporains de Gallien lui reprochent surtout son manque de piété filiale, puisqu'il donne l'impression de se désintéresser complètement du sort de son père, Valérien (prisonnier des Perses). L'exposé est parfois un peu confus ; il y manque une conclusion, car on ne voit pas bien quelle est, aux yeux de Grey, la plus importante de ces guerres civiles. Celles-ci sont essentiellement des conflits entre militaires (comme dans l'année 69). À la page 97, le « portrait » de Zénobie est remarquable : après avoir figuré dans le cortège de triomphe d'Aurélien, elle épousera un sénateur romain et vivra à Rome, comme une véritable *matrona*.

Christopher Pelling, dans « "Learning from that violent schoolmaster" : Thucydidean Intertextuality and Some Greek Views of Roman Civil War », rappelle que plusieurs des contemporains de Cicéron, orateurs ou historiens, prenaient Thucydide comme modèle et s'efforçaient de l'imiter dans leurs paroles et leurs écrits. Il s'agissait de donner une « Thucydidean patina » à leurs œuvres. L'historien grec, à propos de la στάσις à Corcyre, juge que la même situation pourra se retrouver plus tard : il y a donc une relation entre « intertextualité » et « universalisabilité ». L'héritage de Thucydide est rassurant pour l'auditeur ou le lecteur parce que l'historien grec est une autorité, un auteur « canonique ». Cela vaut pour la description des guerres civiles, surtout pour le début des conflits. Denys d'Halicarnasse montre l'importance du λόγος dans les guerres civiles (les discours). Ces discours jouent un rôle considérable dans le récit des rapports entre Antoine et Octave ; de même lors du récit de la guerre du Péloponnèse. L'auteur multiplie les exemples de situations analogues à celle de Corcyre (analogues, mais parfois différentes). À la page 110 Pelling montre les différents sentiments de l'opinion romaine envers Antoine et Octave après les Ides de mars, mais il ne réussit pas à nous persuader de l'influence de Thucydide dans ces moments de flottements e et d'hésitations. De même lors du franchissement du Rubicon : la comparaison avec l'attitude de Périclès avant l'expédition de Sicile n'est pas claire. L'appendice (p. 115-116) n'est pas toujours significatif ; les références seules ne « parlent » pas...

Évoquant les guerres civiles du passé (Rhiannon Ash, « *Tarda Moles Civilis Belli* : The Weight of the Past in Tacitus' *Histories* »), Tacite se demande, au début des *Annales* (1,3,7) combien de Romains à son époque avaient pu connaître la république : *iuniores post Actiacam uictoriam, etiam senes plerique inter bella ciuium nati : quotus quisque reliquus, qui rem publicam uidisset ?* Dans la comparaison entre les guerres civiles de la fin de la République et celles de l'Empire (en 69, soit 40 ans avant l'année 109, date probable de la publication des *Histoires*), Tacite soutient que les compétiteurs de 69 étaient loin de valoir (notoriété, valeur humaine, compétence, etc.) ceux des guerres civiles de la République : ces derniers faisaient figure, pour Ash, d'hommes que Cicéron auraient appelés *boni* et qui étaient d'une autre stature qu'Othon et Vitellius, qui se signalaient surtout par leur *impudicitia*, *ignauia* et *luxuria*. L'auteur de l'article examine les 3 passages des *Histoires* (1,50,1-3 ; 2, 38 ; 3, 51) où l'historien latin interrompt son exposé pour comparer les guerres civiles du passé et celles de 69. Le public ne pouvait en 69 qu'opposer un fatalisme résigné à ce qui se passait sous ses yeux. Pour Tacite, le mal causé par la guerre civile avait grandi : en -87, Sisenna signalait le cas d'un soldat qui s'était suicidé parce qu'il avait tué son frère dans un combat. Du temps des Flaviens, un soldat avait demandé une récompense pour avoir accompli le même fratricide. Le plus sûr remède aux malheurs causés par la guerre civile était l'oubli, dit Sénèque (*Con.* 10, 3-5). La nature humaine étant ce qu'elle est, il y aura toujours une continuité dans les vices (pessimisme de Tacite).

On soulignera l'importance de la première phrase de l'étude de David Quint, « *Aeacidae Pyrrhi* : Patterns of Myth and History in *Aeneid* 1-6 » : « Les guerres

civiles romaines hantent l'*Énéide* », et cela non seulement dans la seconde moitié de l'œuvre où les Troyens débarqués en Italie luttent contre les Italiens avec lesquels ils sont destinés à s'allier finalement pour aboutir à une union définitive. Quint insiste sur les revirements de situation qui vont se succéder : après leur fuite de Troie, Énée et ses compagnons parcourent des pays grecs : des Grecs, comme Simon et Achéménide, vont même devenir des suppliants auprès des Troyens ! Ce sont les Troyens qui, arrivés en Italie, seront finalement vainqueurs. Hélénus, fils de Priam, à Buthrote en Épire a remplacé Pyrrhus (qui a été tué par Oreste). La prise de possession à Pydna de l'Épire par les Romains est une sorte de vengeance. De même la victoire sur Carthage est une sorte de victoire sur Didon et ses compatriotes. Le régime augustéen est rattaché à ses origines mythiques. « Ring composition » (p. 143) : les Grecs sont finalement vaincus... Une excellente étude.

Andreola Rossi (« *Ab Urbe Condita* : Roman History on the Shield of Aeneas ») reprend le récit de l'histoire de Rome depuis les jumeaux engendrés par Mars. Plusieurs épisodes sont gravés sur le bouclier : en fait l'*Énéide* est un « poème de guerre civile » (p. 147). La lutte entre les Romains et les Sabins (exemple de guerre civile) est une lutte entre parents. Puis guerre contre Albe, dont le fondateur est Ascagne, un Troyen : il faut une nouvelle guerre civile pour que Rome croisse ! (p. 149). C'est ensuite l'histoire de Manlius : double aspect : 1) le héros, Manlius Capitolinus, 2) le comploteur jeté du haut de la roche Tarpéienne ; puis celle de Catilina, *cupidus regni*, et de la bataille d'Actium, qui marque la fin des guerres civiles. L'exposé est intéressant, mais sans cesse interrompu par les multiples interprétations de détail proposées par les *scholars* anglo-américains. L'auteur conclut en invitant le lecteur à choisir entre ces interprétations : un peu décevant.

Avec « Creating a Grand Coalition of True Roman Citizens : On Caesar's Political Strategy in the Civil War », de Kurt A. Raaflaub, nous avons un exposé très clair de la fraternisation des Pompéiens et des Césariens en Espagne : César l'emporte, et montre dans son discours qu'il faut à tout prix éviter que du sang soit répandu. Sans doute Pétréius a fait sont devoir en intervenant : en fait c'est Pompée qui est responsable de la situation en Espagne (où il aurait dû se rendre). César évoque une « grande coalition » entre les bons citoyens contre la *factio paucorum*. L'auteur souligne le ralliement de presque toute l'Italie à César lors de la marche de celui-ci sur Brindes, il insiste sur la *lenitas* de César, tout en faisant ressortir ses défauts : Octave-Auguste les corrige et fait preuve de plus de prudence. Ce point de vue réhabilitant la politique de César a l'avantage de « corriger » celui de beaucoup de lecteurs d'aujourd'hui, lecteurs influencés par la *Correspondance* de Cicéron et l'œuvre de Lucain, pour qui les *boni* sont les sénateurs et, d'une manière générale, les partisans de Pompée.

« Spurius Maelius : Dictatorship and the *Homo Sacer* », de Michèle Lowrie, est un article érudit et de grande qualité. Le problème est de savoir si, dans certaines circonstances, les pleins pouvoirs accordés au dictateur (Cincinnatus, dans le cas de Maelius) l'autorisent à mettre à mort un citoyen si celui-ci est soupçonné d'*adfectatio regni* et, comme tel, doit être considéré comme *sacer*. Cincinnatus félicite son maître de la cavalerie, Servilius Ahala, pour avoir tué *iure* Spurius Maelius, qui se trouve alors dans « un état d'exception » (suspension de la loi en vue de préserver l'État). Dans ce cas, le « souverain » est à la fois en dehors et à l'intérieur de l'ordre juridique : en dehors, parce que c'est lui qui décide si la constitution peut être suspendue ou non. Dans ce cas, l'*homo sacer* est hors de la portée de la loi, mais conserve-t-il le droit de *prouocatio (ad populum)* ? Dans ces circonstances, les consuls sont sans pouvoir. De toute façon, Maelius a eu tort de ne pas répondre à la convocation du dictateur. L'*homo sacer* est puni, non seulement par la mort, mais aussi par la destruction de sa maison et le caractère maudit de l'emplacement qu'occupait

celle-ci. On notera que la dictature avait été instituée non seulement pour parer à une menace extérieure, mais aussi pour lutter contre le désordre interne. L'auteur examine ensuite l'un après l'autre les avis des différents *scholars*. Bonne analyse de la situation particulière d'Auguste ; celui-ci avait un avantage : la suppression de la dictature. D'autre part, la *tribunicia potestas* le protégeait théoriquement d'un assassinat. Auguste avait ainsi institué un état d'exception permanent.

Le titre de Barbara Kellum, « Representations and Re-presentations of the Battle of Actium », se veut un peu énigmatique comme est finalement énigmatique la position de Kellum. Les affranchis, sectateurs d'Isis, propriétaires de la maison des Vettii à Pompéi, présentent sur des *pinakes*, quatre petites batailles navales : deux des quatre navires de guerre montrent à la proue des cous de cygne (symbole adopté par Octave). Le petit temple d'Isis comporte des représentations analogues, mais avec, à la proue, un centaure, figure prise comme symbole par Antoine. La législation sociale du début du règne d'Auguste favorisait les affranchis : pour cette catégorie de la population, Actium marquait un début et non une fin (du régime républicain). D'autre part, d'après Syme, il y avait eu, à partir d'Auguste, une véritable « stérilisation » de la politique. À côté de la célébration officielle (victoire d'Apollon) par la grande poésie (Virgile, Horace, Properce), la masse de la population voyait sans doute Cléopâtre et Antoine d'une autre façon. Properce 2,33,20 note qu'il « n'y avait pas de ''bonnes grâces'' entre le Tibre et le Nil ». Isis était une déesse égyptienne, comme Cléopâtre était égyptienne. Kellum aurait dû le signaler et développer davantage le rapprochement...

Elaine Fantham, dans « *Discordia Fratrum* : Aspects of Lucan's Conception of Civil War », note que Lucain n'est pas seulement un poète politique : il aspire à être aussi un écrivain « scientifique » et reprend le vocabulaire cosmologique des stoïciens. Pour lui, la guerre civile équivaut à la destruction du monde. L'assemblage (*compages*) de l'univers est brisé. Le ton et le vocabulaire sont ceux de Lucrèce et de Manilius. La guerre civile est un renversement des lois de la nature. Comme Lucrèce, Lucain apparaît comme un obsédé de la désintégration ; abolition des *foedera rerum*. Rôle des présages inquiétants. Révolution des vents déchaînés (*stasis*) qui balaient tout comme un torrent. Lucain rapproche ces conceptions de la *discordia fratrum* ; il évoque Rémus et Romulus, Étéocle et Polynice, les *Spartoi* de Cadmus, les meurtres qui souillent la famille de Jugurtha, etc. Ce chapitre bref, n'avance rien de bien nouveau, mais le meurtre des frères y est constamment rappelé, aussi bien dans la mythologie que dans l'histoire.

Andrew Feldherr, dans « ''Dionysiac Poetics'' and the Memory of Civil War in Horace's Cleopatra Ode », se demande si Actium conclut une guerre civile ou étrangère. Cléopâtre n'est pas nommée et sa mort n'est qu'évoquée. D'après Feldherr, elle figure ici comme participant à un *conuiuium*. Rapprochement significatif avec l'*Ode* 1, 27 (beuverie à laquelle Horace ne s'associe qu'à moitié). Le poète rappelle ailleurs le souvenir de son ami Pompéius (*Odes* 2,7) dont la destinée a été différente de la sienne mais avec qui il songe à boire pour fêter son titre de citoyen romain retrouvé. Faut-il, comme le veut l'auteur de l'article, considérer l'ensemble du poème comme une « lyrique dionysiaque » ? faut-il admettre que les victimes des dieux sont des *exempla*, comme le serait Cléopâtre ? (union de la mort et de la renaissance, comme le veulent les fêtes bachiques). Le recenseur n'est pas convaincu : le dernier mot du poème (*triumpho*) n'est pas, selon lui, une première personne du singulier, mais un ablatif en rapport avec *superbo*. Feldherr a été trop influencé par les interprétations de ses collègues, Hardie et Lowrie. Il faut prendre au sérieux la déclaration de Cléopâtre, οὐ θριαμβεύσομαι(« je ne figurerai pas au triomphe »). Le poème 1, 37 n'est pas un dithyrambe, mais une ode marquant la fin des guerres civiles ; le poète s'en réjouit en buvant.

Le titre de Brian W. Breed, « Propertius on Not Writing about Civil Wars », n'est pas une antiphrase, dans la mesure où Properce n'oublie jamais la guerre civile. En choisissant le genre élégiaque, il aspire à éviter ce sujet ; en fait pour lui, le conflit éventuel entre lui et Cynthie n'est pas différent de celui qui s'est terminé à Actium. Properce déclare qu'il n'a pas le souffle nécessaire à l'épopée : cela, il ne cesse de le dire à Mécène ; à la différence de Ponticus, il ne songea pas à traiter la *Thébaïde*, car les luttes fratricides sont honteuses et ne sont suivies d'aucun triomphe ; déjà les deux derniers poèmes du *Monobiblos* pleuraient la mort, au cours de la guerre de Pérouse, de deux proches de Properce. Le livre II où le poète chante ses amours avec Cynthie compare la discorde qui, de temps en temps, sépare les amants, à un *bellum intestinum*. Dans les faits, Properce n'oublie jamais des guerres qui sont très récentes : en 2,16,17 *sq*., il n'hésite pas à comparer son sort à celui d'Antoine quand celui-ci, vaincu, en raison de son amour pour Cléopâtre, s'est enfui en Égypte ; en 2,1,25 *sq*., il énumère l'une après l'autre les batailles des guerres civiles qu'il évoquerait s'il écrivait une épopée comme Virgile ; en 2,33,20, il déclare qu'« il n'y a jamais eu de bonnes grâces entre le Tibre et le Nil » ; en 2,34,61, il laisse à Virgile le soin d'évoquer les rivages d'Actium. Il est dommage que l'article, du reste un peu verbeux par endroits, ne fasse pas apparaître plus nettement les arêtes de la démonstration. Le lecteur est un peu noyé.

Alain M. Gowing, nous surprend un peu avec le titre « ''Caesar grabs my pen'' : Writing Civil War under Tiberius » qui est, en fait, une citation de Velléius Paterculus 2,41,1 : (*C. Caesaris*) *qui scribenti manum iniicit* « (C. César) qui a mis la main sur moi pendant que j'écris [pour me demander de m'attarder sur lui, alors que je dois me hâter] »). Dans cet article fort intéressant, après avoir rappelé les nombreux historiens contemporains (y compris Tibère, dans son autobiographie) qui ont écrit sur la guerre civile, Gowing montre fort bien comment Valère Maxime et Velléius Paterculus ont su concilier la discrétion qu'il convenait d'observer vis-à-vis de guerres honteuses et lamentables et l'éloge de Tibère qui a, après Auguste, confirmé la paix civile. L'évocation du père de Tibère, Tiberius Claudius Nero, proscrit par les triumvirs, et de sa femme qui, après son divorce, a épousé Auguste, est faite en termes pittoresques qui ont pour but de souligner le caractère peu banal de la vie de l'Empereur régnant. L'auteur de l'article fait ressortir la volonté des contemporains d'« oublier » les guerres civiles ; les deux historiens latins arrivent paradoxalement à ce résultat en parlant abondamment des conflits fratricides qui ont précédé le règne de Tibère : celui-ci a su y mettre fin.

Cynthia Damon, dans « *Intestinum Scelus* : Preemptive Execution in Tacitus' *Annals* », affirme que « le spectre de la guerre civile hante les Julio-Claudiens de Tacite ». La phrase (p. 262) est d'une grande justesse. De fait, il y eut une « longue préparation » au soulèvement de Galba, qui craignait pour sa vie. Othon lui aussi avait peur depuis longtemps d'être mis à mort : donc il fallait, pour lui, oser et agir tout de suite ; il se méfiait surtout de Pison qui, précisément, allait être adopté. Le frère de Vitellius redoutait non pas Vespasien, qui était loin, mais Iunius Blaesus, capable de commettre un *intestinum scelus*. Tibère voulait à tout prix éviter une nouvelle guerre civile : d'où les exécutions préventives de Cremutius Cordus, de Cn. Pison (2,76,3 ; 89, 1) et de Séjan ; il se méfie aussi d'Agrippine, la femme de Germanicus (4,17,3). Le seul remède est donc l'exécution préventive. Le danger de voir naître des *res nouae* (révolution) est constamment présent pour l'Empereur régnant qui plaide l'*integritas* de la *res publica*, car il connaît la vulnérabilité de l'État auquel il s'assimile. C. Damon n'a pas de peine à énumérer les victimes successives : Octavie, Pison, Thrasea Paetus, Barea Soranus ; à chaque fois, Tacite utilise le mot *scelus* pour qualifier ce dont ils sont accusés. L'article est bref et emporte l'adhésion.

Le titre de Denis Feeney, « Doing the Numbers : The Roman Mathematics of Civil War in Shakespeare's *Antony and Cleopatra* », paraît étrange : mathématiques de la guerre civile ! Feeney, qui s'appuie sur *Antoine et Cléopâtre* de Shakespeare, note qu'après l'assassinat de César et la bataille de Philippes, il y avait quatre rivaux cherchant à occuper le pouvoir suprême. Aux trois membres du triumvirat, était venu s'adjoindre Sextus Pompée dont le rôle grandit avant et après la paix de Misène. Shakespeare, qui ignore pratiquement Lucain, sans doute pas encore édité ou traduit, a pour source essentielle Plutarque, qui parle peu de Lépide et de Sextus Pompée. Shakespeare fait commencer sa pièce assez tôt de façon à mieux montrer la diminution progressive du nombre des prétendants. De quatre (Lépide, Sextus Pompée, Antoine et Octave), on passe à trois (après la mort de Sextus Pompée), puis quand Lépide a été écarté, à deux (Antoine et Octave) jusqu'à Actium. Pendant longtemps dans la pièce, le pouvoir de Sextus Pompée est largement pris en compte ; en cela Shakespeare a été influencé par Appien, qui accorde une place importante au fils de Pompée. Après quoi, Octave et Antoine se partagent le monde. Antoine, qui a proposé en vain un duel à Octave, est anéanti (il devient un « zéro ») à Actium. Feeney note que Shakespeare ne fait aucune allusion aux guerres civiles de son époque (Guerre des Deux Roses), sans doute parce qu'il aurait été périlleux de mentionner des personnages encore vivants. Une étude originale et riche, qui fait ressortir l'angoisse peu à peu ressentie par le spectateur au fur et à mesure de la diminution progressive du nombre des rivaux. Les « mathématiques » de la guerre civile ont un rôle important dans l'intrigue.

Richard Thomas, « "My brother got killed in the war" : Internecine Intertextuality », s'intéresse aux aspects intellectuels de la littérature des guerres civiles. Un article curieux, qui apprendra à beaucoup de lecteurs que, du XVI^e^ siècle à aujourd'hui, plusieurs écrivains — surtout des poètes — ont, à propos des guerres civiles de leur époque, évoqué des épisodes ou des anecdotes des *Bucoliques* ou de l'*Énéide* de Virgile, par exemple. La guerre civile est le genre de conflit où la mort est le plus cruellement ressentie parce que l'on y connaît son ennemi, surtout si c'est un proche, et où l'on parle la même langue dans les deux camps. Que les guerres civiles de Rome alimentent en grande partie l'intertextualité que l'on constate chez beaucoup de poètes anglais n'est pas étonnant dans la mesure où la plupart de ces poètes, férus de littérature classique, mêlaient tout naturellement les grands personnages des guerres civiles de Rome à ceux de leur temps. Les extraits cités par Thomas concernent aussi bien la Guerre des Deux Roses, les contemporains de Cromwell, parfois assimilé à César, Marvell, Milton, Cowley, Denham, la Guerre de Sécession aux États-Unis où Grant et Lee sont mentionnés par Melville qui parle de César ; de même, à propos des poèmes relatifs à la guerre civile espagnole, on trouve rappelés les échanges de Moeris et de Lycidas dans la 9^e^ *Bucolique* ; des textes de Federico Garcia Lorca et du poète hongrois Radnóti, auteur d'*Églogues* (1938), montrent l'« intertextual virtuosity » de plusieurs écrivains d'aujourd'hui. Ce très riche article, même s'il ne cite que des auteurs de langue anglaise (mais trouverait-on ailleurs l'équivalent ?) prouve que, dans le domaine de la littérature, il n'existe pas de frontières.

Paul Jal.

M.A. Robb, *Beyond* Populares *and* Optimates. *Political Language in the Late Republic* (Historia Einzelschriften 213) : Stuttgart, Franz Steiner, 2010, 225 pages.

Ce livre prétend tordre le cou à un prétendu « mirage moderne » : l'idée que le dernier siècle de la République romaine serait dominé par un affrontement politi-

que — voire idéologique — entre *populares* et *optimates*. Une intéressante introduction fait le point de la recherche récente, des années 60 à nos jours, sur cette question. L'originalité de l'auteur est de se fonder sur une enquête lexicologique et sémantique portant sur l'emploi des deux termes dans les textes contemporains, à partir de Cicéron. Elle part du *Pro Sestio*, où se trouve (§ 96) la fameuse distinction, dite « de tout temps », entre les deux tendances politiques. Curieusement d'ailleurs, elle ne rapproche pas ce passage du texte — absent de son index des sources anciennes — de la *2ème Lettre à César*, 5, 2 du Pseudo(?)-Salluste, qui dit exactement la même chose, mais du point de vue adverse et en opposant *patres* à *plebs/populus*, comme Tite-Live dans la 1ère décade. Elle y aurait trouvé une relative confirmation des analyses très fouillées auxquelles elle soumet le discours de Cicéron : elle met en évidence, de manière convaincante, les procédés de manipulation rhétorique par lesquels Cicéron d'une part élargit le champ sémantique du terme *optimates* pour y englober l'ensemble des *boni*, identifiés à *optimus quisque*, d'autre part charge d'un contenu politique négatif le terme *popularis*, devenu l'équivalent de « démagogique », alors qu'il lui donnait précédemment des connotations sociologiquement neutres, voire politiquement positives (comme dans le *Pro Rabirio perduellonis)*.

Les deux chapitres suivants élargissent l'examen des significations des deux termes à l'ensemble de l'œuvre de Cicéron — ou plutôt à la partie de celle-ci où ils paraissent le plus significatifs à M.A. Robb. Après un rappel lexicographique des sens de chacun des deux termes d'après l'*Oxford Latin Dictionary* — rappel qu'on aurait plutôt attendu en introduction — l'auteur, pour le mot *popularis*, s'appuie sur le *De lege agraria*, la *Philippique 8*, le l. 2 des *Academica*, le *De haruspicum responso* et *Att*. II, 19, 2 et 20, 4 pour montrer que, le plus souvent, Cicéron utilise *popularis* dans le sens positif de « populaire, conforme aux intérêts du peuple romain, à l'intérêt général de la République » ; quand il l'utilise dans le sens négatif, par exemple contre Antoine, c'est pour dénoncer de faux *populares*. L'analyse d'*optimas* chez Cicéron (à travers *De Republica*, *De Legibus* et plusieurs lettres à Atticus) montre la variété des emplois cicéroniens du terme : aristocratie ; chefs de celle-ci ; le sénat ; les *boni*, *optimi*, *optimus quisque* (= ceux qui soutiennent le point de vue de Cicéron) ; et, ironiquement, ses adversaires politiques. L'auteur en conclut justement que, comme dans le *Pro Sestio*, Cicéron, *homo nouus* soucieux de se créer un espace politique, se montre maître dans la manipulation rhétorique, voire la subversion, des deux termes.

Les chapitres suivants se penchent sur ce que l'auteur, de manière erronée selon nous, appelle « l'héritage » de Cicéron, à savoir l'emploi des deux termes dans les textes contemporains ou postérieurs de peu. Elle postule en effet que c'est Cicéron qui a posé pour la première fois dans le *Pro Sestio* l'opposition des deux mots, et qu'on s'attendrait donc à ce que ces textes soient tributaires de la définition qu'il en donne. Or, constate-t-elle, Cornelius Nepos utilise une fois ce couple antithétique, mais à propos de Grecs, et deux fois *optimates* contre *populi potentia/causa*. Quant à Salluste, comme on l'a remarqué depuis longtemps, il n'use jamais du terme *optimates*, ni de *popularis* dans le sens politique. En revanche Velleius Paterculus, s'il ignore *populares*, connaît et utilise *optimates* au sens politique, mais en l'opposant à des hommes (Ti. Gracchus, Cinna, Pompée). Asconius use des deux termes, mais sans les opposer. Tite-Live, selon une analyse limitée aux trois *adfectatores regni* et au Décemvirat, utilise *optimates* comme équivalent d'aristocratie, en concurrence avec *patres/patricii*, mais lui oppose *plebs/populus*, non *popularis* (au prix, tout de même, d'une correction de Liv. 6, 17, 2, et en sous-interprétant 3, 39, 9). Les *Periochae* opposent aux *optimates aduersa pars* ou *factio*. Enfin, on revient au *Commentariolum petitionis*, où *popularis* est connoté

positivement. En fait, dit M.A. Robb, quand Cicéron veut désigner les adversaires des *boni* et leur action, c'est *seditiosi/seditio* qu'il utilise — et, ajouterons-nous après G. Achard, *improbi*. Un *postscript* s'attache enfin, par l'analyse de quatre discours sallustéens sur la liberté *(BJ* 31 ; *H* 3, 48 M ; 1, 55 M ; 77 M), à montrer que l'auteur latin, qui se situe au-delà de ces querelles, souligne combien la division entre *senatus* et *populus* fut exacerbée, voire suscitée délibérément par des politiciens seulement soucieux de leur ambition personnelle. Un précieux Appendice lexicographique, un autre sur la législation gracchienne (jugée non-*popularis*), une bibliographie abondante et bien ciblée, un index général et un autre des sources anciennes rendent la consultation de l'ouvrage aisée.

Dans l'ensemble, les conclusions auxquelles aboutit M.A. Robb sont exactes. Mais elles sont à la fois partielles et ambiguës : le lecteur n'arrive pas à savoir toujours si c'est la réalité de l'affrontement entre les deux factions qui serait mise en doute par tel ou tel auteur — ou, comme on est en droit de le soupçonner à plusieurs reprises, minimisée par M.A. Robb elle-même — ou bien le vocabulaire désignant les deux partis opposés. Il faut en outre noter que la perte d'une grande partie de l'œuvre de Nepos et celle de la totalité des livres de Tite-Live portant sur le dernier siècle de la République rendent quelque peu sujettes à caution les analyses portant sur ces deux auteurs. Pour Tite-Live, les discours des tribuns de la plèbe dans la première décade donnent un aperçu intéressant de ce que furent les thèmes de l'éloquence *popularis* : il est clair que celle-ci voyait, de manière historiquement fausse, mais politiquement et idéologiquement très efficace, la lutte des « partisans du peuple » contre l'*establishment* conservateur comme la prolongation, ou la résurrection, des antiques luttes patricio-plébéiennes. Salluste fait exception, qui idéalise le passé et ne date que des Gracques le début de la lutte *partium et factionum (BJ* 41, 1), mais la *2ème lettre à César*, si elle est de lui, et la lettre de Marcius Rex (*Cat*. 33, 2-3) montrent que c'était une idée commune. Et une étude plus complète du corpus post-cicéronien aurait mis en évidence des textes qui permettent d'infléchir, à tout le moins, la thèse défendue par M.A. Robb. Ainsi, sans descendre jusqu'à Tacite, *Ann*. 4, 32, 2 (*plebis et optimatium certamina*), Virgile *(Aen*. 6, 815 *sq*.) utilise *popularis* négativement, comme Quintilien, 11, 1, 45 (*grauitas senatoria* contre *aura popularis*) ; 12, 1, 26 (*senatus consilia* contre *popularis error*), Valère Maxime, 4, 1, 13 *(Metellus populari factione patria pulsus)*, Sénèque, *ben*. 5, 16, 5 (*ille* [César] *plebicola*, *ille popularis*) et Pline, *NH* 33, 34. Et aussi Lucain, 6, 795 *sq*., qui évoque les *popularia nomina* (les Drusus et les Gracques) se réjouissant de la guerre civile. Tous ces textes répugnent certes à opposer terme à terme *populares* et *optimates* — en cela M.A. Robb a raison —, mais tous affirment la réalité de l'affrontement politico-idéologique qui domina la fin de la République ; et Appien, avec un vocabulaire politique grec, ne dit pas autre chose. On ne saurait donc soutenir que c'est une invention de savants modernes. Le refus de Salluste d'utiliser *les deux termes* donne la clé probable du problème. Plus facilement que par toutes les raisons rappelées par M.A. Robb, son refus s'explique, selon nous, par l'usage contemporain des deux termes. Le *Pro Roscio* 96 renvoie en effet, à l'évidence, à une réalité connue de tous, que Cicéron gauchit, mais n'invente pas. En fait, les deux mots faisaient partie du vocabulaire des *optimates* — terme évidemment connoté positivement... par ceux qui y prétendaient, déjà à l'époque de Cicéron ; et ce sont les mêmes qui, non à sa suite, mais en même temps que lui, stigmatisaient leurs adversaires du nom de *populares*, par un glissement sémantique comparable à celui qu'on opèrerait en transformant « populaire » en « populiste ». Dès lors, que le « parti populaire » ait refusé de se désigner lui-même comme « parti populiste », qui s'en étonnera ? Et qui s'étonnera que Salluste, si détaché qu'il ait été des engagements politiques de sa jeunesse quand il écrivit son œuvre,

ait refusé d'appeler les uns « le parti des meilleurs » et les autres « le parti populiste » ? Enfin, il ne faut pas s'étonner non plus de la répugnance des auteurs latins à utiliser le terme polémique *popularis*, alors qu'*optimates* était moins senti comme un terme partisan : dans les générations postérieures à la fin de la République, la connotation partisane des termes était sans doute encore suffisamment sentie pour qu'ils aient répugné à les employer concurremment.

Paul M. Martin.

Tullio Spagnuolo Vigorita, Casta domus, *un seminario sulla legislazione matrimoniale augustea* : Napoli, Jovene, 2010, 188 pages, 1 tableau généalogique séparé.

Il s'agit de la troisième édition de l'ouvrage publié pour la première fois en 1998. Comme dans les éditions précédentes l'ouvrage se présente comme un outil de travail pour chercheurs et étudiants. Effectivement toute la seconde partie est constituée d'un précieux recueil exhaustif des textes antiques, latins et grecs, littéraires et épigraphiques, sur la question, chacun d'eux suivi d'une traduction personnelle de l'auteur et éclairé par des notes en bas de page. L'aperçu bibliographique a été complété (il est assez difficile à consulter car il ne comporte aucun alinéa) et l'ouvrage a été enrichi d'un index des personnages historiques et d'un tableau généalogique de la famille impériale très complet, qui facilitent grandement l'utilisation de l'ouvrage.

Le titre est emprunté à une *Ode* d'Horace où le poète se félicite que désormais *nullis polluitur casta domus stupris*, dont les vers suivants éclairent le sens : *mos et lex maculosum edomuit nefas : / laudantur simili prole puerpera*. L'ouvrage traite en effet de la législation augustéenne sur le mariage, qui avait pour double intention de favoriser la natalité et de rétablir la morale ancestrale qui assurait aux classes supérieures une descendance de pure race. Outre une nouvelle préface qui s'ajoute aux deux précédentes, un développement préalable hors numérotation donne la ligne directrice de la recherche et précise ce que celle-ci a de nouveau. L'auteur y fait un bref historique des études sur la question et y annonce sa double intention de reprendre et de développer les théories jadis soutenues par Paul Jörs et de combattre entre autres celles de Ernst Badian. L'idée maîtresse de l'ouvrage est que la législation matrimoniale augustéenne n'est pas seulement l'effet d'un caprice de prince épris d'un idéal moral archaïque mais qu'elle s'intègre dans une politique générale ; on peut comparer sa réforme matrimoniale à sa réforme religieuse ; l'une comme l'autre étaient justifiées par une commune référence à un passé exemplaire mythique, qui était aussi la base de sa politique : dans les *Res Gestae*, il se glorifie d'avoir restauré les mœurs et la religion antiques comme il avait rétabli la république après le bouleversement des guerres civiles. Mais, bien qu'il lui tînt particulièrement à cœur, Auguste n'imposa pas brutalement l'idéal matrimonial qu'il souhaitait. S. Vigorita étudie donc le cheminement lent mais implacable de la mise en œuvre de sa volonté. Le contenu et les intentions des différentes lois, votées ou simplement envisagées, tout au long du principat sont soigneusement analysés et replacés dans leur contexte. On voit Auguste, de tentatives avortées en lois de plus en plus sévères, avec des reculs momentanés, des suspensions provisoires, des avancées brutales, peaufiner peu à peu sa législation matrimoniale : il s'agit bien d'un projet d'ensemble progressivement mis en œuvre. E. Badian, en s'appuyant sur le célèbre passage où Properce se plaint de la rigueur de la loi qui le sépare de Cynthie, prétendait qu'il y avait déjà eu en ce domaine une législation triumvirale,

qu'Auguste aurait abrogée en 28 (« A phantom mariage law », *Philologus* 129, 1985, p. 82-98). S. Vigorita refuse cette théorie : selon lui Properce aurait exagéré en présentant comme une loi ce qui n'était qu'un projet, et il aurait en réalité contribué à promouvoir les valeurs de celui-ci : la vie licencieuse du poète élégiaque appréciée de façon négative serait un repoussoir par rapport à une vie conforme au devoir. Mais c'est bien à cette époque que commence à prendre forme le programme matrimonial d'Auguste. En 28/27 il aurait fait une première tentative ; elle rencontra une telle opposition qu'il eut la sagesse de renoncer provisoirement. Mais en 18, une première loi, la *lex Iulia de maritandis ordinibus*, incite les célibataires à prendre femme en usant de sanctions financières. Entre 17 et 16 la *lex Iulia de adulteriis* réprime l'inconduite des femmes ainsi que la tolérance des maris complaisants, considérée comme *lenocinium*. S. Vigorita pense que c'est à cette loi, en gestation au moment où Horace compose le *Chant Séculaire* que ce dernier fait allusion quand il parle des lois *super iugandis feminis* (v. 18-19) : selon lui il ne saurait s'agir de la *lex de maritandis ordinibus* car celle-ci est clairement visée aussitôt après par l'expression *prolisque nouae feraci lege marita*. Il propose donc de traduire « sulle donne da aggiogare », ce qui me semble forcer beaucoup le sens, d'abord parce que l'adjectif verbal épithète n'exprime pas l'obligation, ensuite parce que *iugare*, comme *iungere* dont il est l'équivalent poétique, évoque davantage l'idée d'union que l'idée de soumission ; associé à *femina*, il ne peut que faire allusion au mariage. Et Horace ne se répète pas maladroitement : il envisage les deux aspects complémentaires de la *lex de maritandis ordinibus* : elle incite les célibataires à prendre femme (*super iugandis feminis*) pour avoir des enfants (*prolisque nouae feraci lege*) : en effet outre des sanctions pour les célibataires la loi prévoyait des récompenses pour les couples prolifiques. En 4 ap. J.-C., une nouvelle loi voulut aggraver les dispositions de la *lex de maritandis ordinibus* en sanctionnant les *orbi* (sans enfants) à l'égal des célibataires ; Auguste dut la suspendre devant l'hostilité qu'elle rencontra. Mais il fit ensuite voter en 9 la *lex Papia Poppaea*, qui, tout en adoucissant la précédente, était quand même plus sévère que la *lex de maritandis ordinibus*.

S. Vigorita analyse enfin comment furent accueillies les lois matrimoniales d'Auguste. Les contemporains concernés se partagent entre d'une part un apparent consensus, qui se manifeste surtout chez les sénateurs qui les avaient réclamées pour des raisons douteuses (flagornerie qui les pousse à renchérir sur les souhaits du prince ou tentative pour le mettre en difficulté en soulignant qu'il n'appliquait pas lui-même l'idéal qu'il prônait) et chez les poètes proches du pouvoir et d'autre part des dissonances que l'on entend particulièrement chez Ovide : le poète de l'amour se fait l'écho d'une jeunesse éprise d'une vie de plaisir sans contrainte. Mais nombreux sont aussi ceux qui tentent de contourner la loi ou même de la braver et ce jusque dans la maison du prince : celui-ci dut sanctionner successivement sa fille et sa petite-fille et exiler un des poètes les plus célèbres de son temps. Enfin certains n'hésitent pas à demander publiquement à Auguste l'abrogation de ses lois matrimoniales. Qui sont ces rebelles ? Les textes anciens les désignent comme des chevaliers et l'on a beaucoup discuté pour trouver la raison pour laquelle les chevaliers s'opposaient particulièrement à ces lois. En fait S. Vigorita montre que l'on utilisait *equites* pour désigner les jeunes en général car tous, qu'ils fussent issus de familles sénatoriales ou de rang équestre, appartenaient provisoirement ou définitivement à l'*ordo equester*. Et c'étaient eux qui étaient le plus directement concernés par la politique matrimoniale d'Auguste ; on comprend qu'ils aient, avec en outre la fougue de la jeunesse, protesté contre ces lois si contraires à leur propres désirs.

La conclusion de l'ouvrage est un peu sèche, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un séminaire destiné à aider la réflexion d'autrui. La législation matrimoniale qu'Auguste persévéra avec tant d'obstination à mettre en œuvre ne réussit pas à chan-

ger les mœurs et n'eut pas l'efficacité espérée sur le plan démographique ; elle eut même des effets pervers en soumettant l'aristocratie à la terreur des délateurs et du fisc, ce qui la conduisit directement à devenir l'esclave du nouveau régime. Pour tous ceux qui travaillent sur ces questions, l'ouvrage de S. Vigorita demeure une indispensable référence qui procure à la fois une documentation complète, un historique de l'œuvre d'Auguste dans le domaine matrimonial, avec une démonstration rigoureuse sur sa chronologie, et d'utiles réflexions sur les réactions des classes concernées.

Nicole Boëls-Janssen.

Exil et relégation. Les tribulations du sage et du saint durant l'Antiquité romaine et chrétienne (I^er^-V^e^ s. ap. J.-C.), Actes du colloque organisé par le Centre Jean-Charles Picard Université de Paris XII-Val de Marne (17-18 juin 2005) édités par Philippe Blaudeau, (coll. De l'archéologie à l'histoire) : Paris, De Boccard, 2008, 380 pages.

C'est l'exil, sous ses aspects juridiques, mais aussi l'expérience de l'exil à travers la littérature du principat et l'Antiquité chrétienne qui sont envisagés dans cet ouvrage issu d'un colloque tenu à l'Université de Paris XII-Val de Marne. E. Flament apporte en quelque sorte une ouverture à ce colloque en étudiant « La représentation du voyage d'exil aux II^e^-I^er^ siècles av. J.-C. : au miroir du voyage officiel » (p. 17-43) et montre comment le voyage d'exil constitue l'inverse du voyage officiel.

Une première partie a ensuite pour objet les problèmes juridiques. Y. Rivière donne une étude précise et détaillée de l'*aqua et igni interdictio* et de la *deportatio* sous le Haut-Empire (p. 47-113) ; il en examine les origines et en montre les conséquences juridiques : l'*aqua et igni interdictio*, mentionnée par les juristes du principat et de l'époque sévérienne est considérée comme une *poena capitalis* ; elle entraîne *deminutio capitis* et *publicatio bonorum*. Le mot *deportatio* fait son apparition dans la jurisprudence après Septime-Sévère, puis dans les constitutions impériales du III^e^ siècle, mais sous cette appellation nouvelle, la peine conserve un contenu identique à celui de l'*aqua et igni interdictio* : c'est une peine capitale qui entraîne perte de la citoyenneté et confiscation des biens. Le déporté est considéré comme mort. Toutefois, il est admis qu'il conserve la capacité d'exprimer sa volonté, et il est considéré comme une autre personne. R. Delmaire (p. 115-132) examine ensuite la législation du Bas-Empire pour en montrer l'évolution : si l'exil et la déportation subsistent avec des formes plus ou moins sévères, de nouveaux types de relégation font leur apparition au V^e^ siècle : une entrée forcée dans le clergé ou la relégation dans un monastère. Jean-Louis Voisin s'intéresse aux morts volontaires des exilés sous le principat (p. 133-145) pour en souligner la rareté : la plupart concernent des personnes liées à la famille impériale et ces morts semblent cacher un assassinat politique. Enfin, P. Van Nuffelen (p. 147-175) envisage les dimensions juridiques et politiques du retour d'exil au IV^e^ siècle à travers les exemples d'Arius et d'Athanase : l'exil n'est pas toujours précédé d'une condamnation ecclésiastique ; le retour d'exil est souvent lié à un nouveau règne, et si parfois les exilés reviennent d'eux-mêmes après la mort de l'empereur, ce retour est souvent source de conflits.

C'est « le sage à l'épreuve de l'exil » qui constitue le thème de la seconde partie. M.-F. Baslez (p. 179-190) examine le *Contre Flaccus* de Philon d'Alexandrie, qui apporte un important témoignage sur les conditions de l'exil et sa signification ; le lieu d'exil est décrit avec les thèmes traditionnels de l'insularité : isolement, pau-

vreté et sauvagerie. En même temps, Philon montre le dérèglement d'une personnalité ; l'exil peut conduire à la folie, mais il permet aussi un retour sur soi-même. M. Guérin-Beauvois (p. 191-213) s'attache ensuite au lieu de l'exil chez Sénèque : lieu de souffrance où se rencontrent douleur physique et morale, il est aussi le lieu de l'expérience philosophique, permettant l'étude et l'apprentissage de la sagesse. M.-A. Zagdoun analyse l'exil dans la vie et l'œuvre de Dion de Pruse (p. 217-229). Exilé par Domitien, Dion est condamné à la *relegatio in perpetuum*. Il conserve sa liberté et ses biens et peut voyager librement. Ce temps d'exil est vite devenu un épisode légendaire, considéré comme une période de conversion à la philosophie. En fait, l'exil a accentué son cynisme, mais après son retour, il est très proche du stoïcisme.

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à « l'homme de foi à l'épreuve de l'exil ». Y.-M. Blanchard (p. 233-240) envisage le cas d'Hilaire de Poitiers, et montre comment l'exil du théologien ne le coupe pas de son Eglise, car le lien est maintenu par l'écriture. H. Ménard (p. 241-253) examine la construction de la figure de l'évêque en Italie dans la seconde moitié du IV^e^ siècle ap. J.-C ; si l'exil d'un évêque constitue la réponse des autorités à une situation de crise et de tensions, cette situation, considérée comme une épreuve morale et spirituelle, fait de lui un modèle pour la communauté. E. Wirbelauer (« Comment exiler un pape ? », p. 255-272) discute le cas de Libère, évêque de Rome, exilé par Constance II. Ph. Blaudeau (p. 273-308) analyse l'exil des évêques d'Orient, au moment de la controverse monophysite pour faire apparaître une conception cohérente de la peine : ils sont déclarés hérétiques, puis condamnés par l'autorité impériale à la *relegatio*, assortie de la peine de confinement, sans possibilité de retour. L'exil permet de protéger la communauté, et l'isolement empêche de reconstituer un groupe d'adeptes. F. Prévôt et V. Gauge (p. 309-349) étudient « Les évêques gaulois à l'épreuve de l'exil aux V^e^ et VI^e^ siècles » : pour les condamnés, l'exil est une épreuve, mais il est souvent considéré comme un enrichissement spirituel ; dans les documents hagiograhiques, il apparaît comme un révélateur de la sainteté. En dernier lieu, L. Perrone (p. 352-369) analyse le cas de Pierre l'Ibère, prince géorgien, otage à Constantinople, qui se fait pèlerin pour rejoindre les Lieux Saints, se rend en exil à Alexandrie, et finit par mener une existence itinérante, pèlerin et « étranger ».

Il convient enfin de souligner la richesse de ce volume, qui, dans la diversité de ses approches, contient bien des aperçus originaux.

Michèle Ducos.

La praxis municipale dans l'Occident romain, édit. Laurent Lamoine, Clara Berrendonner et M. Cebeillac-Gervasoni (Collection *Histoires croisées*) : Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2010, 634 pages.

Cet ouvrage collectif revient sur un sujet déjà abordé par la même équipe, *Le quotidien municipal dans l'Occident romain*, 2008, *ibidem* (cf. notre compte rendu dans la *REL* 87, 2009, p. 453-455). Heureux hasard ou volonté délibéré des auteurs — on l'ignore —, les régions concernées sont celles qui ont prêté serment à Octave, futur Auguste, en 32 avant J.-C. : Italie, Gaule, péninsule Ibérique, Afrique, Sicile et Sardaigne. Il est à noter qu'on ne voit pas le rapport entre cet événement politique et cette histoire institutionnelle ; on ne voit pas non plus pourquoi on a donné à une histoire de l'Occident latin un titre grec. Bien entendu, comme il arrive toujours dans les colloques, le thème a donné matière à quelques débordements vers la Bretagne ou l'Orient. L'introduction indique que les auteurs prennent pour point de départ des études sur la vie municipale un livre de Liebenam publié en 1900. Les intervenants ont donné trente-cinq textes, répartis entre les quatre par-

ties du livre. Après une courte présentation générale, la première partie est consacré à des communications fondées sur des sources littéraires et s'ouvre sur Cicéron, le *De Officiis* et le *De Republica* (A. Valvo) où sont décrites les conditions nécessaires au bon gouvernement. D'autres interventions intéressent Appien et la guerre (F. Santangelo), Ovide et la notion d'*immunitas* (V. E. Pistarino), Pline l'Ancien et le quotidien institutionnel de l'Italie (A. Pistellato), Suétone et les déplacements des empereurs, sujet bien et abondamment traité par J. Lehnen dans *Adventus principis* (S. M. Marengo), Pline le Jeune comme fonctionnaire et le livre X des *Lettres* (A. Sartori) ; le même livre et le même auteur sont ensuite abordés par M. Christol.

La deuxième partie regroupe des études qui intéressent soit le monde grec soit le monde barbare, ici appelé « indigène ». De nouveau une courte introduction ouvre le débat. On y trouve ensuite une étude sur Ambracie après la troisième guerre de Macédoine (P. Cabanes, à partir de l'épigraphie), une autre sur les origines romaines d'une légende, une autre encore sur les relations entre Sinope et le *Serapeum* d'Alexandrie (C. Barat, qui utilise notamment Tacite), et une quatrième sur les relations entre cités gauloises pendant la guerre des Gaules (E. García Riaza, qui parle à juste titre de *ciuitates*, et qui se fonde évidemment sur le *Bellum gallicum*). Dans la même partie, le même E. García Riaza étudie la place de l'écrit dans les échanges entre Rome et les conquérants d'une part, entre les cités en guerre d'autre part. On y trouve aussi une communication sur les sénats des cités « non privilégiées » de l'Hispanie (E. Melchor Gil), une sur les quatre *tesserae* qui sont connues et qui ont été émises par des *pagi*, dont Bizerte (F. Beltrán Lloris). Nous arrivons plus franchement dans le sujet annoncé par le titre du livre avec la troisième partie, qui présente plusieurs aspects du monde municipal et qui s'ouvre, comme les précédentes, par une brève introduction. Deux études sur Cumes font connaître les élites en général (G. Camodeca) et les décurions en particulier, à partir d'*AE*, 1927, 158 (F. Sudi-Guiral) ; l'entrée dans l'ordre des décurions à Nîmes, vu plus loin (M. Christol), aurait pu trouver sa place ici. Nous abordons ensuite des horizons géographiques plus larges, avec les esclaves et affranchis municipaux dans la Xe Région (F. Luciani) et la circulation des fonds publics en Italie (C. Berrendonner) ; sujet plus étroit, le bornage dans les Alpes a retenu l'attention de B. Rémy, qui connaît bien ce domaine. Ce voyage nous conduits ensuite à Autun, pour un acte d'évergétisme tardif (A. Hostein), puis dans les provinces danubiennes, à Apulum et Aquincum (B. Rossignol, qui livre un gros dossier épigraphique). La quatrième et dernière partie, elle aussi précédée par une brève introduction, aborde un sujet original, les relations entre cités et sanctuaires. Les grands thèmes attendus ont été abordés, notamment les lois sacrées (M. Aberson) et les gardiens des sanctuaires (F. Sudi-Guiral). Plusieurs études ont été consacrées à la Gaule, les sanctuaires d'Esculape à partir des inscriptions (G. Masson), la « monumentalisation », travail plus archéologique (B. Pichon), le cas des cités arverne et vellave (C. Mitton, qui annonce un bilan contrasté), le sanctuaire du Puy-en-Velay (É. Nectoux) et le rôle de la céramique dans les rites, baptisés « pratiques rituelles » (J. Trescarte). Les deux dernières interventions intéressent l'histoire médiévale (J.-L. Fray et L. Viollet). Cet ouvrage présente les faiblesses de tous les actes de congrès (tous, sans exception), en ce sens qu'il ne donne pas un tableau complet ; il offre les avantages des actes de congrès bien organisés, avec une série d'études, naturellement inégales, qui apportent du nouveau ; dans ce cas, il propose un complément intéressant au volume précédemment paru dans la même collection.

Yann Le Bohec.

Michael Alexander Speidel, *Heer und Herrschaft im römischen Reich der hohen Kaiserzeit* : Stuttgart, Franz Steiner Verlag (Coll. *Mavors*, XVI), 2009, 706 pages.

Michael Alexander Speidel est connu comme spécialiste du Haut-Empire et en particulier de l'histoire militaire. Enseignant en Suisse, il a beaucoup travaillé sur le camp de Windisch (*Vindonissa*), un site riche en tablettes de bois portant des textes, et il a notamment publié *Die römischen Schreibtafeln von Vindonissa. Lateinische Texte des militärischen Alltags und ihre geschichtliche Bedeutung*, *Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa*, XII, 1996 (Brugg), 271 p.-ill. Il est également responsable, à une date plus récente, des actes d'un congrès consacré aux diplômes militaires, publiés dans la même collection *Mavors* qui en est donc au volume XVI, et qui est constituée par des recueils d'articles, tous consacrés à l'histoire militaire romaine ; il a aussi travaillé sur l'armée romaine d'Orient. La matière est répartie entre cinq sections d'importance inégale quant au nombre de pages. 1° Sept titres sont consacrés aux empereurs et aux relations qu'ils ont entretenues avec l'armée. Auguste se taille la part du lion, en tant qu'organisateur d'une armée permanente et en tant que chef de guerre. Si le commandement, les unités de Germains et l'argent ne sont pas négligés, on retiendra surtout trois articles consacrés à des empereurs qui ont fait la guerre (Trajan et Marc-Aurèle) ou qui ont fait la guerre et réformé l'armée (Septime Sévère). 2° Huit autres articles sont consacrés à la vie quotidienne des soldats et à l'administration. Ils se situent, par un curieux concours de circonstances, entre deux congrès de Lyon consacrés à ces deux thèmes. M. A. Speidel avait participé au précédent : *La hiérarchie [Rangordnung] de l'armée romaine sous le Haut-Empire. Actes du Congrès de Lyon, 15-18 septembre 1994*, édit. Y. Le Bohec, 1995 (Paris), 480 p., a été publié ; *Le métier de soldat dans le monde romain* doit se tenir les 23, 24 et 25 septembre 2010 à Lyon. Il est inutile de tout énumérer, mais nous relevons des enquêtes sur le recrutement (à partir d'un papyrus), sur le vêtement, sur la logistique, la militarisation des services administratifs et sur le congé donné aux militaires, la *missio honesta*. 3° La solde a beaucoup retenu l'attention de l'auteur, sans doute parce que les tablettes de *Vindonissa* ont apporté des informations ; sept titres lui ont été consacrés (on verra un point de vue enrichissant pour la réflexion dans R. Alston, « Roman military Pay », *JRS*, 84, 1994, p. 113-123). L'étude de la langue latine telle qu'elle est pratiquée dans les inscriptions est enrichie par une enquête sur l'*albata decursio*, un défilé militaire qui célèbre la victoire, et par quelques pages consacrées à la préposition *ex* dans l'expression *miles ex cohorte* ; elle indique que le soldat a quitté l'unité, et elle est particulièrement employée en Rhénanie à l'époque julio-claudienne. 4° La quatrième section aborde une belle idée, l'armée et l'espace. Les militaires, comme on s'en doute, ont des relations avec les civils ; ils possèdent une culture, peu intellectuelle, mais très romaine, qu'ils diffusent autour d'eux. Cette diffusion se fait par les contacts dans les villes situées près des camps, et par les routes (on verra aussi, là-dessus, R. Rebuffat, « *Via militaris* », *Latomus*, 46, 1987, p. 52-67). Après un passage par la *Vallis Poenina*, nous nous rendons en Orient, plus précisément en Commagène, en Cappadoce et même au-delà des frontières de l'empire, en Arabie Saoudite et sur la mer Rouge. 5° La dernière partie ne comprend que deux articles, l'un consacré à la bataille de Cannes et l'autre à la légion Thébaine, qui unit en pensée l'Orient et la Suisse. L'ouvrage se clôt par des index, des sources, des noms et des matières. Cet ouvrage rendra service à tous les historiens qui seront confrontés aux problèmes que posent le pouvoir impérial, l'armée romaine et ces deux institutions dans les rapports qu'elles ont

noués. Il sera très utilisé parce qu'il se révèlera indispensable pour beaucoup de chercheurs.

Yann Le Bohec.

Yves Burnand, *Primores Galliarum*, IV, *Indices* (Coll. *Latomus*, 328) : Bruxelles, Latomus, 2010, 200 pages.

La *REL* a publié des recensions des quatre volumes qu'Yves Burnand a consacrés aux élites sociales de la Gaule et qui ont pris place dans la collection *Latomus* (290, 2005 ; 302, 2006 ; 306, 2007 ; 319, 2008). Il est inutile de revenir sur les qualités de ces livres et sur leur importance pour l'histoire de Rome, de notre pays aussi, bien sûr, et pour les informations qu'ils apportent sur la société sous le Haut-Empire. Il convient donc simplement de signaler ces index qui rendront plus aisé le maniement des quatre premiers volumes. La matière est répartie entre plusieurs chapitres. Le premier énumère les sources. Le second permet de retrouver par leurs nomstous les personnages mentionnés. On trouve ensuite, dans l'ordre, les empereurs, les sénateurs, et les chevaliers, puis l'armée, la religion, la géographie et, à la fin des fins, les *notabilia varia*.

Yann Le Bohec.

Iaroslav Lebedynsky, *Sarmates et Alains face à Rome*, I^er^-V^e^ siècles : Clermont-Ferrand, Les Éditions Maison (collection Illustoria), 2010, 89 pages, 16 planches.

Ce livre est le cinquième paru dans la collection Illustoria, qui avait débuté en 2007 avec l'ouvrage de Stephen Allen consacré au guerrier celte et s'était poursuivie depuis avec *Le légionnaire romain au temps de César* (Marc Landelle), *La « bataille » du Teutoburg* (Yann Le Bohec) et *Les soldats d'Hannibal* (Ouiza Aït Amara). L'ambition de cette collection de petits livres à bon marché (14, 90 Euros) est de mettre à la disposition du public non spécialisé une rapide synthèse qui permette de faire le point sur une question, en lui fournissant tout à la fois une information sûre et nourrie des plus récents développements de la recherche, et le moyen de poursuivre plus loin son enquête s'il le souhaite. De ce fait certaines indications sembleront sans doute superfétatoires aux lecteurs déjà tant soit peu formés : mais il n'est peut-être pas si mauvais de rappeler que les *Tristes* d'Ovide restent une des sources d'information sur les peuplades dont il est question dans ces pages, ou que, s'agissant des événements du II^e^ siècle, une source comme les *Stratagèmes* de Polyen est parfois la seule disponible. Un des moindres intérêts de cette étude n'est pas de nous fournir une riche documentation illustrée (là encore, conçue comme une première approche, les documents iconographiques ou archéologiques ne pouvant pas être analysés dans le détail de leur contexte). Il nous est ainsi utilement rappelé que, la documentation textuelle étant souvent parcimonieuse, voire quasiment inexistante — notamment à propos des territoires les plus orientaux —, il est indispensable d'accorder une attention particulière aux sources matérielle, mais aussi de se défier d'une interprétation simpliste. On appréciera la critique que l'auteur fait de la représentation (qualifiée de « fantaisiste ») qui est faite, sur la colonne Trajane, de l'équipement des cataphractaires roxolans, qui vient immédiatement à l'esprit dès qu'on songe à cette cavalerie lourde cuirassée. Tel qu'il est, le livre présente d'une manière claire l'histoire compliquée de ces

héritiers des Scythes d'Hérodote, en posant leurs évolutions internes (passage des Sarmates aux Alains), leurs rapports qui n'ont pas été que conflictuels avec les peuples avec lesquels ils ont été en relation, et notamment avec les Romains dont la toponymie actuelle (avec les *Sermaize* et autres *Allainville*) vient rappeler qu'ils ont été souvent introduits dans l'Empire pour en assurer la défense.

Dominique Briquel.

Joachim Szidat, Vsurpator tanti nominis. *Kaiser und Usurpator in der Spätantike, 337-476 n. Chr.* (Historia Einzelschriften, 210) : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010, 458 pages.

Même si la chose paraît évidente, il n'est pas illégitime de se demander ce qu'était un usurpateur sous le Bas-Empire. En effet, beaucoup des empereurs légitimes de cette période n'ont été que des usurpateurs qui ont réussi. Il en est résulté des listes officielles de vrais empereurs et de personnages qui n'ont jamais obtenu ce statut ; les noms de ces derniers, quand ils ont eu le temps de faire graver des inscriptions, ont été martelés. Il nous est apparu utile d'étudier les coups d'État, plus faciles à identifier, les uns réussis, les autres ratés (« L'usurpation » au IV^e^ siècle : le risque de l'exclusion », dans *Les exclus dans l'Antiquité*, *Actes du colloque organisé à Lyon les 23-24 septembre 2004*, Coll. du C.E.R.G.R., n° 29, édit. C. Wolff, 2007, Lyon, p. 95-105). Et une fois qu'une liste est établie, surtout de ceux qui ont échoué, il faut répondre à une autre question : quelle a été la part de ces troubles dans le déclin qui a marqué la fin du Bas-Empire ? Il est vrai qu'il n'est pas à la mode actuellement de voir un déclin quelconque dans cette période. Il faut donc formuler autrement cette interrogation : dans quelle mesure ces tentatives ont-elles facilité les invasions barbares, marquées par le franchissement du Rhin en 406 et la prise de Rome en 410 ?

Joachim Szidat a abordé le sujet dans un ouvrage très érudit, digne de la grande tradition allemande, avec de nombreuses notes, de multiples références, une longue bibliographie et des index variés. Il a fait un choix excellent, abordant le sujet non pas chronologiquement, ce qui eût été banal, mais par thèmes : l'usurpateur et le souverain légitime. Dès l'introduction, il insiste sur la notion de coup d'État (*Staatssreich*), concept plus utile que celui d'usurpation, et il rappelle les travaux consacrés au sujet dans quelques pages d'historiographie. Un premier chapitre (officiellement « II », mais « I » est l'introduction) analyse les coups d'État d'une manière générale et surtout leur spécificité dans l'Antiquité tardive. Ils étaient conceptualisés, ce qui permettait d'établir des listes de « vrais » et de « faux » empereurs ; ils étaient intégrés par les théoriciens de la politique ; ils provoquaient une lutte entre les uns et les autres, ce qui est assez évident. Le chapitre suivant (« III »), par lequel il aurait peut-être fallu commencer, propose une longue étude du vrai souverain : autorité, structures institutionnelles, abandon du pouvoir ; comment devenait-on empereur ? Qui devenait empereur et qui appuyait le pouvoir ? Après le souverain légitime, l'auteur passe à l'usurpateur (« IV »), revenant parfois sur ce qu'il a dit au chapitre II. Il convient de distinguer les différentes formes de l'usurpation qui s'appuie sur des groupes d'hommes et de pouvoir, en particulier sur l'armée. Après le coup d'État, vient le succès ou l'échec ; face à cette alternative, l'Afrique, l'Illyrie, les cadres civiles et militaires jouent des rôles propres. Finalement, c'est le triomphe ou la mort. Au V^e^ siècle, il y a bien eu une *Krise* et donc un nouveau visage de l'usurpation. On voit donc se mettre en place un enchaînement dramatique : l'usurpateur tente un coup d'État pour tenter de résou-

dre le problème barbare ; mais, ce faisant, il affaiblit son propre camp. Une série d'appendices complète cette enquête ; chacun constitue un vrai article, et l'auteur y commente des mots du vocabulaire grec (*sunkletos*, porphyrogénète), latin (*illustris*) ou bien il décrit un cas particulier (par exemple Majorien). Une chronologie puis une liste des « vrais » et une des « faux » empereurs viennent ensuite ; elles précèdent bibliographie et index. Qu'ajouter sur cet ouvrage ? Rien, sinon qu'il sera indispensable pour toute enquête sur la vie politique, les souverains et les « usurpateurs » qui ont marqué le Bas-Empire.

Yann Le Bohec.

Catherine Wolff, *La campagne de Julien en Perse, 363 apr. J.-C.* : Clermont-Ferrand, Les Editions Maison, 2010, 103 pages.

Cet ouvrage de vulgarisation, visant à faire connaître « au plus grand nombre », comme dit la quatrième de couverture, un point précis de l'histoire, remplit certes sa mission si la connaissance invoquée n'est pas celle des faits bruts rapportés dans une description positiviste. L'événement visé est haut en couleurs : il s'agit de la dernière grande campagne offensive de l'armée romaine hors des frontières de l'Empire unifié. Catherine Wolff s'appuie sur le témoignage des auteurs anciens, essentiellement celui d'Ammien Marcellin (mais le parti-pris éditorial exclut les références précises). Elle s'appuie aussi sur les « historiens » modernes qui ne sont pas autrement précisés (les noms de J. Fontaine et de F. Paschoud n'apparaissent même pas dans la très brève bibliographie), à l'exception d'un seul, l'auteur de ce compte-rendu, qui se trouve dans l'obligation de rectifier une opinion qui lui est prêtée. A propos de Julien, Jean Bouffartigue aurait souligné, est-il dit p. 19, que « ne pas être un malade mental ne veut cependant pas forcément dire que l'on est sain d'esprit ». Exprimé ainsi, le propos laisse entendre que je souscris à l'idée que Julien n'était pas sain d'esprit. Or le concept de « sain d'esprit » me paraît vague et inadéquat, et d'autre part dans le langage courant « n'être pas sain d'esprit » implique une véritable infirmité dont il n'est pas question de taxer Julien. Celui-ci fut instable certainement, agité peut-être, hyperémotif sans doute, bref il ressemblait à beaucoup d'entre nous. Du récit qui nos est présenté se dégage en tout cas l'image d'un chef particulièrement impulsif, une image qui doit beaucoup au sentiment d'irritation que le comportement de l'empereur suscite parfois chez Ammien Marcellin. Un autre aspect du récit d'Ammien passe dans celui de C. Wolff : l'importance accordée aux présages de toutes sortes. L'expédition paraît ainsi s'être déroulée sous le regard des dieux. Il faudrait insister davantage sur le fait que Julien l'a menée de manière rationnelle, n'obéissant qu'à ses plans d'action et à sa perception de la situation. La conduite de la campagne est du reste présentée comme appuyée sur une stratégie dont la logique est claire et solide. Réduit à constater que l'armée qu'il commandait n'était en mesure ni de prendre d'assaut Ctésiphon ni de l'assiéger, Julien a opté pour un affrontement avec l'armée perse avec le projet de la mettre en fuite ou de la détruire, en complétant cette expédition punitive par des dévastations infligées au pays, souvenir sans doute de ses brillantes campagnes au-delà du Rhin. Après quoi, l'armée romaine reviendrait au pays, mission accomplie. Mais l'armée perse lui a échappé. Dès lors, le retour n'était plus celui d'une armée victorieuse, puisque aucun des objectifs n'avait été atteint, et donc c'était bien une « retraite », en effet, rendue difficile par les coups de main de l'ennemi. A propos de la mort de Julien, C. Wolff aurait gagné à mettre à distance les récits légendaires qui ont bientôt fleuri, d'autant qu'ils sont contradictoires : Julien n'a pas pu à la fois mourir comme Socrate et jeter son sang au ciel en

lançant une formule théâtrale. Il reste que « le plus grand nombre » trouvera profit à lire ce livre qui décrit avec précision et dans une bonne tension narrative ce remarquable moment de l'histoire militaire. On peut regretter que les lecteurs soient exposés au risque de retirer du personnage Julien une image un peu grimaçante, mais au moins certains apprendront-ils que son image ne se résume pas à celle de l'« apostat ».

Jean Bouffartigue.

Hervé Inglebert, *Atlas de Rome et des barbares, III^e^-VI^e^ siècle ; La fin de l'Empire romain en Occident*, cartographie de Claire Levasseur (Collection « Atlas/Mémoires ») : Paris, Autrement, 2009, 80 pages, ill.

Hervé Inglebert, professeur d'histoire romaine à l'Université de Paris X, expose ici, sous la forme d'un atlas, les rapports complexes qu'entretinrent les Romains du Bas-Empire avec les différents peuples barbares qui les entouraient. Ce petit volume de moins de cent pages offre, tout à la fois, une belle synthèse de géographie historique et un aperçu chronologique assez précis de l'histoire politique et militaire du Bas-Empire. Il est constitué d'une trentaine de doubles pages thématiques regroupées en six chapitres de nature plus ou moins chronologique (« La puissance de Rome, ses limites et les crises » ; « Le pouvoir romain, les chrétiens et les barbares : nouvelles donnes » ; « Les peuples barbares dans l'Empire » ; « Les Romains, les Huns et les Germains : un jeu politique tripartite » ; « Le temps des Royaumes » ; « La fin de l'Empire d'Occident »).

L'ouvrage s'ouvre sur les campagnes persiques et danubiennes du règne de Marc-Aurèle et se referme sur la reconquête de l'Occident par Justinien. Il traite principalement des invasions germaniques (en rappelant d'ailleurs, à juste titre, qu'elles furent souvent plutôt une infiltration), mais la Perse sassanide n'est pas complètement laissée pour compte. C'est dire l'ampleur de la tâche que l'auteur s'est imposée ; et pourtant, aucune lacune majeure n'est à déplorer. Une attention toute particulière a même été portée à la diversité régionale de l'Empire : les pages consacrées aux différentes zones touchées par les Grandes Invasions (p. 38-45) et aux royaumes barbares d'Occident (p. 56-63) sont particulièrement utiles. Outre les cartes, habilement dessinées par Claire levasseur, on trouvera là plusieurs plans archéologiques, quelques arbres généalogiques simplifiés, un grand nombre de citations en exergue (elles sont généralement très bien choisies), et, surtout, plus de cent cinquante articles, souvent très courts, toujours très clairs, qui présentent un personnage marquant (Théodose, Aétius, Ricimer), détaillent un événement (la guerre contre les Perses Sassanides, le Sac de Rome), expliquent une notion (*Pax Romana*), rappellent un fait d'ordre institutionnel (*deditio* et *foedus* ; l'organisation de l'armée romaine), réussissent parfois même le tour de force de répondre en dix lignes à des questions fort complexes (« Pourquoi l'Empire a-t-il tenu ? »).

Dans ce volume, qui allie harmonieusement une grande clarté et une information très détaillée, rares sont les imprécisions, plus rares encore les erreurs à corriger : p. 23 : la légende est erronée : la flèche vert sombre indique la campagne de Constantin contre Maxence (312) et la flèche violette, celle du même prince contre Licinius (324) ; p. 29 : sur le plan de Rome, on corrigera « Mausolée de Constantina » en « Mausolée de Constance » ; p. 36 : dans l'arbre généalogique, lire « Hunéric » et non « Huméric » ; p. 42 : Genséric est devenu roi des Vandales en 427 et non en 428, date à laquelle il prend le titre de roi des Alains ; p. 45 : comme le

montre bien la carte, Hippone est dans l'Ouest de la Proconsulaire, non dans l'Est de la Numidie ; p. 52 : la forme latine du nom de Ricimer est *Ricimerus* ou *Recimerus*, mais l'orthographe *Ricemerus* est rare et fautive ; p. 53 et 58 : Olybrius n'était pas à proprement parler le « beau-frère du fils de Genséric », mais plutôt (comme le montre d'ailleurs le tableau généalogique de la p. 36) celui d'Eudoxie la Jeune, qui avait épousé, en secondes noces, Hunéric, fils de Genséric ; p. 53 : en 473, Gondebaud n'était pas encore roi des Burgondes ; on était alors sous le règne conjoint de Gondioc (mort en 473) et de Chilpéric I^{er} ; p. 55 : pour le développement de la légende monétaire lire *Victoria trium Augustorum* ; p. 70 : il faudrait signaler au moins que la date du baptême de Clovis est controversée : celle de 508, avancée par l'auteur, n'est d'ailleurs pas la plus probable ; p. 70 : l'auteur affirme que la conversion des Angles au christianisme, qu'il date de 588, avait principalement pour but un rapprochement avec la dynastie mérovingienne. En fait, les premières conversions attestées sont plus tardives de 10 ans et sont plutôt liées à l'œuvre évangélisatrice d'Augustin, qui avait été envoyé en Bretagne par Grégoire le Grand ; p. 70 : que Clotilde professât la foi nicéenne fait souvent oublier que les Burgondes étaient majoritairement ariens et non catholiques, et qu'il le restèrent même encore quelque temps après la conversion de Sigismond (vers 502-506).

Le volume se termine sur quelques annexes utiles (notamment une liste des principaux rois barbares et une chronologie) et sur une bibliographie assez complète, où l'on s'étonne toutefois de ne pas trouver les travaux d'Alain Chauvot (*Opinions romaines face aux barbares au* IV^{e} siècle ap. J.-C., Paris, 1998) et d'Yves-Albert Dauge (*Le barbare ; recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, 1981). Mais le relevé de ces peccadilles montre lui-même combien l'ouvrage est sérieux et informé. Il fournira un bel instrument de travail à toute personne intéressée par ces siècles de transition où l'Occident médiéval naquit des décombres du Bas-Empire.

François Ploton-Nicollet.

Andy Merrills & Richard Miles, *The Vandals* : Malden et Oxford, Wiley-Blackwell, 2010, 351 pages.

Voici un ouvrage érudit et important. Le premier chapitre replace les Vandales dans l'histoire, en d'autres termes les auteurs présentent les sources et ils proposent une riche historiographie du sujet. Pour résumer, nous dirions que les Vandales auraient joui d'une bonne réputation depuis Procope jusqu'à la Révolution française. C'est l'abbé Grégoire qui, le premier, en 1794, les aurait décrits comme des « vandales », c'est-à-dire des ennemis de l'art, des destructeurs (p. 9-10). Enfin vint Chr. Courtois (*Les Vandales et l'Afrique*, 1955) qui les aurait réhabilités (p. 20). Dans un deuxième chapitre, les auteurs écrivent leur histoire jusqu'en l'année 406 : longtemps frontaliers de l'empire, ils franchirent le Rhin en cette année-là (p. 35). Ils traversèrent la Gaule en trois ans, s'installèrent en Espagne à la fin de 409 puis ils passèrent en Afrique en 429. Après le débarquement, ils se déplacèrent vers l'est pour atteindre et prendre Carthage en 439. Le troisième chapitre est consacré à l'aspect politique. Les Vandales vivaient sous un régime monarchique, avec un roi propriétaire foncier et une cour, et ils réussirent à s'affranchir complètement de la domination romaine, notamment par deux traités (435 et 442). C'est un problème épineux pour nous, Français, qui est abordé dans le quatrième chapitre, celui de

« l'identité ». Si elle est pour les uns « sociale », elle est pour d'autres « culturelle », ce qui impose d'étudier la notion de *romanitas* (p. 88), terme qui convient mieux que celui de « romanisation » ; nous ne pouvons qu'approuver ce choix (voir *REL*, 86, 2008, p. 127-138). La masculinité paraît un critère important aux auteurs (102-108). À cet égard, il nous semble que le droit vandale ne devrait pas être négligé (H. Weßel, *Das Recht der Tablettes Albertini*, *Freiburger Rechtsgeschichtliche Abhandlungen*, n.s., XL, Berlin, 2003, 332 p.). De 439 à 534 (c'est le cinquième chapitre), les Vandales furent confrontés au reste du monde méditerranéen, et ils étendirent leurs ambitions vers la Sicile, la Sardaigne, la Corse et les Baléares ; bien plus, ils pillèrent Rome, événement qui parut comme une « quatrième guerre punique » (p. 116). Après ces pages consacrées à l'histoire événementielle, les auteurs proposent trois chapitres plus thématiques. Du point de vue économique (chapitre 6), l'Afrique vandale se caractérisa par une prospérité importante qui reposait surtout sur l'huile, le blé et la céramique ; l'abandon des livraisons dues au titre de l'annone causa du tort aux responsables de ce secteur, mais fut bénéfique pour les autres qui n'eurent plus à payer cet impôt. Les Tablettes Albertini, constituées par 45 planchettes de bois qui font connaître les règles juridiques régissant l'agriculture, ont évidemment droit à une analyse (p. 159). Par ailleurs, l'économie resta largement monétaire. Nous pensons toutefois qu'il faut relativiser cette prospérité. Actuellement, les historiens de chaque période tardive voient, dans leur domaine d'étude, « une renaissance » : renaissances du IVe siècle, de l'époque vandale, de l'époque byzantine. Il faudrait pouvoir replacer chacune de ces périodes dans un long cycle et l'on s'apercevrait que ce fut sous le Principat que cette région connut son apogée. La vie religieuse (chapitre 7) fut marquée par la controverse entre ariens et nicéens, un débat qui se transporta sur le terrain de la persécution (p. 184) ; les noms du roi Hunéric pour les persécuteurs et de Victor de Vita pour les persécutés sont passés à la postérité. Les auteurs n'hésitent pas, néanmoins, à parler de « rough tolerance and religious ambivalence » (p. 192). Et si Thrasamund renforça l'église arienne, Fulgence de Ruspe marqua le retour en force des nicéens. Ajoutons que des études récentes ont montré la survivance du paganisme fort tard, et que le judaïsme semble avoir tiré profit de la querelle entre les deux factions chrétiennes. Enfin, pour la vie culturelle (chapitre 8), il faudrait, d'après les auteurs, se dégager de l'emprise des latinistes qui ont condamné une production rédigée « en mauvais latin » (p. 204). L'*Anthologie latine*, les écrivains ecclésiastiques et les Panégyriques royaux, ainsi que l'architecture, permettent de décrire une société qui n'ignorait pas la culture grâce à la présence d'un système éducatif de qualité (p. 213). Il y eut même « une renaissance culturelle aux Ve et VIe siècles » (p. 227) ; encore une renaissance ! Pour notre part, nous ne sommes pas remplis d'admiration par quelques mauvais vers écrits par des instituteurs en quête de quelque cadeau ; mais cette critique ne va guère dans le sens de la mode actuelle. L'histoire événementielle reprend ses droits au chapitre 9 et dernier, consacré à la reconquête de Justinien et à la disparition du royaume vandale.

Nous voudrions revenir ici sur la mauvaise réputation qui a été faite aux Vandales et qui daterait de 1794. En fait, il est difficile de dire pourquoi l'abbé Grégoire a utilisé ce peuple comme repoussoir. Il n'avait aucune raison personnelle de le faire, à notre connaissance ; il avait probablement été marqué par une lecture, peut-être par l'histoire de la persécution qu'a laissée Victor de Vita. D'où un autre problème, celui de la crédibilité que l'on peut accorder à cet évêque, crédibilité qui est nulle d'après Christian Courtois, puisqu'on ne peut pas faire confiance à un personnage partisan. Mais les victimes n'ont pas forcément tort. De plus, ce que décrit Victor de Vita est corroboré par d'autres auteurs de son époque et correspond aux traditions de l'Antiquité, en particulier dans le domaine de la guerre (voir

« Le visage de la guerre pour les civils dans l'Antiquité. Victor de Vita et les Vandales », *Rivista Storica dell'Antichità*, 37, 2007, p. 153-166).

Le livre de Andy Merrills et Richard Miles rendra de grands services non seulement à tous les historiens qui étudierons l'Afrique et les Vandales, mais encore à ceux qui s'intéresseront au monde méditerranéen des v^e^ et vi^e^ siècles. D'une solide érudition, comme le montrent les notes et la bibliographie, il propose un panorama très complet de l'Afrique de cette époque.

Yann Le Bohec.

Roberta Rizzo, *Papa Gregorio Magno e la nobiltà in Sicilia* (Biblioteca dell'Officina di studi medievali, 8) : Palerme, Officina di studi medievali, 2008, 378 pages.

Ce livre fait partie de l'enquête que Roberta Rizzo mène depuis déjà quelques années sur la Sicile à l'époque de Grégoire le Grand. Il constitue une version remaniée de la thèse de doctorat qu'elle a déposée à la Facoltà di Lettere e Filosofia de l'Università degli studi di Palermo (p. 11, n. 1), avec pour résultat final l'étude la plus ample à ce jour sur les relations entre le pontife et les élites laïques de la plus importante île en superficie de la Méditerranée. Déjà en 2002, elle préparait la publication de son travail, mais pour une autre collection. Cf. R. Rizzo, *Persistenze pagane nel Mediterraneo occidentale fra VI e VII secolo*, Palerme, 2002, p. 209 (cf. le compte rendu de cet ouvrage dans le présent numéro de la *RÉL*).

Le volume ne comporte aucune introduction véritable. Après un sommaire (p. 7-9) et un avant-propos (p. 11-12), l'auteur enchaîne directement sur les sept chapitres qui forment sa démonstration : 1 – *Caratteri della nobiltà in Sicilia* (p. 13-59) présente cette catégorie sociale, en abordant la titulature qui lui est inhérente (p. 13-19), la distinction entre noblesse provinciale (p. 19-24) et noblesse sénatoriale (p. 24-48) ainsi que le mode de vie et les comportements sociaux de ces aristocrates (p. 48-59) ; 2 – *Dinamiche economiche* (p. 61-117) dresse un tableau de l'administration des grandes propriétés foncières siciliennes à l'époque de Grégoire, essentiellement à travers les nombreux témoignages sur les patrimoines ecclésiastiques romains, en se penchant sur la nature de ces biens et sur celle des revenus qui en sont tirés (p. 61-69), sur la gestion des terres et sur leur production (p. 69-104) ainsi que sur le rôle de ce type d'exploitation dans l'économie italienne (p. 104-117) ; 3 – *Partecipazione politica* (p. 119-152) décrit la situation politique de la Sicile d'alors (p. 119-121), avant d'expliquer le fonctionnement de ses administrations municipales (p. 121-130) et provinciales (p. 131-148) ainsi que celui du *concilium* qui réunissait l'ensemble de ses notables (p. 148-152) ; 4 – *Carriera ecclesiastica* (p. 153-182) souligne l'importance des dirigeants ecclésiastiques dans le système social de l'île à la fin du vi^e^ et au début du vii^e^ siècle, en traitant non seulement de leur place dans la société (p. 153-159), mais aussi de la simonie qui pouvait préluder à leur élection (p. 159-164), des cas de manquements graves à la fonction épiscopale et des mesures qui ont été prises par le Siège apostolique à ces occasions (p. 164-174) ainsi que de la fonction juridique des évêques et du désintéressement de la charge pastorale provoqué par l'acquisition de tels pouvoirs temporels (p. 174-182) ; 5 – *Potere sociale* (p. 183-208) se concentre sur les dynamiques socio-économiques, en évoquant la relation entre le niveau de richesse et le rang social des individus (p. 183-188) ainsi que celle entre la possession de terre et l'acquisition de pouvoirs (p. 188-191), de même que le régime de clientèle et ses abus (p. 191-208) ; 6 – *Costume religioso* (p. 209-254) concerne principalement les *exempla* par excellence pour les élites chrétiennes (p. 209-217), que ce soit le modèle de l'ascète (p. 217-232) ou celui de l'évergète (p. 232-247), tout en insistant

sur l'implication des classes privilégiées dans la vie économique et dans l'action missionnaire de l'Église (p. 247-254) ; 7 – *Papa Gregorio e la nobiltà di Sicilia* (p. 254-296) propose, au regard de ce qui a précédé, un examen plus précis, pour ne pas dire plus anecdotique, des liens entretenus par le pontife avec les aristocrates siciliens, en revenant sur sa supposée « stratégie politico-religieuse » dans l'île (p. 255-269), à nouveau sur la participation des notables dans sa politique religieuse (p. 269-283) ainsi que sur l'influence spirituelle qu'il exerçait sur ceux-là (p. 284-296).

Suivent une conclusion relativement courte (p. 297-301), une liste d'abréviations (p. 302-306), une bibliographie (p. 307-336), un index des lieux et des *notabilia* (p. 337-342), une concordance entre l'édition du *Registrum epistularum* dans les *MGH* et celle dans le *CCSL* (p. 343-344, où il faudrait corriger XIII,43 = XIII,41 et 44), un index prosopographique des personnages mentionnés dans les épîtres grégoriennes en lien avec la Sicile (p. 345-370) ainsi qu'un index pour les autres noms de personnes (p. 370-378). Il est à noter que l'inventaire prosopographique a été complété par des informations biographiques en 2009 pour donner lieu à une publication indépendante : *Prosopografia siciliana nell'epistolario di Gregorio Magno*, Rome 2009 (cf. le compte rendu de Patrick Laurence, dans *RÉL*, 87, 2009, p. 461-462).

L'étendue du travail impressionne. Néanmoins, quelques répétitions participent à cette extension. Si les exemples donnés et les sources citées varient, il est effectivement question des mêmes sujets en maints endroits du livre. Par exemple, l'importance socio-économique des propriétés foncières en Sicile ainsi que les modes de gestion de ces patrimoines font l'objet d'un nombre important de parties et de sous-parties totalement distinctes. Les chapitres sont parfaitement cohérents lorsqu'ils sont pris individuellement, mais ils ne sont pas des articles indépendants, si bien que l'agencement actuel n'apparaît pas optimal. En cette matière, tout est cependant relatif ! Par ailleurs, on aurait aimé que quelques lignes supplémentaires soient consacrées à la nature du principal corpus de sources analysé, c'est-à-dire le *Registre des lettres*. Le quasi silence de l'auteur sur cette question, couplé à un avant-propos soulignant les rapports particuliers de Grégoire avec la Sicile (p. 11-12), est propice à diffuser le lieu commun selon lequel le pontife s'est plus intéressé à cette contrée qu'aux autres. Le nombre de ses épîtres pouvant servir à l'étude de l'île est très important (plus de 200 sur un total d'environ 846 missives à nous être parvenues), ce qui en fait, de loin, la région italienne la plus documentée par l'extrait de l'œuvre grégorienne qui nous est parvenu. Cette situation est très probablement le reflet d'un lien singulier. Aussi mince soit-elle, il ne faut pas pour autant exclure la possibilité que notre vision de l'attention portée par l'évêque romain à la Sicile puisse être quelque peu déformée par les choix des copistes, attendu que nous sommes entièrement dépendants de ce qu'ils ont bien voulu nous léguer. Il ne faut surtout pas oublier que les trois grandes collections de lettres du pontife servant à la reconstitution du *Registre* auraient été compilées au VIII^e^ siècle, à une époque où l'on vit la multiplication des conflits entre la papauté et Byzance pour le contrôle du sud de l'Italie. Il n'est donc pas impossible que la présence de nombreuses lettres relatives aux patrimoines ecclésiastiques siciliens dans la *Collectio R(egistri epistularum Gregorii I papæ)*, qui aurait été compilée à l'instigation d'Adrien I^er^, soit autant, sinon plus, liée au programme politique de ce dernier qu'à celui de Grégoire. Sur d'autres motivations qui ont pu inciter Adrien à commander une copie des archives épistolaires grégoriennes, cf. Br. Judic, *La production et la diffusion du registre des lettres de Grégoire le Grand*, dans Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, *Les échanges culturels au Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 81-83 et 85-86 (notons qu'un article du même auteur, sur un sujet similaire, paraîtra dans J. Desmulliez, J.-Ch. Jolivet et Ch.

Hoët-van Cauwenberghe [éd.], *L'étude des correspondances dans le monde romain : de l'Antiquité classique à l'Antiquité tardive : permanences et mutations. Actes du XXXII^e symposium international du Centre de recherche HALMA-IPEL — UMR 8164* [Lille, 20-22 novembre 2008], sous presse). Une telle considération du contexte de diffusion des épîtres du *Registre* aurait pu certainement amener R. Rizzo à nuancer quelques-unes de ses affirmations.

Plus problématique encore, l'auteur fait ouvertement du pontife un véritable membre de la *gens Anicia* (cf. la majorité des renvois à la p. 338 de l'*Indice dei luoghi e delle cose notevoli*). On se demande bien comment on peut défendre encore aujourd'hui une telle position sans faire preuve de plus de prudence et/ou de réserve (à ce sujet, je me permets de préciser que je prépare actuellement un petit article sur l'origine et sur la réception des fausses généalogies de Grégoire le Grand). Toujours en ce qui concerne la parenté de l'évêque, elle défend curieusement le lien qui l'unirait à Agapet/-it I^er, en s'appuyant sur Henri-Irénée Marrou (p. 156, n. 20), alors qu'il soutient clairement que cette hypothèse ne s'appuie sur absolument rien de concret (*Autour de la bibliothèque du pape Agapit*, dans *MEFRA*, 48, 1931, p. 124-132 = Id., *Christiana tempora. Mélanges d'histoire, d'archéologie, d'épigraphie et de patristique*, Rome, 1978, p. 167-175). Il serait possible de faire d'autres remarques (par exemple, John Moorhead, qui a aussi évoqué la question de l'appartenance à la famille *Anicia*, signale le caractère « féodalisant » de l'analyse du rôle économique de la noblesse sicilienne, dans *Speculum*, 85, 2010, p. 1022), voire de proposer l'ajout de quelques références bibliographiques supplémentaires, mais cela risquerait de laisser une image faussée du livre de R. Rizzo, qui demeure une étude méticuleuse d'une grande qualité.

Dominic Moreau.

Histoire des religions

Véronique Mehl & Pierre Brulé (dir.), *Le sacrifice antique. Vestiges, procédures et stratégies* : UHB Rennes 2, Presses universitaires de Rennes, 2008, VIII-276 pages, figures.

Ce volume rassemble les communications présentées en 2006 au Pays de Galles, lors de la IV^e *Celtic Conference in Classics*, tenue à l'Université de Lampeter. Après une Préface due à Robert Parker, puis une brève Introduction par Pierre Brulé et Véronique Mehl, les quatorze contributions sont classées en quatre parties. La première, « Interroger les vestiges », se subdivise en « Archéologie », puis « Iconographie ». Dans la partie archéologique, Ioanna Patera, « Vestiges sacrificiels et vestiges d'offrandes dans les *purai* d'Éleusis », voit dans l'offrande d'objets brûlés sur ces bûchers du VIII^e au début du V^e siècle, un rite préliminaire, avant la montée sur la terrasse du temple. Hélène Siard, « L'analyse d'un rituel sacrificiel dans le Sarapieion C de Délos », interprète les résidus sacrificiels, à 90 % de volailles, offerts en holocauste, entièrement brûlés, non consommés, comme les traces d'un rituel médical, qui peut avoir été adressé, en reconnaissance pour une guérison, à Sarapis, Isis, Anubis, Harpocrate. Sébastien Lepetz et William Van Andringa, « Pour une archéologie du sacrifice à l'époque romaine », traitent d'une question de méthode : plus qu'à l'architecture et au mobilier du sanctuaire, l'archéologie s'intéresse maintenant aux restes animaux et végétaux. L'aire géographique considérée est celle des « sanctuaires du monde méditerranéen » dans leur